



---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 30 mai 2016

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 6)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p.6, 39)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<b>Installation</b> de monsieur Patrick Huguet dans ses fonctions de Conseiller métropolitain	(p. 6)
<b>Modification</b> de la composition des commissions	(p. 7)
<b>Compte-rendu</b> des décisions prises par la Commission permanente du 11 avril 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2016-1189)	(p. 7)
<b>Comptes-rendus</b> des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 :	
- période du 1 <sup>er</sup> au 31 mars 2016 (dossier n° 2016-1190)	(p. 7)
- période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015	
* en matière d'actions en justice intentées (dossier n° 2016-1191)	(p. 7)
* en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés selon une procédure adaptée (dossier n° 2016-1192)	(p. 8)
<b>Rapport</b> sur la désensibilisation de la dette toxique présenté par monsieur le Vice-Président Brumm (dossier n° 2016-1225)	
* présentation et interventions	(p. 36)
* annexe 1	(p. 82)
<b>Questions orales :</b>	
- groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés - Le Pacte de cohérence métropolitain, et après ?	
* présentation et interventions	(p. 78)
* annexe 2	(p. 96)
- groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés - Participation de la Métropole à la Commission locale d'information de la centrale du Bugey (01150 Saint Vulbas)	
* présentation et interventions	(p. 79)
* annexe 3	(p. 97)
- groupe Les Républicains et apparentés	
• Privatisation de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry	
* présentation et interventions	(p. 79)
* annexe 4	(p. 98)
• Déclassement A6/A7	
* présentation et interventions	(p. 80)
* annexe 5	(p. 99)

Les textes des délibérations n° 2016-1189 à 2016-1192, 2016-1194 à 2016-1218 et 2016-1220 à 2016-1259 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 10.

<b>N° 2016-1189</b>	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 11 avril 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 -	(p. 7)
<b>N° 2016-1190</b>	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 <sup>er</sup> au 31 mars 2016 -	(p. 7)

- N° 2016-1191** *Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'actions en justice intentées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2015-0003 du 16 janvier 2015 -* (p. 7)
- N° 2016-1192** *Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés selon une procédure adaptée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 -* (p. 8)

## COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

- N° 2016-1193** *Services innovants aux usagers - Attribution d'une subvention à la SNCF pour le développement de 2 prototypes de services en gare -* retiré
- N° 2016-1194** *Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2016 -* (p. 8)
- N° 2016-1195** *Boulevard périphérique nord de Lyon - Gestion du péage - Modification des tarifs des abonnements mensualisés pendant la période des travaux de mise en sécurité prévue par la délibération n° 2015-0861 du Conseil du 10 décembre 2015 -* (p. 72)
- N° 2016-1196** *Aménagements de carrefours pour la mise en place d'un système de priorité aux feux pour les lignes de trolleybus C13 et C18 - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 72)
- N° 2016-1197** *Caluire et Cuire, Lyon 4° - Rue Henri Chevalier - Aménagement de voirie - Création de trottoirs et stationnement - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 10)
- N° 2016-1198** *Poleymieux au Mont d'Or - Aménagement des voies de la Tour Risler (chemin du Robiat/chemin du Pavillon/rue de l'ancienne église) - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 72)
- N° 2016-1199** *Meyzieu - Rue Mélina Mercouri - Aménagement de voirie - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 72)
- N° 2016-1200** *Lyon 3° - Requalification de la rue Garibaldi - 2<sup>ème</sup> tronçon de la rue Bouchut à la rue d'Arménie - Travaux préparatoires de déviation du réseau d'eau - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 12)
- N° 2016-1201** *Travaux de réfection définitive des tranchées en enrobé sur chaussées, trottoirs, promenades - accords-cadres à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer 7 marchés de travaux -* (p. 72)
- N° 2016-1202** *Vernaison - Extension du parking de la gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 14)
- N° 2016-1203** *Travaux de gros entretien, renouvellement et déploiement des équipements de sécurité pour les voies rapides et les tunnels de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -* (p. 72)
- N° 2016-1204** *Interfaçage entre les systèmes vidéo des flux routiers pour la réalisation du dépôt des images vers la police nationale - Autorisation de signer la convention - Attribution d'une subvention - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 72)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

- N° 2016-1205** *Attribution d'une subvention à l'association Université populaire de Lyon (UNIPOP) pour l'organisation de sa saison 2015-2016 -* (p. 73)
- N° 2016-1206** *Attribution d'une subvention à l'association La cuisine du Web pour l'organisation de la 4<sup>e</sup> édition de l'événement BlendWebMix à Lyon les 2 et 3 novembre 2016 -* (p. 73)
- N° 2016-1207** *Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société BliNK Biomédical pour le programme de recherche et de développement (R&D) Humaxis -* (p. 73)
- N° 2016-1208** *Filières sécurité - Attribution d'une subvention à l'association European defense economic network (EDEN) pour son programme d'actions 2016 -* (p. 14)
- N° 2016-1209** *Prestations d'assistance technique, juridique et financière en matière d'usages et de services numériques - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 16)

- N° 2016-1210** *Entrepreneuriat social et solidaire - Attribution de subventions aux structures porteuses de dispositifs d'amorçage de projets, coopératives d'activité et d'emploi et incubateurs d'innovation sociale - Attribution de subventions au GRAP, aux associations URSCOP et RDI au titre de leurs programmes d'actions pour l'année 2016 -* (p. 18)
- N° 2016-1211** *Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Partenariats pour la gestion de l'allocation de revenu de solidarité active -* (p. 18)
- N° 2016-1212** *Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Accompagnement des publics en souffrance psychique - Attribution de subventions pour 3 projets portés par ALYNEA, Innovation et développement et ARHM Pôle Lyade/Mairie de Feyzin et ALIS -* (p. 19)
- N° 2016-1213** *Dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes adultes : Fonds d'aide aux jeunes 2016 - Attribution de subventions dans le cadre des fonds locaux d'aide aux jeunes et des actions de portée métropolitaine - Approbation des modèles de conventions - Attribution d'une subvention à l'association Ecole de la deuxième chance Vaulx Agglo (E2C) -* (p. 25)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

- N° 2016-1214** *Fonds départemental-métropolitain de compensation du handicap (FDMCH) - Approbation de la convention pour la période 2016-2018 et versement de la dotation pour l'exercice 2016 -* (p. 74)
- N° 2016-1215** *Règlement métropolitain du transport des élèves et étudiants en situation de handicap -* (p. 27)
- N° 2016-1216** *Transport des élèves et étudiants en situation de handicap - Avenant n° 1 de prolongation de la convention de service unifié de gestion du dispositif pour l'année scolaire 2016-2017 -* (p. 27)
- N° 2016-1217** *Personnes en situation de handicap - Structures adaptées situées en Belgique - Convention type d'habilitation à l'aide sociale -* (p. 28)
- N° 2016-1218** *Foyer Notre-Dame des sans-abri et Association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS) - Convention cadre 2016-2018 - Attribution de subventions pour 2016 -* (p. 29)

## COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

- N° 2016-1219** *Politique sportive métropolitaine - Orientations stratégiques -* retiré
- N° 2016-1220** *Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 8<sup>e</sup> édition du Festival Lumière du 8 au 16 octobre 2016 -* (p. 31)
- N° 2016-1221** *Lyon - Régie personnalisée Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention et modification des statuts -* (p. 34)
- N° 2016-1222** *Lyon 5° - Rénovation des loges mises à disposition des Nuits de Fourvière - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 74)
- N° 2016-1223** *Dardilly - Travaux sur la passerelle et le mur de soutènement du boulodrome - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 74)
- N° 2016-1224** *Diffusion de la culture numérique et des transformations contemporaines - Attribution d'une subvention à l'association Doc Forum pour l'année 2016 -* (p. 35)

## COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

- N° 2016-1225** *Rapport sur la désensibilisation de la dette toxique -* (p. 36)
- N° 2016-1226** *Conseil de discipline de recours (CDR) - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 47)
- N° 2016-1227** *Assemblée générale de l'Agence France locale - Société territoriale - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 48)
- N° 2016-1228** *Lyon 2° - Désamiantage et reprise de la structure béton des têtes de trémies du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 48)
- N° 2016-1229** *Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Mise en accessibilité - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 48)
- N° 2016-1230** *Equipement en matériels et outillages des services techniques des territoires et de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Programmation 2016 des investissements - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 74)

<b>N° 2016-1231</b>	<i>Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Mission d'assistance à la prévention des risques professionnels - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône pour l'année 2016 -</i>	(p. 75)
<b>N° 2016-1232</b>	<i>Assurance tout risque exposition - Lot n° 6 - Autorisation de signer le marché de prestation de service à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence -</i>	(p. 75)
<b>N° 2016-1233</b>	<i>Tableau des effectifs - Maintien d'une activité accessoire -</i>	(p. 75)
<b>N° 2016-1234</b>	<i>Répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2016 -</i>	(p. 75)

## **COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE**

<b>N° 2016-1235</b>	<i>Conseil d'administration de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 49)
<b>N° 2016-1236</b>	<i>Bron, Vénissieux, Marcy l'Etoile - Travaux de mise en conformité des blocs sanitaires des parcs de Lacroix-Laval et Parilly - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 75)
<b>N° 2016-1237</b>	<i>Bron, Vénissieux, Marcy l'Etoile - Installation d'un système de vidéo-protection au sein des parcs de Lacroix-Laval et Parilly - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 49)
<b>N° 2016-1238</b>	<i>Agenda 21 Vallée de la Chimie - Programme d'actions 2016 - Attribution de subventions à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) et à l'association Service compris pour l'année 2016 -</i>	(p. 51)
<b>N° 2016-1239</b>	<i>Politique de soutien de la trame verte - Agriculture - Convention de partenariat avec l'Agence de services et de paiement (ASP) et la Région Auvergne Rhône-Alpes -</i>	(p. 76)
<b>N° 2016-1240</b>	<i>Préservation et valorisation de la trame verte - Echanges de données avec le SYMALIM - Subventions à Arthropologia, CDRP du Rhône, CEN Rhône-Alpes, Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Fédération départementale des chasseurs du Rhône, FRAPNA du Rhône, LPO du Rhône et CBNMC -</i>	(p. 52)
<b>N° 2016-1241</b>	<i>Sentier et plan départemental-métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée - Révision et valorisation - Conventions types -</i>	(p. 53)
<b>N° 2016-1242</b>	<i>Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) 2010-2016 - Attribution de subventions à l'association Le Bol, au Syndicat mixte des Monts d'Or, au Syndicat d'apiculture de la région lyonnaise, à l'association Bioconvergence et au Réseau des AMAP Auvergne Rhône-Alpes - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 53)
<b>N° 2016-1243</b>	<i>Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Lyon, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Jonage - Mise en oeuvre du plan de sauvegarde de l'oedécnème criard sur la plaine de l'Est lyonnais - Avenant n° 1 à la convention-cadre de partenariat 2015-2017 - Convention avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône et l'Association Porte de l'Isère environnement pour l'année 2016 -</i>	(p. 55)
<b>N° 2016-1244</b>	<i>Vaulx en Velin - Projet de réalisation d'une chaufferie biomasse - Avenant à la convention de participation financière de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 76)

## **COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

<b>N° 2016-1245</b>	<i>Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Est métropole habitat - Désignation d'une personne qualifiée -</i>	(p. 56)
<b>N° 2016-1246</b>	<i>Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation d'une personne qualifiée -</i>	(p. 57)
<b>N° 2016-1247</b>	<i>Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de Lyon Métropole habitat - Désignation d'une personne qualifiée -</i>	(p. 57)
<b>N° 2016-1248</b>	<i>Mions - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole de Lyon - Réhabilitation du stade des Tilleuls - Procédure de modification n° 12 - Approbation -</i>	(p. 57)
<b>N° 2016-1249</b>	<i>Saint Fons, Vénissieux - Quartier prioritaire de la politique de la ville Minguettes-Clochettes - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Ouverture de la concertation préalable - Définition des objectifs poursuivis et modalités -</i>	(p. 58)
<b>N° 2016-1250</b>	<i>Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Gervais Bussière - Aménagement des voiries et espaces publics - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune - Lancement de la consultation pour l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre -</i>	(p. 76)

<b>N° 2016-1251</b>	<i>Vaulx en Velin - Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Réalisation des travaux d'espaces publics - Versement des participations à la Commune pour la période 2016-2018 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 76)
<b>N° 2016-1252</b>	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel Nord - Approbation du dossier de réalisation, du programme des équipements publics (PEP) et des modalités prévisionnelles de financement -</i>	(p. 61)
<b>N° 2016-1253</b>	<i>Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Secteur Béraudier - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 77)
<b>N° 2016-1254</b>	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur Tase - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 76)
<b>N° 2016-1255</b>	<i>Pierre Bénite - Haute Roche - Quartier prioritaire de la politique de la ville - Restructuration urbaine - Aménagement des espaces publics et extérieurs du secteur Haute Roche 2 - Approbation du bilan de clôture définitif de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour le mandat de travaux et versement du quitus -</i>	(p. 77)
<b>N° 2016-1256</b>	<i>Bron, Caluire et Cuire, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Ecully, Feyzin, Francheville, Grigny, Lyon 7°, Lyon 9°, Meyzieu, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Priest, Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx en Velin - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Approbation de la convention 2016 d'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) fixant la participation annuelle de l'Etat à leur fonctionnement -</i>	(p. 64)
<b>N° 2016-1257</b>	<i>Actions favorisant l'accès et le maintien dans le logement - Attribution de subventions 2016 aux associations -</i>	(p. 66)
<b>N° 2016-1258</b>	<i>Parc privé existant - Actions favorisant l'information, l'accompagnement des ménages et le développement d'une offre de logements abordables et de qualité - Attribution de subventions 2016 aux associations -</i>	(p. 66)
<b>N° 2016-1259</b>	<i>Lyon 3° - Projets pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L - Etudes liées aux procédures administratives - Avenant à la convention de groupement de commandes -</i>	(p. 77)

---

---

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb****Président**

Le lundi 30 mai 2016 à 16 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 9 mai 2016 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

*(Madame Elsa Michonneau est désignée).*

**Présents :** MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

**Absents excusés :** Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

**Absents non excusés :** M. Aggoun.

**M. LE PRÉSIDENT :** L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture, de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

M. Abadie (pouvoir à M. Rousseau), M. Philip (pouvoir à Mme Picot), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), M. Colin (pouvoir à M. Gouverneyre), M. Charles (pouvoir à M. Hémon), M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Vincent (pouvoir à Mme Vullien), Mme Brugnera (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Cachard), Mme Berra (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), M. Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Mme Fautra (pouvoir à Rabehi), M. Gascon (pouvoir à M. Fromain), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Guillard (pouvoir à M. Havard), M. Guimet (pouvoir à M. Curtelin), M. Lavache (pouvoir à M. Gillet), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Moroge (pouvoir à M. Odo), Mme Pietka (pouvoir à Mme Burriland), M. Pillon (pouvoir à M. David), Mme Poulain (pouvoir à M. Piegay), M. Roche (pouvoir à Mme Glatard), M. Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), M. Sturla (pouvoir à M. Gomez), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

---

**Installation de monsieur Patrick Hugué dans ses fonctions de Conseiller métropolitain**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, je vous informe que M. Pierre BERAT a démissionné, en date du 6 mai 2016, de son mandat de Conseiller métropolitain.

Conformément aux articles L 273-10 du code électoral, 33 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et 5 de l'ordonnance n° 2014-1539 du 19 décembre 2014 relative à l'élection des Conseillers métropolitains de Lyon, monsieur Patrick HUGUET, suivant de liste tel qu'il résulte du procès-verbal des opérations électorales qui ont eu lieu les 23 et 30 mars 2014 à Lyon 3°, devient membre de notre assemblée.

C'est évidemment avec un grand plaisir que nous l'accueillons. Il a donc été convoqué pour notre séance de ce jour. En votre nom à tous, je lui souhaite la bienvenue.

*(Applaudissements).*

(Monsieur Patrick HUGUET est installé).

---

### Modification de la composition des commissions

**M. LE PRESIDENT :** Conformément à la délibération numéro 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de 7 commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que :

- M. Patrick HUGUET -groupe Les Républicains et apparentés- demande à siéger en commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville,

- M. Michel RANTONNET -groupe Les Républicains et apparentés- demande à siéger en commission proximité, environnement et agriculture en plus de la commission déplacements et voirie.

Cette modification est sans incidence sur le nombre de sièges dont dispose le groupe Les Républicains et apparentés dans les commissions thématiques du Conseil.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous rappelle que la composition des commissions est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

*(Acte est donné).*

---

### Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

**N° 2016-1189** - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 11 avril 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRESIDENT :** Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 11 avril 2016 en vertu de la délégation d'attribution que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-1189.

La Conférence des Présidents a retenu l'intervention du groupe GRAM.

**M. le Conseiller GACHET :** Intervention retirée monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Donc je vous demande de me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné).*

---

### Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

**N° 2016-1190** - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRESIDENT :** Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2016 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-1190.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné).*

**N° 2016-1191** - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'actions en justice intentées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

**M. LE PRESIDENT :** Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en matière d'actions en justice intentées sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-1191.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné).*

---

**N° 2016-1192 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés selon une procédure adaptée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés selon une procédure adaptée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-1192.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné).*

---

## PREMIÈRE PARTIE

### *Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

---

**N° 2016-1194 - déplacements et voirie - Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller délégué Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1194. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VESCO, rapporteur :** Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'une subvention de 108 100 € à l'association Pignon sur rue. Vous savez que la Maison du vélo -et des modes doux en général d'ailleurs, puisqu'il y a des permanences droits du piéton également et d'autres associations- a été lancée de manière contemporaine au lancement de Vélo'v dans le cadre d'une politique équilibrée de développement des modes actifs, toujours au même endroit, 10, rue Saint Polycarpe, avec le premier centre de documentation vélo de France, son portail d'informations actuvélo.fr sur le web, la vélo-école pour la formation de plus de 100 cyclistes débutants et 30 notamment pour la vélo-école sociale pour les personnes en insertion, les lignes Pédibus, les événements majeurs auxquels participe Pignon sur rue (bourses vélo, Challenge mobilité, Convergence vélo, d'ailleurs où ils sont actifs et, en politique antiviol, qui est un des freins de l'exercice du vélo, 300 marquages par an dans le cadre de l'association Le Recycleur qui est dans les locaux.

Ces locaux hébergent également un certain nombre de sièges d'associations. Vous avez, sur la délibération, leur plan de financement, pour un budget de 194 800 €, le Grand Lyon y concourant à hauteur de 108 100 €. Nous avons fêté les onze ans de cette structure. Depuis onze ans, la roue a tourné entre temps ; il y a les restrictions budgétaires ; donc nous aurons à envisager peut-être une délocalisation puisque le loyer coûte cher et qu'il est incompressible. Comme on réduit de 6 % par an le montant de la subvention, cela impacte plus que proportionnellement leur trésorerie et nous avons lancé la réflexion dès début 2015 mais il n'y a pas d'urgence, le bail peut être renouvelé d'année en année mais nous réfléchissons à une délocalisation.

Et nous devons prendre en compte aussi la nouvelle filière qui se fait jour qui sont les ateliers d'autoréparation vélo que nous aidons à installer dans des locaux avec un maillage territorial. Nous avons notamment trouvé récemment deux locaux pour cette nouvelle activité parce que, si on veut des gens en vélo, il faut que les vélos fonctionnent.

Avis favorable de la commission.

Merci, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien.

---

**N° 2016-1193 - déplacements et voirie - Services innovants aux usagers - Attribution d'une subvention à la SNCF pour le développement de 2 prototypes de services en gare - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Vesco, vous avez présenté la deuxième délibération et pas la première mais vous avez bien fait puisque la première concernait le numéro 2016-1193 et que je vais la retirer de notre ordre du jour, ce dossier n'ayant pas suscité l'enthousiasme d'une partie de l'assemblée et n'a pas non plus provoqué, chez le Président, une passion formidable. Donc nous allons le retirer de l'ordre du jour.

*(Retiré de l'ordre du jour).*

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous avez donc présenté le numéro 2016-1194 et je donne la parole au groupe GRAM.

**M. le Conseiller GACHET** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe UDI.

**M. le Conseiller GEURJON** : Monsieur le Président, chers collègues, juste un petit commentaire : le groupe UDI partage votre analyse sur le dossier précédent que vous venez de retirer.

Monsieur le Président, notre groupe approuve le soutien de la Métropole aux modes actifs et votera donc cette délibération qui va permettre de subventionner à hauteur 108 100 € l'association Pignon sur rue. Cette association, dont l'objet est la promotion du vélo et des modes doux, bien connue des vélocipèdes, reversera 5 500 € de cette subvention à l'association Le Recycleur.

Le Recycleur est une des plus anciennes associations œuvrant pour le développement du vélo. Elle met à disposition deux ateliers (dans le premier arrondissement -comme l'a indiqué Gilles Vesco- ainsi que dans le septième), des outils, des pièces détachées neuves ou d'occasion et les conseils de mécaniciens pour apprendre aux adhérents à réparer et entretenir leur vélo. De plus, elle propose un marquage de vélos permettant de prévenir le vol.

Cette association, qui compte 1 500 adhérents, reçoit donc 5 500 € de subvention de la Métropole et bénéficie de la mise à disposition du local qu'elle utilise dans le premier arrondissement. Cette mise à disposition est vitale pour l'association puisque c'est là où est son atelier. En contrepartie, elle finance sur ses fonds propres la location du local dans le septième arrondissement ainsi que la rémunération des deux salariés qui accompagnent les adhérents qui souhaitent réparer eux-mêmes leur vélo.

Avec donc très peu d'argent public mais grâce à l'implication et à l'engagement de nombreux bénévoles, Le Recycleur développe donc une action de lien social, une action de développement durable et a créé deux emplois. Les élus du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés souhaitent souligner cette réussite.

Dans le cadre de la requalification de la voûte ouest du centre d'échanges de Lyon-Perrache, deux locaux pour les associations œuvrant pour le développement du vélo sont prévus. Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le Conseiller délégué Gilles Vesco, si vous aviez déjà pris contact avec l'association Le recycleur. La dynamique qu'elle a su mettre en œuvre est à encourager et l'usage d'un atelier à Perrache lui permettrait de poursuivre son développement.

Au-delà, il est mentionné dans la délibération une Maison du vélo. Pouvez-vous nous indiquer si cette maison correspond aux locaux de la rue Saint Polycarpe dans le premier arrondissement ou si vous avez le projet d'ouvrir un nouveau lieu totem du vélo.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON** : Monsieur le Président et chers collègues, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ayant fait le côté local, je vais faire le côté plus global.

Vous dire que c'est avec plaisir que nous votons cette délibération qui est dans la continuité du plan d'actions pour les mobilités actives, qui a été voté lors du précédent Conseil et qui souligne concrètement le soutien de la Métropole à cette association Pignon sur rue qui promeut -comme l'a bien dit le Conseiller délégué Gilles Vesco- très concrètement les modes actifs de déplacements, promotion qui peut se faire à travers un plan d'actions diversifié qui va de l'animation de réseau à l'indispensable développement des vélos-écoles et à la mise en œuvre d'événements grand public.

Activité en constante augmentation -cela a été souligné- depuis dix ans maintenant. Un potentiel de croissance qui est important sur le territoire de notre Métropole au regard des objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en la matière. Pour rappel, en France, ce sont trois millions de nos concitoyens qui, chaque jour, utilisent le vélo pour leur trajet domicile-travail. Ces trois millions de "vélo-taiffeurs", comme on les appelle, contribuent activement à la baisse des pollutions atmosphériques et sonores, il ne faut jamais l'oublier.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Vice-Président KIMELFELD** : Juste quelques mots pour dire que nous étions avec monsieur Gilles Vesco, il y a une quinzaine de jours, avec l'équipe de Pignon sur rue, celle du Recycleur -mais il aura l'occasion tout à l'heure de répondre aux questions-. Nous avons pu constater à nouveau le fort partenariat entre ces structures et

la Métropole, un partenariat qui accompagne la Métropole dans le déploiement des dispositifs qui favorisent la pratique du vélo sur l'ensemble de cette Métropole. Je ne reviendrai pas sur cela.

Je voudrais simplement saluer le travail considérable qui est fait, notamment pour accompagner nos concitoyens qui sont en parcours d'insertion. L'apprentissage du vélo, c'est plus de mobilité, c'est un champ plus vaste pour trouver un emploi, un exemple concret -et nous avons besoin, au fur et à mesure que nous avançons dans cette Métropole, d'exemples très concrets- de cette synergie que nous pouvons mettre aujourd'hui en avant ; ici, c'est la synergie finalement entre le développement des modes doux, en particulier le développement du vélo et le monde de l'insertion.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera bien entendu cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Vesco, vous voulez rajouter un mot ?

**M. le Conseiller délégué VESCO** : Oui. Pour répondre à mon collègue Geourjon, Le Recycleur est l'association historique mais il y en a six ou sept qui ont vu le jour depuis. Pour accompagner le développement du vélo, effectivement, c'est une filière qui aujourd'hui n'est plus du tout mal vue par les vélocistes professionnels et commerciaux puisqu'il y a vraiment de la place pour tout le monde. Il s'ouvre un magasin de vélos tous les quinze jours dans le Grand Lyon. Autant il y a eu des préventions il y a dix ans mais là, bienvenue aux associations.

Et donc la question c'est justement de redéployer y compris les moyens donnés au Recycleur au travers de leur loyer et de leur subvention historique, d'où les hypothèses de relocalisation pour dégager quelques moyens pour ces nouvelles associations qui sont déjà autoportées pour la plupart d'entre elles ; elles se sont amorcées, donc on serait dans l'accompagnement et non pas dans de l'amorçage pur et simple.

Et la solution trouvée avec les services du Grand Lyon c'est de chercher dans le patrimoine Grand Lyon et ex-Conseil général, qui a apporté un certain nombre de mètres carrés également, des lieux où ils peuvent être installés à loyer modique ; et notamment le 1<sup>er</sup> juin, il y aura une remise de clé rue Salomon Reinach dans le septième arrondissement pour l'association Change de chaîne, qui sera mise dans des locaux temporaires pendant deux ans parce qu'il y a là un projet à 400 € par mois, ce qui permet de diversifier, surtout de mailler le territoire car c'est vraiment une activité de proximité qui nécessite un maillage complet du territoire. Donc c'est en cours.

Quant au pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache, nous avons déjà abordé cette question avec David Kimelfeld et l'association Pignon sur rue, pas plus tard qu'il y a quinze jours. Effectivement, il y a la possibilité d'installer une ou plusieurs associations dans ce lieu qui peut être un lieu mobilité douce, avec peut-être un atelier d'auto-réparation, du stockage, du stationnement sécurisé, en tout cas un lieu de services qui va bien avec cet endroit, cette plate-forme d'intermodalité qu'est, par définition, le PEM Perrache.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VESCO.

---

**N° 2016-1197 - déplacements et voirie** - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Rue Henri Chevalier - Aménagement de voirie - Création de trottoirs et stationnement - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1197. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Vice-Président KIMELFELD** : Chers collègues, c'est l'occasion pour moi de souligner la qualité du travail qui a été mené sur ce dossier entre les services de la Métropole, sous l'autorité de monsieur Pierre Abadie, la Commune de Caluire et Cuire et la mairie du quatrième arrondissement. C'est l'occasion pour moi de me réjouir des travaux qui vont nous permettre, dans ce secteur, à la lisière du quatrième arrondissement et de Caluire et Cuire, de renforcer la sécurité des piétons, d'assurer un meilleur confort des déplacements des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite et plus globalement des familles et des enfants qui circulent sur ce secteur. Et c'est l'occasion aussi de montrer, quand l'intérêt général prévaut, que deux territoires limitrophes peuvent travailler ensemble en faisant fi d'un certain nombre de leurs différences et je voudrais saluer la qualité du travail et de la concertation que nous avons menés en commun avec la Commune de Caluire et Cuire.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller COHEN** : Monsieur le Président et chers collègues, permettez-moi, au terme de l'examen de ce premier dossier qui concerne la programmation pluriannuelle d'investissement, de vous faire part une nouvelle

fois de notre inquiétude voire de notre mécontentement quant à l'engagement des dossiers de nos Communes inscrits à la PPI de la Métropole.

Je vous rappelle que nous avons voté cette programmation pluriannuelle le 6 juillet 2015. Notre groupe avait voté favorablement pour cette délibération. Compte tenu des négociations menées par votre Cabinet et les engagements que vous aviez pris à l'égard de nos membres, nous avons montré à cette occasion que nous étions dans une démarche constructive pour plusieurs raisons :

- tout d'abord, nous avons conscience que l'enveloppe de 3,5 milliards d'euros était effectivement, comme cela nous avait été présenté, un levier puissant pour le développement de la Métropole et un soutien fort à l'emploi et notamment pour le secteur du bâtiment et travaux publics ;

- ensuite, nous avons voté positivement cette PPI qui marquait un choix d'investissement malgré un contexte financier très difficile du fait de la baisse des dotations de l'Etat imposée aux collectivités territoriales par vos amis du Gouvernement ;

- enfin, les Maires de notre groupe étaient globalement satisfaits car chacun retrouvait ses projets dans les grands axes que vous aviez retenus, à savoir le dynamisme économique, une Métropole plus solidaire, une amélioration du cadre de vie.

Vous le voyez, c'est bien une relation de confiance que nous avons voulu instaurer en approuvant cette délibération le 6 juillet 2015 mais, comme en amour, monsieur le Président, pour poursuivre une relation de confiance, il faut être deux.

Tout d'abord, vous vous étiez engagé à mettre rapidement en place une commission de suivi de la PPI. Force est de constater qu'il aura fallu plusieurs mois pour que nous obtenions satisfaction, qu'elle n'a été réunie qu'une seule fois le 8 février 2016 pour son installation mais, pire que cela, vous vous refusez à nous communiquer le détail des projets, leur financement et leur planning en argumentant, dans une réponse officielle le 12 mai dernier, que -je vous cite- "compte tenu de l'ampleur et de la complexité des éléments demandés, les services n'ont pas pu encore répondre à votre sollicitation". Cette réponse dédaigneuse est indigne de votre fonction et de la collectivité que vous représentez.

Monsieur Philippe Cochet, notre Président de groupe, vous indiquait déjà à l'occasion du vote du budget 2016 notre inquiétude à assister à un glissement des projets pour gagner du temps et de l'argent sur le dos des Communes du Grand Lyonnais. Les actes allaient nous donner raison. Car que s'est-il passé depuis près d'un an ? Rien ou presque rien ! Nous sommes fin mai et nos Maires viennent juste de recevoir vos collaborateurs pour faire le point sur l'engagement de cette programmation. Pire, c'est pour nous annoncer que les premiers travaux seront pour début 2018, comme c'est le cas pour la ville de Mions. Notre première inquiétude était donc bien justifiée. Cela veut dire que nous allons arriver à la moitié de ce mandat sans que rien ne se passe dans nos communes.

De plus, au regard des annonces de calendrier, les Maires de notre groupe ont de plus en plus la conviction que les choix des projets à prioriser ne se font pas sur des critères objectifs mais sur des critères plus partisans. Car c'est vrai, il faut tenir jusqu'en 2020 une majorité soudée sur des arrangements, notamment financiers.

Nous redoutons que le glissement des projets sur la fin de ce mandat ne soit l'occasion, comme ce fut trop souvent le cas au précédent mandat, d'assister à un glissement des lignes budgétaires vers d'autres projets qui ne figurent pas à la PPI et que nous voyons apparaître depuis quelques jours, comme le déclassement des autoroutes A6 - A7 dans la traversée de Lyon.

C'est pourquoi nous réitérons notre demande, à savoir que nous exigeons que le comité de suivi de la PPI soit informé du contenu de chaque dossier, des engagements financiers et d'un calendrier de réalisation par opération. Ce serait aussi la démonstration, monsieur le Président, que vous tenez vos engagements politiques.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Pour vous donner quelques éléments indicatifs : sur les 11 075 dossiers qui figurent à la PPI, 960 projets sont déjà engagés. Sur le point d'avancement des délibérations, je voudrais vous rappeler que, depuis le 6 juillet, nous avons adopté la PPI, nous avons eu 7 Conseils métropolitains : le premier s'est déroulé le 21 septembre, nous avons délibéré sur 34 dossiers pour 172 M€ ; le deuxième était le 2 novembre, nous avons délibéré sur 39 dossiers pour 52,4 M€ ; le 10 décembre, sur 63 dossiers pour 38,35 M€ ; le 1<sup>er</sup> février, sur 9 dossiers pour 18,11 M€ ; le 21 mars, sur 49 dossiers pour 177,4 M€ ; le 2 mai, sur 16 dossiers portant sur 58,46 M€ ; et enfin, ce soir, nous avons 26 délibérations portant sur 27,9 M€. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous avons délibéré sur 236 délibérations portant sur 545,4 M€ et un certain nombre d'autres dossiers sont passés en Commission permanente. Je crois que les services n'ont pas molli pour mettre en œuvre la PPI.

Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

**N° 2016-1200 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Requalification de la rue Garibaldi - 2<sup>ème</sup> tronçon de la rue Bouchut à la rue d'Arménie - Travaux préparatoires de déviation du réseau d'eau - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1200. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne la deuxième phase de la rue Garibaldi. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON :** Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT :** Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ROUSTAN :** Monsieur le Président, chers collègues, les travaux de réaménagement de la rue Garibaldi dans le troisième arrondissement vont se poursuivre de la rue Bouchut à la rue d'Arménie. Une nouvelle trémie va être comblée, c'est une bonne nouvelle. En effet, la requalification de la rue Garibaldi, de la rue Vauban à la rue Bouchut a permis, sur cette portion, de transformer une voie aux caractéristiques autoroutières en une voie plus apaisée, de donner une large place aux modes actifs (piétons et vélos) et de requalifier les espaces publics avec une végétalisation importante pour la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur.

Le constat aujourd'hui est que la circulation automobile sur la rue Garibaldi a fortement diminué. Elle a été divisée par deux d'après des études d'impact réalisées pour le projet ZAC Part-Dieu. Aussi, nous pensons qu'il est possible d'étudier un gabarit à deux voies de circulation pour les automobiles pour cette deuxième portion et les suivantes, d'autant plus que la circulation est moins importante à partir de la rue Paul Bert. Cela aurait l'immense intérêt de conserver le site propre pour les bus dans les deux sens car, au niveau de la piscine, dans le projet actuel, seul le sens sud-nord est réservé au bus. Les bus circuleront avec les voitures dans l'autre sens, ce qui sera très pénalisant. Prenons le temps de cette réflexion, les enjeux contre la pollution de l'air et les dérèglements climatiques le justifient amplement.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Ensuite, le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA :** Monsieur le Président, chers collègues, le réaménagement de la rue Garibaldi est l'un des grands projets urbains portés par la Métropole de Lyon. Malgré sa situation en cœur de ville, elle a été conçue dans les années 60 comme une autoroute urbaine pour faciliter le trafic automobile à une époque où la place de la voiture était centrale dans l'esprit des aménageurs. L'impact le plus visible sur l'environnement urbain est sans conteste cette coupure physique créée entre les quartiers situés de part et d'autre de cette rue. Une autre conséquence est la difficulté de valoriser les espaces publics adjacents structurants comme l'auditorium de Lyon ou les Halles Paul Bocuse.

Réaménager la rue Garibaldi était donc nécessaire pour l'adapter aux exigences en matière d'aménagement et de qualité de vie qui ont beaucoup évolué depuis. Les attentes des Lyonnais et plus particulièrement des riverains étaient d'ailleurs fortes en ce sens, comme l'indiquent les résultats de la large concertation menée autour de ce projet. La première phase des travaux déjà réalisée sur la portion Vauban-Bouchut nous montre l'exemple de ce qu'est une requalification réussie. Le contraste est en effet saisissant par rapport à ce que nous connaissions avant. L'axe quasi autoroutier a été littéralement métamorphosé en une voie apaisée et inscrite dans un aménagement paysager qualitatif. Aujourd'hui, la rue Garibaldi est devenue un espace partagé entre tous les usagers. Elle est aussi devenue un véritable espace à vivre, agréable à parcourir, en intégrant une promenade continue pourvue de 4 500 mètres carrés d'îlots végétalisés tout en nous offrant la possibilité de profiter des terrasses installées sur les trottoirs larges et confortables pour se restaurer.

Au-delà de ces seuls aspects, le réaménagement de la rue Garibaldi s'inscrit pleinement dans un projet plus global qu'est celui du renouveau du quartier Part-Dieu, véritable cœur stratégique et poumon économique de notre agglomération. La nouvelle tour Incity, première tour de centre-ville en France labellisée haute qualité environnementale, symbolise certainement le mieux la transformation en cours du quartier Part-Dieu. Mais je pense aussi à la réalisation, à l'angle Garibaldi-Bonnel, du nouveau parvis des Halles de Lyon Paul Bocuse avec une esplanade dédiée aux piétons et qui sera nommée prochainement, après le vote du Conseil municipal, esplanade Renée Richard. Cela permettra de désenclaver les halles en les reliant plus facilement au centre commercial et à la gare de la Part-Dieu également engagés dans une importante mutation.

Ces aménagements sont une contribution essentielle à la valorisation de notre patrimoine, et notamment des Halles Paul Bocuse qui sont la vitrine de l'excellence lyonnaise, régulièrement célébrées et qui participent au rayonnement de notre agglomération puisque près de 1,2 million de visiteurs les parcourent chaque année et que les Halles sont inscrites dans le parcours touristique valorisé auprès d'OnlyLyon et de l'office du tourisme. Mais

d'autres grands équipements desservis par la rue Garibaldi bénéficient de cette requalification en termes d'accessibilité et de mise en valeur, à l'image de l'auditorium de Lyon ou de la piscine Garibaldi.

A terme, grâce à la réalisation de la première tranche sur l'axe Vauban-Bouchut et la poursuite du réaménagement dans le cadre des deuxième et troisième phases jusqu'à l'avenue Berthelot, près de 2,6 kilomètres de voirie seront transformés. La rue Garibaldi sera alors en mesure de jouer pleinement son rôle de trait d'union et non plus de diviseur entre, d'une part, sur l'axe est-ouest, le centre Part-dieu et le centre historique et, d'autre part, le parc de la Tête d'Or au nord et le parc Sergent Blandan au sud. Elle contribuera ainsi de manière déterminante à embellir et structurer notre ville par un aménagement paysager continu.

C'est pourquoi le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous et le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole portent cette intervention et voteront ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA** : Monsieur le Président, chers collègues, du haut de la tour Incity, on observe idéalement la rue Garibaldi dont la requalification a débuté au mandat dernier et entre aujourd'hui dans sa deuxième phase.

En regardant vers le sud, on distingue parfaitement une partie du tronçon d'ores et déjà réaménagé entre les rues Servient et Bouchut et celui qui va l'être entre les rues Bouchut et d'Arménie. La rue Garibaldi est un axe majeur de communication de Lyon. Longue de 3,8 kilomètres, elle relie le parc de la Tête d'Or dans le sixième arrondissement à l'avenue Berthelot dans le septième arrondissement en traversant, dans un axe nord-sud, le troisième arrondissement et plus particulièrement le quartier de la Part-Dieu, en desservant les Halles de Lyon, les tours Incity et le "Crayon", les places de l'Europe, Charles de Gaulle, des Martyrs de la Résistance et le parc Sergent Blandan.

Véritable autoroute urbaine, elle n'était utilisée que par les voitures dont la vitesse était accélérée grâce à la suppression de carrefours par des trémies souterraines ou des rues en cul-de-sac. Cet usage ne correspondait plus aux besoins des Lyonnais et surtout des usagers, travailleurs et habitants du quartier.

La volonté de passer d'une circulation autoroutière à une circulation apaisée, d'un usage unique et des usages multiples et diversifiés de l'espace public et de végétaliser cette artère a conduit la Métropole de Lyon à lancer cette vaste opération de requalification en trois phases;

La phase 1 s'est terminée en mars 2014 et nul ne met plus en doute le fait qu'il s'agisse là d'une opération pleinement réussie d'adoucissement de cet axe majeur de déplacements. Il suffit d'ailleurs de l'observer d'en haut pour comparer la qualité de la partie qui a été réhabilitée aux défauts de celle qui va bientôt l'être. Mise en place de pistes cyclables, de couloirs de bus, suppression de trémies, diminution de la pollution générée par les automobiles, agrandissement et végétalisation des espaces publics, sécurisation de la cohabitation entre les différents modes de transports, voici ce qui a été réalisé lors de la première phase du réaménagement de cette artère structurante de la Ville de Lyon.

La phase 2 va désormais être lancée. Elle concernera la partie située entre la rue Bouchut et la rue d'Arménie. Comme pour la phase 1, il s'agira de travaux d'ampleur car ils intégreront le comblement de la trémie de la rue Paul Bert ainsi que la recréation de carrefours, aujourd'hui tronqués, comme celui de la rue des Rancy.

Cette deuxième phase de travaux sera l'occasion de promouvoir les alternatives de déplacements au tout-voiture ; l'objectif est d'accorder une place privilégiée aux piétons et aux modes doux par la poursuite de la promenade piétonne végétalisée, la poursuite de la piste cyclable en double sens, séparée de la circulation automobile et piétonne et celle d'un site propre de transports en commun. Au final, trois voies de circulation et une contre-allée pour les transports en commun, des espaces agréables et sécurisés pour les piétons et pour les vélos formeront le nouveau visage de cette rue, ce nouveau tronçon avec 82 arbres supplémentaires replantés.

Ainsi, la rue sombre et difficilement praticable que nous connaissions laisse place à un axe partagé, végétalisé et respectueux de tous ses usagers. Ce sont tous les abords de la rue qui en seront transformés, notamment les jardins, les places mais aussi les écoles. Les riverains et les commerçants, les familles et les enfants verront ainsi leur environnement grandement amélioré.

Cette transformation progressive participe activement au renouveau du quartier de la Part-Dieu. Habitants, travailleurs ou visiteurs du quartier peuvent déjà se rendre compte des progrès accomplis qui participent à rendre la Part-Dieu plus agréable, plus respirable.

En conclusion, notre groupe se réjouit du lancement de cette deuxième phase de travaux car, au même titre qu'Incity, Garibaldi est un emblème du quartier tel que nous le voulons demain : un territoire garantissant la qualité de vie de ses habitants et usagers, que ce soit sur leur lieu de vie, leur lieu de travail ou lors de leurs déplacements, tout en participant à la protection et à la réintroduction de la nature en ville.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Donc je vais mettre ce dossier aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

**N° 2016-1202 - déplacements et voirie** - Vernaison - Extension du parking de la gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1202. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, avis favorable de la commission pour ce dossier qui concerne l'extension du parking de la gare de Vernaison, parking aujourd'hui de 28 places qui va ainsi passer à 60 places, dont deux réservées aux personnes à mobilité réduite, pour un coût du projet de 500 000 €.

Je voulais profiter de ce que vous me donniez la parole -et j'en ai parlé avant avec le Maire de Vernaison, mon collègue André Vaganay- pour souligner l'importance de ces parkings et de ces gares le long de la voie ferrée Givors-Perrache.

Vous savez qu'on a d'énormes problèmes de déplacements dans le sud-ouest lyonnais et il faut donner encore plus d'importance à la voie ferrée, d'autant plus que maintenant, avec l'arrivée du métro à Oullins, il y a une connexion à la gare d'Oullins. Et j'en profite, au nom du Maire de Vernaison et des Maires du secteur, pour dire également que ce serait bien qu'on voie avec la SNCF s'il ne serait pas possible de modifier un petit peu la situation actuelle qui fait que, quand un train est arrêté en gare de Vernaison, automatiquement, le passage à niveau qui mène au pont de Vernaison sur une voie communautaire se ferme, parce que le train est à une distance de moins de 100 mètres. Le train étant arrêté tout le temps que les gens montent et descendent, il ne serait pas nécessaire de couper la circulation sur le pont de Vernaison. Cela provoque chaque jour des embouteillages importants. Si nos services pouvaient éventuellement essayer de négocier avec la SNCF, cela arrangerait tout le monde. Vous savez, en effet, que le pont de Vernaison n'a qu'une voie dans chaque sens et qu'aujourd'hui, il supporte une circulation très importante.

Alors, monsieur le Président, mes chers collègues, un avis bien sûr favorable pour cette extension à 60 places et quelques perspectives d'avenir pour essayer d'améliorer la situation.

**M. LE PRESIDENT** : Très bien. Nous avons donc une intervention du groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : On est bien sur le dossier de Vernaison là ? Donc je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

---

**N° 2016-1208 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Filières sécurité - Attribution d'une subvention à l'association European defense economic network (EDEN) pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1208. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, tout à l'heure, nous évoquions, dans le programme d'actions économiques, comment accompagner une nouvelle filière ; voilà un exemple concret à travers le soutien demandé à une association, l'association European defense economic network (EDEN), cluster qui regroupe, dans les métiers de la sécurité, des grands groupes, des PME, des écoles, des centres de recherche, avec derrière un enjeu majeur qui est bien sûr la sécurité de nos concitoyens mais aussi la sécurité des entreprises et en même temps une filière qui répond aussi à un enjeu d'insertion. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. J'ai une intervention du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**M. le Conseiller GACHET** : Oui, simplement une explication de vote : considérant qu'il y a un manque de clarté sur les contours de la filière sécurité que la délibération ne lève pas, notre groupe s'abstiendra.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY** : Monsieur le Président, chers collègues, depuis plusieurs mois, nous débattons dans cette enceinte des problèmes de financement de nos activités en raison de la baisse des dotations de l'Etat et du règlement de la dette toxique. Si nous pouvons nous féliciter de la façon dont nous traitons cette situation, nous devons aussi nous interroger sur l'utilité pour nos concitoyens des actions que nous menons, des projets que nous soutenons et des initiatives que nous finançons. Ainsi, nos choix doivent être guidés par l'utilité, le bien-être social des populations de la Métropole et la contribution au développement durable de notre territoire.

Pour en revenir à l'objet de cette délibération, nous pouvons nous interroger sur l'utilité de notre participation au financement de cette association. Pourquoi ?

Tout d'abord, le fond : les 130 entreprises regroupées dans cette association sont présentes sur le marché de la sécurité, de la protection et de la sûreté. Si on s'en tient au nom des grandes entreprises citées, nous pouvons faire l'hypothèse qu'il s'agit avant tout de protéger les process, les brevets, les bases de données, les sites contre les actes de malveillance voire d'espionnage industriel. Nous sommes donc très loin des préoccupations de nos concitoyens. Par ailleurs, je doute fort que les grands groupes cités soient vraiment en attente de notre financement et soient dans le besoin. Nous finançons davantage l'animation de leur réseau de PME dont elle devrait avoir normalement la charge.

J'en viens maintenant à la forme : il est curieux de constater que les chiffres annoncés en matière d'effectifs et de chiffres d'affaires ne sont pas ceux présentés en commission ; nous avons noté un écart de 10 %. Pour les entreprises qui doivent gérer la sécurité des données, on peut faire mieux.

Ensuite, on s'aperçoit qu'en 2015, les actions de l'EDEN ont surtout été des actions de communication, de participation et de réflexion communes. En d'autres termes, nous finançons non pas de l'emploi ou de la formation mais de la communication interne et externe à un groupement d'entreprises qui affiche tout de même un milliard d'euros de chiffres d'affaires. Le programme 2016 semble être du même acabit.

Au-delà du fonctionnement de cet EDEN, on s'aperçoit que près de 78 % de son budget de 200 000 € sert à financer son propre fonctionnement. Et si nous versons 56 400 €, seulement 8 000 € seront consacrés au rayonnement de la Métropole. C'est bien peu.

Aussi, monsieur le Président et cher collègues, les élus écologistes voteront contre cette délibération. Nous estimons que la finalité du financement de ce cluster EDEN qui est loin d'être négligeable ne sert pas les concitoyens, ni de façon directe ni de façon indirecte, c'est-à-dire par le soutien à l'emploi dans les TPE et les PME situées sur notre territoire.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialistes.

**M. le Conseiller SÉCHERESSE** : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots pour indiquer combien ce dossier -et David Kimelfeld l'a rappelé- visant à subventionner EDEN est décisif pour qui veut s'engager dans le renforcement d'une filière qui fédère, dans notre Métropole, des institutions, des entreprises, grandes ou petites, des laboratoires, des centres de recherches, des lieux de formation, bref, toute une énergie porteuse d'avenir.

Quelques mots également à l'adresse de ceux qui doutent et qui, ne s'intéressant pas à ce domaine en devenir, ne mesurent pas combien cette filière sûreté et sécurité est porteuse d'emplois, d'innovation, de recherche et d'enseignement, autant dire qu'elle n'est ni le diable ni un de ses cousins lointains.

Après huit ans d'existence, l'association EDEN basée à Lyon représente d'ores et déjà cette dynamique qui rassemble 130 PME dans les domaines de la défense, de la sûreté et de la sécurité. Ces entreprises, coordonnées par EDEN, constituent une vraie communauté assurant la convergence des savoirs, de l'expertise et d'une capacité d'analyse des marchés dans les domaines aussi différents que la surveillance, la détection, la protection, l'ingénierie ainsi que dans des secteurs aussi variés que l'énergie, les transports, la santé ou l'informatique.

En soutenant EDEN, nous favorisons donc sur notre territoire la structuration et l'animation de toute une filière. La tenue récente du forum TAC ou même l'assemblée d'Agora à l'Hôtel de Ville de Lyon, manifestations regroupant des professionnels de très haut niveau venus de l'entreprise, de l'université, la police ou la sécurité privée, démontrent, s'il en était besoin, la place stratégique de notre Métropole.

En effet, nous disposons d'un réseau exceptionnel composé d'institutions de renom comme Interpol, l'Ecole nationale supérieure de la Police, la sous-direction de la Police technique et scientifique, le Banc national d'épreuves et du site de formation du SDMIS situé à Saint Priest. La région lyonnaise, c'est aussi un gisement de centres de recherches, de formation ainsi qu'un projet inédit porté par les professionnels de la sécurité privée visant à mieux former ici, à Lyon, les agents de sécurité de demain.

Institutions, formations, recherche autour d'EDEN, le tissu d'entreprises liées aux problématiques de sûreté et de sécurité est d'autant plus solide qu'il concerne tant la protection ou la surveillance, la protection individuelle ou collective, l'optique comme la mécanique, le numérique comme les télécommunications, les matériaux composites comme l'imagerie. Ces dizaines d'entreprises accompagnées par EDEN sont également en contact avec les gros porteurs de la filière que sont Safran, Thalès, EADS ou Capgemini.

Vous le voyez, avec EDEN, notre agglomération détient de réels atouts qui sont le moyen de s'ancrer dans une compétition internationale rude, d'aider encore plus efficacement nos PME, de favoriser tout un dispositif qui ne demande qu'à être encore plus performant et qui passera par un inlassable soutien à la diffusion des technologies de pointe par l'encouragement à l'innovation, par une meilleure connexion de la recherche et du tissu économique.

C'est pour toutes ces raisons -et nous devons nous en féliciter- que la Métropole apporte son soutien à EDEN qui s'apprête à mieux structurer tout un travail sur la cybersécurité, à favoriser les formations, à fédérer cluster, recherche et institutions.

Par ailleurs, EDEN continue son investissement dans le forum Technology Against Crime et accompagne nos PME lors des grands rendez-vous internationaux que sont Eurosatory ou FIDAE.

Voilà en quelques mots les principaux éléments qui fondent notre soutien à EDEN et à toute une filière qui ne demande qu'à faire de Lyon et sa Région un territoire taillé pour une compétition internationale particulièrement vive dans ces domaines.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Front national ;
- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ;
- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N° 2016-1209 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Prestations d'assistance technique, juridique et financière en matière d'usages et de services numériques - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1209. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, nous engageons sur les prochains mois un certain nombre de projets d'innovation et de modernisation de service public pour faire face à l'évolution des pratiques individuelles et des aspirations des Grand Lyonnais, parmi lesquels le Guichet numérique, le Pass urbain. Un travail fin de positionnement et de contenu de ces offres doit être conduit pour assurer une réelle création de valeur pour les Communes comme pour les futurs usagers. La vocation de ce marché de prestations qui vous est proposé par ce dossier est d'accompagner le travail des équipes opérationnelles dans ce chantier préalable nécessaire. Avis positif de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, si nous comprenons la nécessité de faire appel à des compétences de haut niveau pour nous donner une véritable maîtrise d'ouvrage dans le développement de nos politiques numériques, on se trouve, avec cette délibération, dans un certain flou pour accompagner des études dont on se demande le rapport avec des opérations concrètes, qui sont par ailleurs attendues. C'est notre première remarque.

Nous avons une étude en cours pour un schéma directeur de l'aménagement numérique et, si nous comprenons bien, il s'agit de conduire des études qui permettront de mieux réaliser cette étude d'un schéma directeur qui proposera sans doute d'autres études. Rappelons-nous que nous avons délibéré fin 2015 pour une subvention de la Caisse des dépôts pour aider les études de ce schéma directeur qui devait être -je cite- "soumis à l'approbation du Conseil métropolitain courant 2016, après concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire. Il serait sans doute souhaitable que la concertation commence.

D'autant que nous sommes en plein déploiement de notre réseau d'initiative publique (RIP) par la DSP confiée à la société Covage. Où en est-on ? Les Communes qui possèdent des fibres ont-elles été consultées ? A quelles conditions le réseau en cours de déploiement peut-il réutiliser des infrastructures communales ou intercommunales existantes ? Les Maires souhaitent toujours être informés de l'avancement du déploiement de la fibre en général qui était annoncé en nous appuyant sur les conventions signées avec les opérateurs. Heureusement que les nécessités de voirie, entre autres, font que les opérateurs parlent aux Maires !

La deuxième remarque porte justement sur la place que la stratégie d'une métropole numérique fait aux villes numériques, problème bien entendu en lien avec la conception des rapports entre la Métropole et les Communes et donc avec notre pacte de cohérence métropolitain. Il est significatif que, dans ce type de délibération, les Communes ne soient pas citées. Pourtant, elles agissent dans le monde numérique, elles développent des portails, des comptes familles, des paiements en ligne et elles ont bien besoin d'une vision plus globale. Pour le coup, la Métropole nous paraît tout à fait pertinente pour apporter une telle vision, à condition bien sûr de prendre en compte les Communes, à la fois dans leurs besoins et comme acteurs dans la validation de ces études.

Au total, près d'un million d'euros sur deux ans, sur une situation aussi vague, nous nous abstiendrons.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains.

**M. le Conseiller COMPAN** : Monsieur le Président, chers collègues, lors du dernier Conseil métropolitain, vous nous avez présenté une demande de subvention conséquente de 4 M€ pour l'expérimentation du Pass urbain. Elle devait notamment permettre le test de supports pilotes en partenariat avec la société Steria. Qui dit expérimentation indique nécessairement que le projet a été défini et balisé en amont.

Il était d'ailleurs précisé dans la délibération qu'une première étude, financée à 35 % par la Caisse des dépôts et consignations, avait permis au préalable d'étudier la faisabilité technique d'un tel support. Nous avons alors émis des réserves sur le budget alloué, même si l'idée nous paraissait très intéressante.

Mais voilà qu'aujourd'hui, après le vote du budget donc, vous nous resservez une autre demande de subvention pour l'accompagnement de la Métropole dans la définition et le positionnement des nouveaux services numériques, dont le Pass urbain. Devons-nous comprendre que vous nous avez fait voter un budget pour des services avant d'en connaître la finalité et l'utilité ? Devons-nous comprendre que l'étude cofinancée avec la Caisse des Dépôts n'était pas suffisante ?

Force est de constater que si la Métropole a été créée pour éviter le mille-feuilles administratif, elle n'évite en rien d'empiler les couches budgétaires. On résume :

- une subvention pour une pré-étude de faisabilité,
- puis une subvention pour l'expérimentation et les tests,
- et enfin, aujourd'hui, une autre subvention pour l'accompagnement et la définition des projets, notamment pour déterminer le modèle économique du Pass urbain.

Il s'agit d'un marché à bon de commande, sans engagement minimum ni maximum. Tout cela cumulé représente au bas mot plus de 5 M€.

Nous avons l'impression que, sur ces projets, vous naviguez à vue et sollicitez des appels de fonds dans le désordre. La preuve -on a pu le constater aujourd'hui-, ce manque de préparation oblige à retirer le dossier numéro 2016-1193 sur les subventions de la SNCF.

On nous demande en quelque sorte de voter des budgets, des projets et quelques séances après, on revient vers le Conseil pour financer des études. Une fois n'est pas coutume, je rejoins un peu mon collègue sur le flou et le manque de préparation. La logique ne serait-elle pas plutôt d'étudier en premier lieu avant de solliciter des budgets sans repère ni anticipation ? Bref, nous nous interrogeons légitimement sur votre stratégie ou plutôt la cohérence de votre approche dans ce domaine.

Au final, les subventions pour financer les pré-études, les études des projets et les projets d'études, ici, c'est comme le quinté plus, c'est souvent dans le désordre.

Face à ce manque de visibilité et de cohérence dans la stratégie présentée, nous nous abstiendrons.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Madame Dognin-Sauze.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE** : Quelques éléments de réponse.

Tout d'abord pour préciser que la réalisation d'un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) est une obligation nouvelle du fait de la mise en place de la Métropole. Nous nous devons de le construire et le volet usage a son importance.

Dire également que, dans le cadre de la mise en place du guichet numérique, nous n'occultons pas la discussion et le dialogue avec les Maires et les Villes puisque nous avons engagé, dans sa mise en place préalable, des rencontres avec les Communes pilotes. Ces rencontres sont en train de se tenir -et nous avons, la semaine prochaine, un point avec l'ensemble de ces Maires-, tant sur le plan politique que sur le plan technique pour s'assurer de la bonne complémentarité de la mutualisation de cette offre de portail par rapport à l'existant.

Dire ensuite que, sur le réseau d'initiative publique, nous sommes aujourd'hui en pleine réalisation : la société commerciale mise en place par Covage s'est créée avec une directrice qui est maintenant en place depuis le mois de janvier, avec une équipe qui est en train de se consolider et qui va aller jusqu'à 9 personnes. Nous avons aussi engagé l'étude au préalable selon les plans prévus et votés fin septembre.

Donc nous n'avons aucun retard aujourd'hui sur le déploiement de ce réseau. Au contraire, nous sommes bien en phase avec un comité de suivi qui est déjà agendé début juin pour permettre le flux d'information avec l'ensemble des Communes et des zones d'activité concernés.

Ensuite, sur le guichet numérique et l'accompagnement de cette maîtrise d'ouvrage, nous sommes en effet sur des services qui doivent trouver leur modèle économique, qui sont assez complexes et qui demandent de l'assistance. Nous proposons en effet un marché à bons de commande qui n'a pas vocation à être entièrement consommé mais qui doit permettre, au fil des projets, de pouvoir instruire et avancer avec une certaine vitesse de façon à ce que ces mises en place se fassent dans un calendrier restreint. Et c'est bien par pragmatisme et parce que nous souhaitons implanter ces services le plus rapidement possible que nous avons besoin de ressources complémentaires.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**N° 2016-1210 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Entrepreneuriat social et solidaire - Attribution de subventions aux structures porteuses de dispositifs d'amorçage de projets, coopératives d'activité et d'emploi et incubateurs d'innovation sociale - Attribution de subventions au GRAP, aux associations URSCOP et RDI au titre de leurs programmes d'actions pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1210. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, on l'a déjà évoqué en Commission générale, c'est une délibération qui est une occasion de rappeler l'importance de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'économie métropolitaine ainsi que les grands axes de la politique que nous menons dans ce domaine. Elle conjugue le développement économique, la solidarité, la lutte contre les exclusions et les problématiques environnementales. A travers la délibération qui vous est proposée aujourd'hui, nous entendons soutenir et développer des actions en faveur de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire qui favorise l'innovation et le rend plus performant avec la détection des porteurs de projets, la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus. Une délibération qui favorise aussi le développement d'affaires ou encore l'animation des acteurs de l'entrepreneuriat au sein du réseau Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N° 2016-1211 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Partenariats pour la gestion de l'allocation de revenu de solidarité active - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

**N° 2016-1212 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Accompagnement des publics en souffrance psychique - Attribution de subventions pour 3 projets portés par ALYNEA, Innovation et développement et ARHM Pôle Lyade/Mairie de Feyzin et ALIS - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1211 et 2016-1212. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur** : Monsieur le Président, deux rapports qui vous sont aujourd'hui soumis. Un premier rapport : s'agissant du partenariat que nous avons avec les instances, la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Caisse de mutualité sociale agricole (MSA) dans le cadre de la gestion de l'allocation de revenu de solidarité active, nous vous avons soumis un avenant en vue d'une prolongation qui nous permettait aussi d'expérimenter des nouvelles modalités de collaboration plus dynamiques.

Dans le cadre de la présente convention, nous vous proposons d'entériner cette expérimentation. Je rappelle que nous avons convenu, dans le cadre de cette collaboration, de déléguer et de clarifier justement les blocs de compétences pour rendre plus lisibles nos instructions elles-mêmes en confiant à la CAF la gestion des dossiers simples tandis que nous conservions notamment l'instruction des dossiers plus complexes telle que l'instruction des dossiers de travailleurs indépendants, d'étudiants, ce qui échappe apparemment aux modalités de versement du revenu de solidarité active (RSA), en ayant moins de 25 ans.

Cette expérimentation est également accompagnée d'un plan global de gestion, notamment des indus et de la réactivité, de la lisibilité dans le cadre de cette gestion-là et donc il a été soumis et transmis à la CAF effectivement la gestion des indus en-dessous de 2 000 €, ce qui avait également comme particularité pour nous de pouvoir nous permettre d'avoir plus de réactivité, de laisser moins la situation s'infuser et, surtout, la CAF a vocation à pouvoir avoir une vision globale sur l'ensemble des prestations, tandis que nous, dans le cadre de la Métropole, effectivement, nous sommes uniquement sur le RSA et non pas sur les autres prestations sociales.

Tout cela pour vous dire que, dans le cadre de cette dynamique-là et de cette gestion non financière puisque c'est un partenariat qui ne génère pour la Métropole aucune dépense supplémentaire, si ce n'est le règlement de l'allocation, cela nous a permis d'avoir un gain d'efficacité, beaucoup plus de réactivité dans le délai de traitement de ces dossiers puisque, lorsqu'ils étaient gérés en direct par la Métropole, nous étions à trois mois de traitement et, avec la CAF, nous sommes tombés à 21 jours en termes de dynamique de parcours, ce qui nous permet d'être directement dans les objectifs fixés au plan métropolitain.

Deuxième délibération : vous savez que nous avons lancé en janvier 2016, et que nous l'avons annoncé en Conseil, un appel à projet pour l'accompagnement des publics en souffrance psychique. C'était un accompagnement qui n'existait pas et, dans le cadre du plan métropolitain, nous avons convenu et décidé que, sur un certain nombre de thématiques et de projets innovants, nous fonctionnerons sur ce genre d'appel à projets qui permet de construire une réponse adaptée sur des thématiques qui nous permettent d'avoir plus d'initiatives et plus de propositions de nos publics partenaires et de nos prestataires.

Donc nous vous soumettons ces deux rapports pour approbation.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. J'ai d'abord un temps de parole pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**M. le Conseiller GACHET** : Monsieur le Président, je retire notre intervention mais je tiens à souligner notre approbation sans réserve, en particulier sur les trois projets qui sont présentés dans la deuxième délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

**M. le Conseiller délégué RUDIGOZ** : Merci, monsieur le Président. Madame Bouzerda et chers collègues, juste quelques mots pour dire effectivement que nous approuvons ces délibérations. Il est effectivement extrêmement important d'avoir un accompagnement spécifique pour des personnes atteintes de troubles psychiques ou de différentes addictions. Nous les rencontrons souvent dans nos instances de médiation pour ceux qui les président. Nous sommes quelquefois démunis par rapport à des allocataires RSA quand nous devons les affecter à des références socioprofessionnelles ou sociales dont les compétences en la matière sont souvent limitées et on se retrouve, de ce fait-là, avec des allocataires que nous plaçons en référencement fictif. Il n'y a pas un référencement prévu systématiquement. Donc il nous faut trouver quelque chose d'adapté.

Il y avait déjà des choses qui existaient avec le Conseil général mais c'était plus des actions spécifiques ; par exemple, Mirly-solidarité intervenait dans ce domaine du champ psychologique. Là, avec cet appel à projets,

nous aurons vraiment des spécialistes, des professionnels de la santé et de la psychologie qui pourront accompagner ces allocataires en grande difficulté et qui ne peuvent pas suivre un parcours classique de l'insertion.

Sur ce que vous a dit madame Bouzerda en matière de recouvrement des indus, il est extrêmement important d'être réactif ; on le voit bien, très souvent, ce sont des situations qui s'enkystent avec des allocataires qui sont très souvent en grande difficulté et plus la période de recouvrement de la dette dure et plus il sera difficile de pouvoir recouvrer cette dette. Donc la réactivité dans ce domaine est extrêmement importante.

Je profite également de cette prise de parole pour peut-être émettre un projet, une réflexion que nous pouvons vivre également dans ces instances de médiation : la complexité du suivi de certaines personnes un petit peu en délicatesse avec nos procédures et dont nous avons le plus grand mal par moments à pouvoir faire revenir, j'ai envie de dire rapidement -de façon un peu triviale- "dans le droit chemin" et nous sommes un peu limités sur les possibilités de leur faire comprendre que le RSA n'est pas juste un droit mais qu'il y a un ensemble de devoirs. Notre procédure nous paraît un peu complexe mais c'est la loi qui l'a fixée et je pense qu'il y aura à ce niveau-là certainement des évolutions à mener pour être plus réactif et pouvoir faire appel de temps en temps à la sanction de façon plus rapide que des procédures qui peuvent durer plusieurs mois avant qu'une personne vraiment réfractaire à tout type d'insertion puisse véritablement être sanctionnée.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Conseillère déléguée BAUME** : Monsieur le Président, madame la Conseillère déléguée, chers collègues, dire qu'avec ces délibérations-là, le groupe des élus Europe Ecologie-Les Verts et apparentés se félicite que la Métropole mette en œuvre le plan pour l'insertion que nous avons voté dernièrement, que le partenariat avec la CAF et la MSA, de notre point de vue -comme l'a indiqué la Conseillère déléguée-, permet justement aux agents de la Métropole de se concentrer sur certains publics et que les autres soient plus rapidement suivis par les autres opérateurs.

Insister sur le fait que l'appel à projets que vous avez lancé, madame Fouziya Bouzerda, permet effectivement d'accompagner des populations particulièrement fragilisées et qu'une fois de plus, le partenaire public est tout à fait content de rencontrer des structures associatives compétentes, vigilantes et pertinentes, là, en l'occurrence, sur la question de l'accompagnement psychique et indiquer que, de notre point de vue, c'est bien en articulant ce type d'opérateurs -je redis bien des associatifs compétents qui sont là, innovants même, sur le champ social- que l'on pourra avancer pas à pas en tissant ensemble des solutions -suite à l'interpellation de Thomas Rudigoz- pour que le plus grand nombre de personnes en situation fragile et très éloignées de nos institutions puissent avoir recours à leurs droits et ensuite s'inscrire dans un chemin d'insertion.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PIETKA** : Monsieur le Président, madame la Conseillère déléguée, chers collègues, la délibération numéro 2016-1211 a pour objet de préciser les relations entre la Métropole et ses partenaires institutionnels et associatifs dans le domaine du suivi des publics RSA et d'adopter les conventions y afférant.

Nous voterons cette délibération et il y aurait somme toute peu à en dire, eu égard à son caractère technique, si ce n'est pour déplorer une fois encore qu'elle stigmatise les pauvres et consacre autant d'efforts financiers et humains à traquer les fraudeurs potentiels. Nous aimerions, à ce propos, disposer des pourcentages de fraudeurs reconnus effectifs et l'évolution éventuelle de ces chiffres. Bien sûr, il convient de sanctionner les personnes qui, sciemment, effectuent de fausses déclarations. Mais sont-ils si nombreux que cela ?

Nous ne croyons pas vraiment que -je cite- "la coordination des acteurs contre les fraudes aux prestations sociales..." soit "un enjeu majeur en termes d'action publique". Or, vous n'avez cessé de renforcer les contrôles et les sanctions. C'était déjà une obsession du temps du Conseil général et cela prend des proportions qui nous semblent excessives. Lorsqu'il s'agit, en revanche, d'accélérer le traitement des dossiers des bénéficiaires et de remobiliser les personnes sur leurs obligations d'insertion, nous y souscrivons. Encore faut-il s'accorder sur les modalités de cette "remobilisation" dans le contexte actuel.

Le chômage ne décroît pas. Les personnes en difficultés cumulent des handicaps sociaux, familiaux, de mobilité. Nous pourrions en parler également dans une délibération qui va suivre et qui a trait au fonds d'aide aux jeunes qui, eux aussi, cumulent précarité, freins à la formation et à l'emploi, problèmes de santé et de logement et qui sont le plus souvent issus des territoires eux-mêmes les plus en difficultés.

Notre assemblée a échangé tout à l'heure sur l'économie et l'emploi : Métropole attirante, fabricante, apprenante, high tech, révolution numérique et dynamique tertiaire. Je rejoins en cette réflexion les interventions de Rolland Jacquet, Pierre-Alain Millet et Richard Llung qui a évoqué aussi la problématique de l'insertion. Monsieur le

Président, avec nos associations, nos missions locales, sur nos territoires, nous travaillons parfois avec des bouts de ficelle.

Bien sûr que nous voulons développer l'offre d'insertion par les entreprises. Mais nous avons des publics tellement éloignés de l'emploi qu'ils ne parviennent même pas tous à intégrer les ateliers et chantiers d'insertion. Je ne voudrais pas faire de misérabilisme. L'emploi c'est tout cela, les industries innovantes et les entreprises de main-d'œuvre, les PME-PMI qui sont sensibles aux problèmes d'insertion. Mais, néanmoins, le rapprochement entre économie-emploi-insertion que nous souhaitons tous ici appelle également une collaboration entre l'échelle métropolitaine et l'échelle locale qui est bien sûr l'apanage des Villes et de leur connaissance du territoire.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe La Métropole autrement.

**Mme la Conseillère GANDOLFI** : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est présentée concerne, entre autres, des actions renforcées en matière de prévention des indus et d'accès aux droits.

Nous voudrions insister sur la nécessité de bien former les référents RSA au rôle majeur d'information qui est le leur en matière de prévention des indus. En effet, le remboursement de trop-perçus dû à des fraudes ne concerne qu'un pourcentage minime des cas de restitution. Les estimations nationales en matière de fraude sont d'environ 3 à 5 % et, comme l'évoquait lui-même Daniel Lenoir, directeur de la Caisse nationale des allocations familiales, ce n'est pas le nombre de fraudes qui s'accroît mais leur détection, le système permettant de mieux contrôler les allocataires.

Il ne nous paraît pas utile de lancer des investigations sur les comptes bancaires des bénéficiaires du RSA pour détecter les fraudeurs, comme cela a été fait dans une région de l'Est. Cela est possible à partir d'éléments détectés lors des entretiens avec les référents ou lors des instances de médiation. Une grande partie des indus est liée à des négligences, la non-compréhension d'un système particulièrement complexe, voire l'ignorance de devoir déclarer à la CAF les quelques jours ou heures de travail que le bénéficiaire du RSA avait pu effectuer et qui peuvent faire varier le montant de l'allocation. Il serait donc urgent de pouvoir mettre en place les outils prévus dans le programme métropolitain d'insertion : le développement de la base numérique accompagnée de flashes info réguliers.

Un programme d'ateliers sur la réglementation devrait être proposé aux instructeurs. Il serait souhaitable que cela puisse se réaliser rapidement afin de ne pas accentuer les difficultés financières rencontrées par les bénéficiaires du RSA. A noter également que le non-recours au droit est bien supérieur à la fraude et est estimé à environ 30 % au global. Or, la question de la prévention de la grande précarité passe par l'accès au droit.

Je voudrais également profiter de cette intervention pour attirer votre attention sur la convention passée entre la Métropole et le Pôle emploi dans le cadre de l'accompagnement global. Dans le cadre de cet accompagnement global, les bénéficiaires du RSA sont suivis par deux référents : un référent Pôle emploi affecté à ce programme et un référent social rattaché à la MDR. Or, lors de la dernière réunion de la CLI que je préside à Villeurbanne, le portefeuille des conseillers Pôle emploi permettait des disponibilités pour l'accueil de bénéficiaire RSA mais cela n'a pas été possible car le référent social, en l'occurrence Aralys -mais il en va de même pour d'autres référents comme les Amis de la rue, les maisons sociales, etc.-, n'est pas directement rattaché à la Métropole. Cette restriction est dommageable à l'accompagnement vers plus de bénéficiaires et nous souhaiterions que vous puissiez réexaminer la convention et si possible, par voie d'avenant, en prévoir sa modification.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Monsieur le Président, notre intervention est retirée tout en vous disant que nous sommes favorables à cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère JANNOT** : Monsieur le Président, chers collègues, les délibérations que nous nous apprêtons à voter ce soir participent concrètement à la mise en œuvre du plan métropolitain d'insertion pour l'emploi adopté en décembre dernier. Elles ont pour vocation de permettre, dans le cadre de nos politiques sociales, un meilleur accompagnement de nos bénéficiaires du RSA ainsi qu'une plus grande efficacité dans la distribution et le contrôle des sommes versées.

La Métropole de Lyon travaille depuis sa création avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, dont 9 associations à but non lucratif, œuvrant le plus souvent auprès de personnes en situation d'exclusion qui, grâce à un maillage précis de notre territoire, facilitent l'accès aux bénéficiaires. Cette multiplicité d'acteurs nécessite cependant que l'on organise rationnellement les circuits de gestion et de contrôle des allocations et que l'on renforce la coordination entre les différents intervenants afin de mieux concentrer les énergies et faciliter le contrôle des flux financiers pour lutter plus efficacement contre les erreurs de versement et les éventuelles

fraudes. Cette rationalisation de l'action publique permet, d'une part, de renforcer l'information et l'accompagnement des bénéficiaires mais elle vise aussi à éviter les ruptures avec la société ; elle facilite du même coup leur parcours et leurs démarches pour la recherche d'un emploi.

Cette simplification rend nécessaires de nouveaux outils communs, notamment informatiques et de nouveaux modes de fonctionnement entre partenaires. Nous espérons ainsi diminuer les délais de réponse aux usagers et améliorer la lisibilité des dispositifs nécessaires à leur accompagnement. Reconduire la possibilité offerte à d'autres organismes partenaires d'instruire les demandes de RSA nous fait gagner en efficacité et nous permet d'apporter une aide à des personnes qui, jusqu'à présent, étaient trop éloignées de nos équipes pour pouvoir faire valoir leurs droits. Chaque année, ce sont 600 dossiers qui sont instruits par nos partenaires, ce qui représente une aide importante pour le maillage de notre territoire.

Mais accompagner certains publics en grandes difficultés peut nécessiter des prises en charge particulièrement adaptées. C'est pourquoi nous avons lancé au mois de janvier un appel à projets visant à développer des dispositifs innovants pour les personnes en souffrance psychique souvent plus exposées à la précarisation et à l'exclusion et face auxquelles nos équipes se trouvent souvent démunies. En effet, si nous voulons éviter l'isolement social à ces personnes et leur permettre de se réinsérer dans un parcours d'emploi, il convient d'être en capacité de leur proposer la prise en charge la mieux adaptée à leurs besoins. Dans ce cadre, trois dispositifs sélectionnés sur des critères de qualité sur quinze projets présentés ont été retenus et seront expérimentés. Et, bien sûr, si l'expérience est concluante, ils seront ensuite déployés sur notre territoire.

C'est une impulsion nouvelle que nous portons avec ce plan métropolitain d'insertion pour l'emploi et qui passe par cette nécessaire phase d'expérimentation pour mieux harmoniser et renforcer nos outils et nos partenariats. C'est aussi avec la volonté de construire une offre de service lisible, adaptée et rationnelle que nous apporterons le meilleur accompagnement aux bénéficiaires et que nous construirons ensemble un projet commun pour une Métropole exemplaire et efficace.

Notre groupe votera bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller RABEHI** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport a pour objet le renouvellement des conventions avec les gestionnaires de l'allocation RSA, dont les principaux sont la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA).

Nous évoquerons particulièrement trois points.

D'abord, les circuits de gestion : il est proposé de renforcer la répartition des compétences entre la Métropole et les gestionnaires en fixant des blocs de compétences.

Force est de constater que l'évolution par rapport à l'action du Département n'est, en fait, que minime et ne consiste qu'en quelques "ajustements" comme cela est bien écrit dans la délibération ; on fait un "toiletage" des compétences en déléguant à la CAF quelques missions supplémentaires jusqu'alors gérées par la Métropole. Pourquoi pas ? Surtout qu'elle accepte de le faire gratuitement... Mais on est à la marge, bien loin des annonces faites dans votre programme métropolitain d'insertion, le fameux PMI'e, avec ses trois orientations et ses 14 objectifs dont on attend toujours la mise en œuvre concrète.

Ensuite, en matière de lutte contre la fraude, on parle -je cite- "d'une meilleure coordination des acteurs de la lutte contre les fraudes aux prestations sociales". On parle de "formaliser la procédure" ou "de coordonner les dispositifs"... Mais quelles sont les mesures concrètes ?

La Métropole va avoir le droit de demander à la CAF de faire 80 contrôles ciblés par an, soit 25 de plus que dans l'ancienne convention. Quel plan ambitieux de lutte contre la fraude ! De même, dans la lutte contre les indus, il nous est proposé la rédaction d'un guide pour les usagers et un mémento sur les points clés à usage des professionnels. C'est sûr que cela va faire peur aux resquilleurs !

Je vous rappelle que, dans notre pays, la fraude, c'est 20 milliards d'euros par an ponctionnés sur les budgets de l'Etat et de la sécurité sociale. Et le RSA n'échappe pas à cette fraude ! Pour faire face au problème du financement de cette allocation, de nombreux Départements ont mis en place de vraies mesures de lutte contre la fraude et les résultats obtenus sont déjà encourageants. Ces dispositifs viennent compléter ceux déjà existants à la CAF. Et, pour pister les fraudeurs, la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a donné l'autorisation même de croiser des fichiers : celui de la CAF, celui de Pôle Emploi, les fichiers cadastraux, celui de l'Insee, des cartes grises, de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF), du Régime social des indépendants (RSI), etc.

Quelques exemples :

- dans les Alpes-Maritimes, en 2015, 2 088 personnes ont vu leur allocation suspendue pour le non-respect de leurs obligations. 190 plaintes ont été déposées à la suite de fraudes avérées ;

- plus près de nous, dans l'Ain, le Conseil général a créé sa "brigade anti-fraude" ; cela permet d'effectuer 4 500 contrôles par an contre 300 auparavant. De plus, le Département s'octroie la possibilité de verbaliser directement les contrevenants par des amendes administratives pour les fraudes inférieures à 5 000 €. L'objectif est de remettre la main sur le 1,5 million d'euros de fraude et de les réinjecter dans un volet d'insertion pour que ceux qui en ont réellement besoin puissent en profiter ;

- dernier exemple, le Département du Rhône, le Nouveau Rhône, qui a su réformer ses propres procédures pour mettre en place un dispositif de contrôle renforcé qui a permis de détecter 1 901 indus pour une économie globale de 2 150 000 €.

*(Propos tenus hors micro par un membre de l'assemblée : "Mytho !").*

**M. le Conseiller RABEHI** : Ce sont des chiffres et ils sont vérifiables, madame !

*(Propos tenus hors micro par un membre de l'assemblée : "Mytho !").*

**Mme la Conseillère FAUTRA** : Faites attention à vos termes, madame ! Vous êtes dans une assemblée, madame, un peu de respect !

*(Manifestations dans la salle).*

**M. LE PRÉSIDENT** : On peut s'écouter ? Madame la Maire de Décines !

**M. le Conseiller RABEHI** : Monsieur le Président, la Métropole doit se doter d'un outil moderne et efficace qui doit permettre de lutter contre la fraude tout en favorisant l'intégration sociale. Elle ne peut pas se contenter de déléguer à la CAF cette compétence pour quelques dizaines de contrôles par an.

Mais cela, monsieur le Président, c'est une question de volonté politique et on a bien entendu la Conseillère déléguée en commission nous expliquer que la lutte contre la fraude n'était effectivement pas une priorité.

Enfin, nous notons que les conventions d'autorisations à instruire le RSA accordées aux organismes à but non lucratif sont reconduites à l'identique alors que l'on nous avait parlé de réduire les interlocuteurs de la Métropole. Mais, là encore, on nous a expliqué que l'on a bien regardé et que, finalement, cela ne se fera pas.

On en vient à se dire que, finalement, ce qui se faisait au Département et que vous avez largement critiqué en reprenant la compétence n'était peut-être pas si mal et que votre plus-value sur ce dossier insertion se limite en fait à suivre les évolutions qui se seraient imposées même sans vous.

En revanche, là où on vous attendait pour apporter des changements majeurs, votre frilosité politique vous amène à ne rien proposer du tout.

Notre groupe s'abstiendra sur ce dossier.

*(Applaudissements du groupe Républicains et apparentés).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Madame Bouzerda.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA** : Alors, effectivement et chaque fois qu'on parle de fraude, on voit que le débat se cristallise et s'envole un petit peu. Je n'ai jamais dit que la fraude n'était pas notre priorité, tout comme nous ne sommes pas dans une stigmatisation. La fraude est un outil nécessaire de vérification. C'est un outil qui est mobilisé... (*brouhaha*). Si je peux me permettre ! Aujourd'hui, je reprends, monsieur Rabehi, parce qu'effectivement, vous me prêtez des propos que je n'ai pas tenus en commission.

Simplement, nous avons récupéré la compétence le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il n'a jamais été critiqué l'action du Département. Il a simplement été indiqué dès l'origine, avec beaucoup d'humilité -je crois que c'est un terme qui a été repris souvent- que la Métropole utiliserait des leviers supplémentaires qu'elle a et dont ne disposait pas le Conseil général à l'époque.

Sur les délibérations qui vous sont soumises, ce sont des délibérations qui existaient. L'objectif de la Métropole, dans le cadre de la visibilité des parcours et d'une meilleure dynamique des parcours, est justement d'améliorer cette convention qui n'est pas l'alpha et l'oméga -et loin s'en faut !- de notre programme métropolitain d'insertion.

Néanmoins, dans ce cadre-là, l'ensemble du dispositif est indiqué. Il y a trois niveaux dans le cadre de la fraude, puisque, dans ce que l'on appelle "fraude", il faut bien distinguer les indus : c'est la volonté de dissimuler des ressources pour pouvoir effectivement bénéficier de l'allocation. Dans le cadre de la gestion du RSA -puisque

c'est tout de même un dispositif légal-, on a d'ores et déjà un premier contrôle directement assumé par la CAF. Ce n'est pas un contrôle qu'on délègue. C'est ce que fait la CAF et, en matière de RSA, contrairement au fantasme qui peut exister, les contrôles sont nombreux (plus de 300 000 € en 2015), ce qui veut dire qu'un allocataire du RSA est contrôlé 5,6 fois.

Donc, aujourd'hui, on est dans un des dispositifs les plus contrôlés en France. Qu'est ce qui se passe ? On a différents dispositifs de contrôle : les contrôles par les personnels, les contrôles par des personnels assermentés sur place, les contrôles sur pièces, les croisements systématiques de fichiers. Les 80 contrôles en plus dont vous parlez, ce sont justement des contrôles supplémentaires sur place, après signalement, parce que désormais, avec les meilleurs croisements de fichiers, on arrive à avoir une lisibilité fine des dossiers à aller contrôler sur place, en plus de tous les autres contrôles qui se font. Donc il faut avoir une lecture réelle et non pas l'interpréter négativement. C'est la lecture réelle du dispositif mis en place, qui est un dispositif qu'on tente et qu'on continuera d'améliorer. Aujourd'hui, les contrôles existent et on a non seulement les éléments sur les fraudes mais également les éléments sur les indus.

Après le contrôle de la CAF, puisque c'est le premier contrôle dans le cadre de la gestion puisqu'on a 3 000 allocataires gérés dans le cadre de cette CAF, on a aussi le plan de contrôle métropolitain. Ce plan de contrôle métropolitain est également sur différents niveaux.

Le premier niveau déjà, mobiliser -et cela aussi, c'est tout le travail qu'on fait avec les référents ; quand vous parlez des plaquettes, c'est tout le travail de formation aussi des référents, toutes les mobilisations qu'on met dans le cadre de ce dossier-, c'est de dire : "déjà, on les contrôle sur la mobilisation et les obligations d'insertion" puisqu'on s'aperçoit, quand on gère le RSA et quand on regarde les conventions d'accompagnement, qu'il faut déjà être inscrit à Pôle emploi et qu'un certain nombre d'entre eux ne sont pas inscrits.

On les mobilise déjà à ce moment-là en les obligeant à s'inscrire, en contrôlant cela puisque derrière, sinon, vous avez une suspension de vos droits voire un arrêt. Et, pour participer aux commissions locales que je préside -et monsieur Kimelfeld préside également la commission locale d'insertion-, sachez que ce sont systématiquement des dossiers que nous traitons et que les sanctions en cas de non-respect, puisque ce sont des droits et des devoirs, sont appliquées.

Il y a également un certain nombre d'enquêtes spécifiques -c'est ce que je vous expliquais- qui nous conduisent, en partenariat cette fois avec la CAF, à aller mobiliser directement des enquêtes et c'est là où nous avons obtenu un levier supplémentaire de contrôle sur place, dès que le signalement est indiqué.

La coordination que vous semblez considérer comme anecdotique ou inutile est fondamentale dans ces dossiers. C'est une lecture croisée, c'est la mobilisation de nos outils à tous qui nous permet d'aboutir à un meilleur contrôle et qui nous permet d'aboutir à une plus grande efficacité. Plus vite on contrôle -et ce sera pareil en matière d'indus-, plus efficace on est.

Le traitement de la fraude, dans le cadre de notre instance métropolitaine, fait l'objet d'une instance de médiation qui est mise en place, qui se tiendra le 7 juin sous la présidence de monsieur Jeandin et qui nous permet effectivement d'appeler directement au niveau de la Métropole cette instance de médiation et cette sanction-là.

On vous l'a présenté antérieurement, on a mis en place un véritable plan global de gestion dynamique à un moment de l'instruction de nos dossiers bien sûr en matière d'indus parce que plus rapidement on intervient, plus efficace on est, avec un certain nombre de points mis en œuvre, notamment la gestion de l'indu en dessous de 2 000 € transmis à la CAF, qui nous permet d'être plus réactifs. Et pour les fraudes, désormais, c'est la sanction, dès le premier euro. Pourquoi ? Parce qu'on met en place des amendes administratives immédiates et qu'on s'est fixé un seuil -c'est un plan qui vous a été présenté effectivement en décembre- de 9 000 € pour provoquer derrière des plaintes pénales puisque je rappelle que l'opportunité des poursuites relève tout de même du Procureur de la République et que, dans plus de 90 % des cas, on a un classement sans suite. Donc l'efficacité c'est de construire, avec les autorités judiciaires, un seuil qui permettra derrière de déclencher véritablement les poursuites.

Aujourd'hui, le nombre de signalements a été multiplié par 1,5 entre 2014 et 2015, simplement parce qu'il y a une meilleure coordination, avec des indus frauduleux identifiés ; on en a eu 558 qui ont conduit à des plaintes pénales et des sanctions et qui nous ont permis effectivement de transmettre, en un peu plus d'une année, plus de 80 plaintes pénales. Mais on n'est pas dans la stigmatisation. Il est nécessaire de contrôler les abus et il est nécessaire de les sanctionner.

Il est nécessaire aussi d'être efficace dans ce dispositif en mobilisant les bonnes sanctions au bon moment mais nous ne sommes pas dans une stigmatisation, même si effectivement c'est une nécessité de sanctionner, ce qui se fait régulièrement déjà en instance de médiation dans les commissions locales d'insertion et au niveau également de l'instance métropolitaine puisque nous avons désormais une instance qui s'occupera des dossiers métropolitains à ce niveau-là.

S'agissant de l'accompagnement -puisque nous a également été demandé par La Métropole autrement de bien former les référents-, c'est un axe fort en termes de formation des référents dans le cadre de l'accompagnement

et je précise qu'au-delà de la mobilisation des référents, il existe une convention directement entre Pôle emploi et la Métropole s'agissant de cet accompagnement, avec le dégagement d'un certain nombre de critères identifiés et construits ensemble pour pouvoir mieux mobiliser cet accompagnement, Pôle emploi assurant un tiers des accompagnements qui restent effectivement une mesure obligatoire légale. Donc nous ne sommes pas dans une vision frileuse, nous ne sommes pas dans une stigmatisation.

S'agissant du plan métropolitain d'insertion, je vous rappelle que ce plan vous est décliné régulièrement, chaque mois, avec des délibérations, l'objectif étant d'accompagner et d'accompagner au mieux l'ensemble des bénéficiaires du revenu de solidarité active, ce qui est fait dans le cadre des accompagnements qui vous sont soumis mais également des nouveaux appels à projets. Et si je regarde l'ensemble des dispositifs qui sont mis en place et ceux qui vous seront soumis en juin, on est justement sur un plan qui est décliné sur l'ensemble de ces trois orientations, avec effectivement la programmation pour l'action 2016 qui vous a été présentée, les appels à projets qui vous sont soumis notamment aujourd'hui, les travaux en cours et toute la dynamique qui s'est créée suite à la concertation pour la formation et la mobilisation de nos référents.

Nous avons également l'évolution de tout le cahier des charges de l'accompagnement afin de réduire la charge administrative et de pouvoir mobiliser les référents au mieux, qu'ils disposent de l'ensemble des outils les plus efficaces pour chaque parcours, pour pouvoir intégrer la diversité de ces parcours et les rendre plus réactifs, avec également un certain nombre de guides qui sont mis en place et qui vous seront soumis.

On voulait aussi travailler sur des indicateurs pertinents mais consolidés, ce qui fait que vous avez un tableau de bord qu'on souhaite trimestriel, qui vous sera communiqué désormais chaque trimestre et qui permet d'avoir une vision globale, à la fois sur l'emploi, les chiffres dans le cadre de notre Métropole et les chiffres consolidés en matière d'insertion, de versement d'allocation, de nombre de bénéficiaires, de nombre d'allocataires, tout cela parce que cela nous permet d'avoir une connaissance plus fine et parce que cela vous permet aussi d'avoir cette lecture-là.

Sur le lien à l'entreprise et sur la déclinaison du plan métropolitain d'insertion, je rappelle que nous allons vous soumettre un appel à projets innovation-entreprise au mois de juin, tout comme nous vous soumettrons également un appel à projets -parce que ce sont des dispositifs innovants qui permettent à ceux qui souscrivent à nos appels à projets de nous aider à construire une offre la plus pertinente et la plus adaptée- sur la filière du service d'aide à domicile. Pas plus tard que la semaine dernière, nous étions accueillis à Caluire et Cuire par monsieur Cochet, justement dans le cadre des trophées des services à la personne et c'est un secteur sur lequel nous entendons fortement nous mobiliser pour la valorisation des métiers, ce sont des perspectives de métiers et des gisements d'emplois importants et nous nous mobilisons également -et j'espère avec la Région- sur un certain nombre de formations dédiées sur l'ensemble des filières, plus particulièrement celle-là.

Un certain nombre d'entreprises et de grands groupes ont également été rencontrés pour mobiliser et travailler avec les structures d'insertion par l'activité économique. Des actions ont d'ores et déjà été réalisées dans le cadre des 1 000 entreprises pour l'insertion ; je ne peux que citer le campus Veolia et, très dernièrement, avec monsieur le Maire de Saint Priest, dans le cadre du centre de tri de la Poste, avec le recrutement des contrats aidés : à terme, 50 contrats sur ce secteur-là.

Bien sûr, les clés qui vont être prochainement déclinées sur l'ensemble des territoires, ces chargés de liaison insertion-emploi permettent effectivement de faire le maillage et d'offrir une véritable offre de service aux entreprises et tout le travail que nous faisons parallèlement dans le cadre du schéma des solidarités qui vous sera présenté et dans le cadre de nos clauses d'insertion qui nous permettent de mobiliser mieux, sur l'ensemble de nos marchés, sur l'ensemble des chantiers ; je pense à Vélo'v mais on a également un certain nombre de marchés publics sur lesquels on décline et qu'on vous présente régulièrement.

Donc oui, le plan métropolitain d'insertion qui vous a été soumis en décembre est d'ores et déjà beaucoup décliné, très construit et continuera à se construire parce que c'est un document cadre qui nous permet d'être réactifs, d'être innovants et de se donner pour ambition de toujours faire mieux.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Je mets aux voix ces dossiers.

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés ; Front national.

Adoptés.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

---

**N° 2016-1213 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes adultes : Fonds d'aide aux jeunes 2016 - Attribution de subventions dans le cadre des fonds locaux d'aide aux jeunes et des actions de portée métropolitaine - Approbation des modèles de conventions - Attribution d'une subvention à l'association Ecole de la deuxième chance Vaulx Agglo (E2C) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1213. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur** : Cette fois, nous sommes dans le cadre de la politique orientée vers les jeunes, et notamment dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes que nous vous avons déjà soumis l'année dernière. Le fonds d'aide aux jeunes, ce sont des aides ponctuelles adossées soit à un abondement avec les Communes, soit dans le cadre de l'aide métropolitaine ou des douze actions spécifiquement dédiées et portées. Dans le cadre de la délibération, vous avez également la subvention que nous vous proposons pour l'Ecole de la deuxième chance. Nous avons travaillé pour pouvoir obtenir une prise en charge étendue, c'est-à-dire au-delà de 25 ans et jusqu'à 30 ans, pour y intégrer nos bénéficiaires du RSA et pour pouvoir effectivement appliquer ce qui est une méthode particulièrement intensive et qui donne des bons résultats puisqu'on est à 60 % de sorties positives emploi ou formation qualifiante. Ce rapport a reçu un avis favorable.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller délégué BERTHILIER** : Merci. Monsieur le Président, madame la Conseillère déléguée et chers collègues, effectivement la délibération porte sur différents dossiers et d'abord elle marque le soutien de la Métropole globalement à l'insertion professionnelle des jeunes avec le fonds d'aide aux jeunes, l'aide aux transports, à la nourriture et autres et elle soutient des associations qui accompagnent les jeunes dans leur logement, ce qui est un élément clé de l'insertion professionnelle et de la prise d'autonomie des jeunes adultes. Mais, également, elle attribue une subvention à l'Ecole de la deuxième chance et vous l'avez dit, madame la Conseillère déléguée, l'école fait un travail de qualité. Vous avez obtenu des évolutions qui sont positives et ce travail de qualité mené depuis 2009 permet de donner aux jeunes une deuxième chance à des jeunes qui ont un faible niveau de qualification.

Pour des raisons compréhensibles que nous ne pouvons que partager, la Ville de Vaulx en Velin a décidé de se désengager partiellement du financement de cette école. L'Etat a demandé aux collectivités du territoire de participer à ce financement, et notamment à certaines Communes qui ont de jeunes ressortissants de leur territoire.

Dans le même temps, un projet d'ouverture d'une antenne dans le neuvième arrondissement est avancé avant même que nous ayons réglé la question de la pérennisation des financements globaux de l'école, même si cette ouverture ne peut être qu'une bonne chose pour les jeunes de notre territoire.

Néanmoins, dans une période de contraction budgétaire forte pour les collectivités, il serait nécessaire de s'interroger sur la pertinence de croiser davantage les financements, voire de les doubler, en demandant en bout de course aux Communes de boucler des budgets, surtout avec l'instabilité de financement lié à un nombre de ressortissants qui fluctuera nécessairement chaque année, ce qui est une nouvelle façon, sur cette école, de concevoir les financements des Communes.

La Métropole a toute la légitimité et la compétence pour intervenir sur le financement d'un établissement d'intérêt métropolitain qui accueille des jeunes issus d'une large partie de notre territoire. Elle doit pouvoir plaider auprès de l'Etat pour un décroisement des financements qui permettra davantage de lisibilité et de pérennité pour la structure. La Métropole doit pouvoir aider à mettre de la cohérence dans les interventions en matière de formation et d'insertion, y compris avec la Région qui finance par exemple les lycées de la nouvelle chance et qui a une compétence centrale en matière de formation.

Nous aurons besoin d'avoir une précision car il a été remis sur table une modification du tableau de financement qui a été assez logique puisqu'il y avait un écart entre les dépenses et les recettes. Ce qui sera intéressant c'est de voir justement ce calcul. A priori, c'est un mauvais calcul du total et c'est pour être sûr qu'on soit bien en correspondance et sur un financement pérenne de ces structures.

Pour terminer, au niveau du groupe La Métropole autrement, on votera donc ce rapport qui accordera notamment la subvention de 100 000 € à l'Ecole de la deuxième chance mais en alertant sur le fait que le financement des Communes inscrit dans le tableau de financement n'est pas acquis et doit pouvoir être rediscuté dans l'intérêt même de la structure en développement.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**Mme la Conseillère déléguée FRIER :** Monsieur le Président et chers collègues, aider les jeunes, aider tous nos jeunes lorsqu'ils rencontrent des difficultés, c'est une des ambitions de la Métropole. C'est aussi un souci partagé par l'ensemble des Communes. Démarrer dans la vie, qui plus est dans un contexte économique défavorable, c'est souvent difficile et cela quel que soit le territoire, surtout si la solidarité familiale est faible soit par conflit, soit par difficulté sociale.

L'important, c'est de véritablement ne pas laisser des jeunes fragiles décrocher et se retrouver exclus alors même qu'ils tentent de s'insérer dans la société. De fait, le dispositif de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) peut venir en aide, que ce soit par une aide individuelle ou par des projets plus globaux, des actions métropolitaines toujours.

Bien sûr, j'entends les craintes mais je crois vraiment qu'on n'est pas dans une logique d'assistanat. Il faut d'ailleurs souvent ne pas rencontrer ces jeunes en souffrance pour utiliser de tels mots. Il ne s'agit pas de tenir par la main le jeune sans le laisser responsable de sa vie. Il s'agit de le retenir, de lui éviter de sombrer pour qu'il puisse mener à bien son projet de vie. Je rappelle aussi qu'à cet âge de la vie, l'accès aux minima sociaux n'est souvent pas possible.

Je note l'importance des transports qui représentent 55 % des aides financières apportées. En effet, l'insertion suppose la mobilité, qui n'est pas à la portée de tout le monde. Il faut absolument éviter que les jeunes se sentent prisonniers de leur quartier du fait de difficultés financières. Ils doivent pouvoir accéder à d'autres territoires, notamment pour trouver un emploi. Le travail partenarial mené entre la Métropole, les structures associatives, les CCAS, les Communes, montre la pertinence d'un échelon de proximité pour gérer des problèmes humains, ce que nous défendons au sein du groupe Synergies-Avenir.

Comme beaucoup de dispositifs, Le FAJ a une limite en termes d'âge. Or, si l'espérance de vie augmente, on sait aussi que la période "jeunesse" tend à s'allonger dans notre société, et ceci pour les mauvais côtés également comme la précarité, les difficultés d'insertion. C'est pourquoi, un dispositif comme l'Ecole de la deuxième chance, ouvert aux 25-30 ans, permet de rattraper ceux qui ont pu connaître l'échec. Par une méthode intensive, par l'alternance, elle permet de rapprocher les jeunes de l'emploi. Les résultats sont encourageants.

J'attire d'ailleurs votre attention à tous sur l'impérieuse nécessité de développer l'apprentissage. En tant que gestionnaires publics, nous avons une responsabilité et un devoir d'exemplarité sur ce sujet en recrutant des apprentis dans nos collectivités, ce qui permettrait sans doute aussi aux décideurs nationaux d'avoir un jugement plus éclairé sur cette question.

Notre groupe votera ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

- dans le projet de délibération, il convient de lire "E2C" au lieu de "EC2" ;
- dans le tableau de financement relatif à l'Ecole de la deuxième chance (E2C), il convient de lire pour le total des dépenses "1 150 000" au lieu de "935 000".

Je mets aux voix le dossier.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

---

**N° 2016-1215 - développement solidaire et action sociale** - Règlement métropolitain du transport des élèves et étudiants en situation de handicap - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

**N° 2016-1216 - développement solidaire et action sociale** - Transport des élèves et étudiants en situation de handicap - Avenant n° 1 de prolongation de la convention de service unifié de gestion du dispositif pour l'année scolaire 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1215. Madame Le Franc, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur :** Monsieur le Président, la Métropole de Lyon est compétente pour le transport des élèves et des étudiants en situation de handicap de leur domicile à leur établissement scolaire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 juillet 2016, une convention entre la Métropole et le Département organise les modalités d'exercice de cette compétence commune. Un règlement départemental encadre ce dispositif depuis plusieurs années. Cette délibération consiste en une transcription de ce règlement à l'échelle de la Métropole pour que nous appliquions des modalités identiques à ce service commun. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1216. Madame Runel, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur :** Monsieur le Président, le rapport numéro 2016-1216 concerne également le transport des élèves et des étudiants en situation de handicap. Comme l'a rappelé madame la Vice-Présidente Claire Le Franc, la Métropole de Lyon et le Département du Rhône ont choisi de mutualiser ce service et ainsi d'optimiser le service rendu. Dans l'attente d'une décision sur les transferts et pour assurer la continuité de ce service, il est proposé de prolonger par avenant cette convention initiale pour une durée d'un an, à compter de la rentrée prochaine. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**M. le Conseiller GACHET :** Monsieur le Président et chers collègues, la délibération sur le règlement métropolitain des transports des élèves et des étudiants en situation de handicap devrait être l'occasion d'une réflexion approfondie. Certes, la simple reprise du règlement appliqué par le Conseil général depuis 2013 suffit à remplir l'obligation légale qui nous incombe mais elle comporte de sérieuses lacunes que nous devons combler. Permettez-moi d'en souligner quelques-unes.

L'article 2 du règlement des transports indique le mode de décision d'implication du droit à prise en charge. Il est remarquable de lire que ce droit n'est soumis qu'au seul avis médical. Comment pouvons-nous exclure les familles de cette démarche et de sa mise en œuvre ? Combien de familles se sont trouvées en difficulté, faute de n'avoir pu apporter des éléments d'explication sur les besoins particuliers de leurs enfants ? Je reviendrai sur ce point. Soulignons ici que la possibilité d'un recours n'est prévue à aucun moment. Certes, cela est implicite mais ces choses vont encore mieux lorsqu'elles sont écrites.

Il est ensuite fait état de véhicule adapté, adaptation nécessaire pour beaucoup de personnes en situation de handicap mais, s'il est fait mention de moyens matériels, la qualification des personnels n'est pas mentionnée. Pourtant, il faut l'affirmer, il y a des métiers qui ne s'improvisent pas ; le transport d'enfant en est un, le transport d'enfant en situation de handicap en est un autre. La formation est nécessaire et un certain nombre de certifications sont indispensables.

Les règles de fonctionnement édictées par le règlement témoignent d'une rigidité exemplaire en bien des domaines.

Je ne prendrai qu'un exemple, celui des points de départ et d'arrivée. Ils doivent être fixes une fois pour toutes. Les exceptions ne sont admises que si elles sont durables. Alors, par exemple, la prise en charge des grands-parents ne peut être examinée que si elle concerne l'intégralité de l'année scolaire, ce qui manifeste une ignorance totale des moments de répit si importants pour les familles dans certaines situations et à certains moments.

Exigence aussi de ponctualité mais unilatérale puisqu'elle ne s'applique qu'à l'utilisateur. Ce seul point fait sursauter les usagers de Vortex, société qui banalise impunément les retards et les allongements de trajet, malgré les plaintes et les avertissements multiples. Cette approche qui fait reposer l'entière responsabilité sur les usagers est encore plus grande dans les articles 9, 10 et 11 intitulés respectivement "sanctions", "amendes" et "interdictions" ; ces articles mériteraient un décryptage qu'il serait trop long de développer ici. Simplement, deux réflexions d'ordre général :

- la première : le transport des enfants implique plusieurs acteurs, à chacun incombe des devoirs comme chacun peut se prévaloir de droits. Mais nous sommes très éloignés ici de ce qu'en droit, on appelle un contrat bilatéral. Nous n'arbitrons dans ce texte que les obligations de l'une des parties ;

- la seconde réflexion : les enfants dont il est question, les enfants différents. Les enfants différents dans leur apparence et dans leur comportement ont parfois des manières d'appréhender leur environnement et de gérer leurs relations aux autres qui surprennent. Les stéréotypes de natures diverses, l'hyperactivité ou, au contraire, la trop grande apathie par exemple viendront en infraction à plusieurs des interdits énoncés dans l'article 11, en particulier dans la relation inégale, renforcée par l'absence de formation ou de moyens, du chauffeur qui y est confronté. L'expérience nous le montre, il y a un risque sérieux de laisser, par un cadre inadapté, s'établir des dysfonctionnements dans un domaine sensible. Il y a également aujourd'hui le risque réel et sérieux de passer à côté d'une occasion de rénover notre approche.

Le règlement des transports des élèves et étudiants en situation de handicap doit trouver sa place dans la logique du projet métropolitain des solidarités. Il ne peut être la seule reconduction de pratiques antérieures. C'est pourquoi nous souhaitons le report de son examen, dans la perspective d'amélioration d'un outil qui n'est pas seulement une formalité technique.

Merci de votre attention et, j'espère, de votre approbation.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je mets ce rapport aux voix.

Adoptés, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu sur le dossier n° 2016-1215.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

---

**N° 2016-1217 - développement solidaire et action sociale** - Personnes en situation de handicap - Structures adaptées situées en Belgique - Convention type d'habilitation à l'aide sociale - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction des établissements pour personnes handicapées -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1217. Madame Runel, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur** : Ce rapport concerne la mise en place d'une convention type d'habilitation à l'aide sociale. La Métropole de Lyon, dans le cadre de ses compétences, a vocation à prendre en charge les frais d'hébergement des personnes en situation de handicap qui sont accueillies dans des établissements en Belgique, en application de la convention européenne de l'assistance sociale et médicale. Malgré le faible nombre des personnes concernées par notre Métropole mais afin de faciliter ces prises en charge, il est proposé de mettre en place une convention type d'habilitation à l'aide sociale. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**M. le Conseiller GACHET** : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises sur ce dossier. Inutile de revenir sur les évidences que nous avons déjà énoncées sur l'inadaptation d'une réponse éloignée des familles et sur les conséquences que cela peut entraîner.

Nous avons eu la chance, Thérèse Rabatel et moi, lors du colloque sur l'état des savoirs sur le handicap organisé à Lyon 2 il y a quelques jours, d'entendre Josef Schovanec, chargé de mission emploi au Cabinet de la secrétaire d'Etat Ségolène Neuville depuis le 19 mai 2016. Ce premier Conseiller ministériel, lui-même porteur d'autisme, se plaît à citer dans ses écrits et dans ses interventions cette phrase qui conclut le préambule de la constitution helvétique de 1999 : "La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres". Il y a dans cette phrase et dans l'idée qu'elle sous-tend une grande ambition que nous pourrions reprendre à notre compte. Le projet métropolitain "des solidarités" en cours d'élaboration est porteur de cela.

Alors, monsieur le Président, ne pourrions nous pas nous fixer, pour ce domaine, la prise en compte locale de besoins et d'attentes qui s'expriment sur nos territoires, des objectifs quantitatifs réalisables ? Une vingtaine de familles sont concernées aujourd'hui. Il est bon de savoir que les projets d'accueil de maisons spécialisées sont déjà à l'œuvre, d'autres pourraient être soutenus. Ces perspectives positives répondent un peu au découragement des familles engagées dans des associations et qui bataillent depuis de nombreuses années, parfois avec le sentiment de ne pas avancer.

Nous pourrions faire plus. Pourquoi ne pas nous engager collectivement à ce que la fin de ce mandat, le recours aux établissements dits "adaptés" en Belgique ne soit jamais le fait d'une obligation ?

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

---

**N° 2016-1218 - développement solidaire et action sociale** - Foyer Notre-Dame des sans-abri et Association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS) - Convention cadre 2016-2018 - Attribution de subventions pour 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1218. Madame David, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère DAVID, rapporteur** : Monsieur le Président, ce dossier concerne l'attribution de subventions pour 2016 et la mise en œuvre des conventions cadres 2016-2018 avec le Foyer Notre-Dame des sans-abri et Association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS). Ces dispositions permettent de poursuivre la contractualisation pluriannuelle précédemment engagée par le Département avec les deux associations et visent un ensemble d'actions financées par la Métropole ayant trait à l'insertion et au logement.

La convention triennale cible les actions soutenues par la Métropole, c'est-à-dire le suivi des bénéficiaires du RSA, l'accompagnement au logement et la prévention des situations de vulnérabilité. Le conventionnement s'opère naturellement en lien avec les démarches cadres engagées ou en cours d'élaboration, c'est-à-dire le schéma métropolitain des solidarités, la révision du FSL, le programme métropolitain pour l'insertion et l'emploi, le plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Je précise qu'une troisième convention triennale est en cours d'élaboration avec l'association Habitat et humanisme régie nouvelle.

Enfin, j'indique que la Métropole engage, pour ce dispositif contractuel de trois années, 3 211 500 €.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : J'ai un temps de parole du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : J'ai un temps de parole du groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère RUNEL** : Monsieur le Président, chers collègues, "promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, prévenir les exclusions et en corriger les effets", cet article du code de l'action sociale et des familles donne sens à la construction de la politique de solidarité de la Métropole.

En effet, l'obligation qui nous est faite depuis la loi du 2 janvier 2002 de présenter un schéma d'organisation sociale et médico-sociale se concrétise au sein de notre collectivité par le travail d'élaboration d'un projet métropolitain des solidarités, un projet d'envergure développant une approche transversale de l'action sociale.

Il a été souvent question, pendant le temps de la construction de la Métropole, d'urbain et d'humain, l'un appartenant au Grand Lyon, l'autre au Département. Il a également été question de manque de culture du social au sein de notre ancienne collectivité et de la nécessité de parvenir rapidement à une culture commune. Enfin, il est question aujourd'hui de l'association de ces deux approches et de leur inéluctable complémentarité.

Si le Grand Lyon cultivait cette image de bâtisseur, il n'en demeure pas moins que la Métropole se veut être un entrepreneur social se dotant de véritables outils de gouvernance, tout d'abord au travers du pacte de cohérence métropolitain mais aussi de son projet métropolitain d'insertion et d'emploi.

Répondre aux enjeux de la transversalité, de la prise en compte de chacun, c'est bien l'objet de ce rapport avec la mise en place de conventions triennales à destination de deux partenaires importants pour la Métropole : l'association Notre-Dame des sans-abris et l'association ARALIS.

En contribuant, de par leurs actions quotidiennes d'intervention sociale, à la politique de solidarité de la Métropole, les associations participent au vivre ensemble tout en favorisant l'émancipation des personnes. La transversalité est au cœur de leur approche : accompagner vers le logement, aider les familles en difficulté, innover par la mise en place d'expérimentations comme ce lieu d'accueil spécialisé d'orientation, d'insertion et d'enfance.

En soutenant ces projets, la Métropole accorde sa confiance. Etre au plus proche des projets, c'est aussi mettre en synergie les actions des partenaires sur le terrain.

Le concept de solidarité territoriale que nous défendons pour notre Métropole doit être facteur de développement. Les différentes actions proposées et conduites par le Foyer Notre-Dame des sans-abris comme celles engagées par ARALIS permettent d'accueillir et d'héberger les plus démunis mais aussi de développer des actions collectives favorisant le lien social et restaurant l'exercice de leur citoyenneté.

C'est là tout l'enjeu de notre projet : renforcer les actions de prévention et maintenir un accompagnement renforcé pour les plus en difficulté. Le travail social a pour but, quelles que soient les fonctions exercées, de "faire société avec ceux qui ont des difficultés et aider l'autre à exister".

Si cette transition s'inscrit dans une démarche d'innovation sociale, le regard ne doit-il pas toutefois porter au-delà de cette dichotomie, notre rôle consistant à réinventer et combiner ces différentes politiques publiques pour se rapprocher au plus près... Je peux terminer ?

**M. LE PRESIDENT** : Allez-y !

**Mme la Conseillère RUNEL** : ...au plus près des besoins réels et individuels de la personne ? Mieux connaître les besoins pour mieux y répondre.

Voilà en quelques mots les principaux éléments qui fondent notre engagement et, au moment même où nous observons un recul des valeurs de solidarité et du consentement au coût de la solidarité, le groupe Socialistes et républicains métropolitains entend participer et contribuer au développement du travail social pour une société plus juste et plus solidaire.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère NACHURY :** Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de ce dernier dossier de la commission développement solidaire et action sociale, le groupe Les Républicains et apparentés souhaite faire en séance publique des observations sur le futur projet de schéma métropolitain des solidarités.

Un point d'étape a été présenté lors de la commission du 25 mai et a permis des expressions qu'il semble utile de faire entendre et partager à l'ensemble des élus métropolitains et singulièrement aux membres de l'exécutif.

Une observation liminaire : élaborer un schéma unique des politiques sociales et médico-sociales de la Métropole en prenant en considération les documents directeurs en matière d'urbanisme et d'habitat, d'insertion et d'emploi, de service aux familles et le pacte de cohérence métropolitain est une démarche utile mais dont il faut admettre et mesurer la complexité et l'exigence.

Première observation : dans le diagnostic sont discrètement évoqués des entretiens avec les élus individuels dont nous avons mesuré la place très faible : peu d'élus, pour peu de temps. Or, les élus locaux par leur connaissance de la population, des potentiels existants, des difficultés rencontrées sont, nous semble-t-il, plus qu'indispensables à entendre.

Dans la poursuite de la démarche cette dimension doit être revue.

Deuxième observation : nous avons une totale confiance dans les professionnels de la Métropole et les partenaires institutionnels et associatifs mais, dans le domaine social et médico-social, il n'y a pas que des dispositifs, il y a des politiques et celles-ci doivent être débattues et arrêtées par les élus.

Il faudra donc que des choix soient proposés et des priorités déterminées par des élus. Cela ne pourra attendre l'issue de la démarche avec un document ficelé, passé essentiellement par des instances techniques.

Troisième observation : il y a bien évocation de l'instance territoriale, la Conférence territoriale des Maires, mais pour Lyon-Villeurbanne quelle sera la réalité de ce temps d'études et d'expression ?

Quatrième observation : parmi les améliorations importantes à apporter figure au premier rang la simplification des procédures. Il y a sans doute, dans la mise en œuvre des textes, plutôt tendance à surinterpréter et surtransposer mais, fondamentalement, ce sont des dispositions législatives et réglementaires qui sont à la base.

La récente loi d'adaptation de la société au vieillissement a créé de nouvelles obligations qui partent toutes d'une bonne intention mais qui se traduisent par de nouvelles obligations pour les agents du terrain. Même chose pour la loi modifiant certaines dispositions en matière de protection de l'enfance.

Monsieur le Président, convenez que ce ne sont pas de méchantes lois de droite.

Cinquième observation : toujours parmi les améliorations importantes figure la prévention accrue. Nous sommes tous persuadés que la prévention est essentielle et éviterait bien de lourdes difficultés. Mais comment faire plus en actions de prévention précoce lorsque les interventions lourdes doivent être assumées ? Cela suppose un temps d'effort, notamment budgétaire qui assure la permanence des mesures d'urgence et la conduite des dépistages, accompagnements précoces et suivi dans le temps.

Sixième observation : sur l'accompagnement global. Tout le monde en a rêvé et en rêve encore malgré les dures réalités. Mais ce sont les dispositifs en tuyaux de plus en plus nombreux et complexes qui conduisent à cette impression de morcellement de l'individu et encore plus de la famille.

Les exemples sont nombreux de la multiplication des actions et des professionnels autour d'une personne ou d'une famille qui rendraient fragiles mêmes ceux qui ne le sont pas.

Septième observation : qu'il s'agisse de la simplification, de la prévention, de l'accompagnement global, il faudra des moyens humains et financiers mais pas nécessairement des moyens accrus.

Il y a des questions de mutualisation, d'évaluation de pertinence d'une politique, de hiérarchisation des priorités. C'est beaucoup d'engagement, de vision à long terme et d'étapes construites avec concertation et constance.

C'est de cela dont nous voulions vous parler ce soir.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Donc je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

---

**N° 2016-1220 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 8<sup>e</sup> édition du Festival Lumière du 8 au 16 octobre 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Devinaz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1220. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur** : Dans cette délibération, il s'agit d'attribuer une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du Festival Lumière qui se déroulera du 8 au 16 octobre 2016.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires et Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL** : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom de deux groupes : Europe Ecologie les Verts et Lyon Métropole gauche solidaires.

Le Festival Lumière est un festival à la fois prestigieux sur le plan artistique et populaire par les milliers de spectateurs et spectatrices réunis dans une grande diversité, sans compter tous les artistes de cinéma qui affluent du monde entier. C'est un magnifique succès dont nous espérons qu'il perdurera pour notre plaisir et pour la réputation de Lyon.

Ce festival a été créé -comme me l'a rappelé vendredi, dans un échange téléphonique, une personne de l'Institut Lumière- pour célébrer une carrière cinématographique de niveau international. Et, de fait, 7 réalisateurs de renommée mondiale ont été récompensés. Qui sera le prochain ou la prochaine ? On ne le sait encore : la délibération passe, en effet, cette année, avec deux mois d'avance et alors que l'annonce du Prix Lumière aura lieu le 20 juin 2016.

J'étais intervenue le 10 juillet 2014 pour le sixième prix, soulevant le problème de ce prix donné uniquement à des réalisateurs et donc à des hommes pour des raisons sociétales : l'histoire des inégalités femmes-hommes fait que les femmes ne sont des réalisatrices reconnues dans le monde entier que récemment ; et encore ne bénéficient-elles pas des mêmes budgets (un tiers en moins, selon les rapports 2006 et 2009 de Reine Prat, Conseillère au ministère de la Culture). J'ai soulevé à nouveau le problème le 6 juillet 2015 en parlant de l'abstention possible de mon groupe cette année. Et, cette année, nous voici devant une difficulté pour nous prononcer : on ne sait qui sera l'heureux ou l'heureuse récipiendaire du prix.

Je rappelle que nos deux groupes sont très attachés aux valeurs d'égalité et d'équité que porte notre Métropole dans son pacte fondateur. Nos actions doivent y concourir.

Je rappelle que lorsque le festival a été créé, avec un fort soutien financier du Grand Lyon, nous ne pensions pas, bien sûr, que l'orientation prise conduirait à ne récompenser que des hommes. Notre idée intéressante était de récompenser une carrière, une personnalité qui a contribué à l'histoire du cinéma et a marqué cet art. Les réalisateurs ont été privilégiés dans les sept choix précédents. Dans le monde actuel, un tel parti pris n'est plus possible et va se retourner contre notre festival et notre réputation.

On a vu récemment, en janvier dernier, l'affaire du festival de la BD à Angoulême : pas de femme invitée, tollé ; les hommes dessinateurs de BD se sont donc retirés du festival en signe de protestation. L'année 2015 a vu aussi plusieurs grandes actrices américaines prendre la parole à Hollywood pour se plaindre du traitement inégal qu'elles subissent par rapport à leurs collègues masculins. En cette année 2016, l'actrice Juliette Binoche vient de lancer, avec des actrices américaines, une société de production féministe, "We do it together", pour aider au financement des films de réalisatrices.

Nous proposons donc de nous en sortir par le haut : les femmes ont participé merveilleusement, autant que les hommes, à l'histoire du cinéma ! Les acteurs et les actrices ont incarné le cinéma, l'histoire du cinéma, la variété des œuvres cinématographiques, la célébrité de certains films. Les acteurs et les actrices façonnent aussi les films par leur présence et sont en partie co-créateurs et co-créatrices des films avec leurs réalisateurs. Parfois même, on se souvient d'un film plus par ses acteurs ou actrices que son réalisateur. Nous ne comprenons donc pas pourquoi ce festival ne récompense pas, ici et là, un acteur ou actrice, un ou une star qui ferait tout autant la gloire du festival et de Lyon. On ne nous dira pas que récompensant Catherine Deneuve, Sophia Loren, Jeanne Moreau, Julia Roberts, Penelope Cruz, Charlotte Rampling, Juliette Binoche, Helen Mirren, etc., nous dévaloriserions notre festival ou que ces femmes seraient prises parce que femmes et non parce que grandes actrices, comme je l'ai entendu !

Donc, en l'état actuel des choses, pour ne pas faire de procès d'intention sur le prix 2016 et sans posséder tous les éléments pour notre décision, nos deux groupes ont décidé de ne pas prendre part au vote, en regrettant vivement l'ensemble de cette situation.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS :** Monsieur le Président, chers collègues, après sept éditions et à la veille de la huitième, le Festival Lumière s'est fait une place dans le cercle très fermé des festivals internationaux de cinéma qui comptent.

Pour les professionnels, les cinéphiles mais aussi le grand public, le Festival est devenu l'événement incontournable de la rentrée. Cette notoriété qui s'installe tient beaucoup à la qualité de la programmation et des invités. Je vous rappellerai simplement que le dernier Prix Lumière fut Martin Scorsese et que, précédemment, nous avons accueilli Pedro Almodovar, Quentin Tarantino, Clint Eastwood et, quatre ans après son Prix Lumière, Ken Loach a remporté sa seconde Palme d'or il y a une semaine à Cannes.

Juger de la réussite d'un festival est quelque chose de complexe. Néanmoins, nous pouvons mettre en avant quelques critères objectifs qui sont indispensables, selon tous les spécialistes, au développement et à la pérennité d'une manifestation :

- premièrement, le lien avec le territoire : une soixantaine de lieux sont impliqués dans toute l'agglomération. Le Festival Lumière est le seul festival de cinéma à être aussi déconcentré et décentralisé sur un si vaste territoire avec, en son épicerie, le lieu de naissance du cinéma, l'Institut Lumière ;

- deuxième critère, la fréquentation ; quelques chiffres : avec 147 films présentés, 371 séances de cinéma et plus de 550 000 festivaliers, le Festival Lumière, après sept ans d'existence, arrive dans le peloton de tête des manifestations cinématographiques en termes de fréquentation, sans oublier les lieux d'exposition, les villages de jour, la plate-forme de nuit ;

- enfin, dernier critère d'évaluation -et pas des moindres-, la dimension économique : le marché du film classique qui regroupe les professionnels du monde entier autour du cinéma de répertoire a progressé en exposants et en visiteurs. Le festival poursuit ses actions avec la filière économique constituée sur l'agglomération autour de l'image et les retombées économiques sur notre territoire sont loin d'être négligeables : une centaine d'emplois créés, 300 entreprises fournisseurs, plus de 1 600 nuits d'hôtel, 8 000 repas, globalement un euro de subvention déclenche 10 euros d'impact économique sur notre territoire.

Bien évidemment, nous soutenons ce festival. Juste un petit mot pour notre collègue Thérèse Rabatel : tout d'abord, bien évidemment -elle l'a précisé-, nous ne connaissons pas encore le ou la récipiendaire du huitième Prix Lumière mais surtout notre rôle vis-à-vis des institutions culturelles est de soutenir, de favoriser et non pas d'orienter.

L'histoire est pleine de moments douloureux où les décideurs politiques ont tenté de remplacer les acteurs culturels. Le résultat a toujours été décevant. La réalisatrice Houda Benyamina recevant la Caméra d'or à Cannes pour son film *Divines* et, reprenant une réplique de son film, a déclaré au directeur de la quinzaine des réalisateurs : "T'as du clito !" Nous ne doutons pas que notre collègue pourra, d'ici quelques semaines, adresser le même compliment à l'Institut Lumière qui, quand on regarde la programmation, n'en a pas manqué jusqu'à présent.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialistes.

**Mme la Conseillère PEILLON :** Merci. Monsieur le Président et chers collègues, créé en 2009 par l'Institut Lumière, le Festival Lumière est devenu l'un des plus grands festivals internationaux de cinéma classique.

L'an dernier, ce sont 152 000 festivaliers qui ont assisté à 371 séances dans 72 lieux de la Métropole lyonnaise. Le nombre de séances hors Lyon est en nette augmentation, soulignant l'intérêt des Communes de notre Métropole -qui sont plus d'une vingtaine à participer- et de leurs habitants ; plusieurs Communes ont même participé au festival au-delà de ces projections avec des conférences, des expositions et des ateliers-débats.

Depuis trois ans se déroule, en parallèle du festival, le marché du film classique. Pendant trois jours, les professionnels du cinéma sont invités à débattre et à échanger sur l'état présent et l'avenir de l'exploitation du cinéma classique.

Si nous connaissons tous le festival dans ses grandes lignes, grandes projections à la Halle Tony Garnier et à l'Amphithéâtre 3000, séances partout dans la Métropole, remise du Prix Lumière, je voudrais vous parler de certains aspects moins connus de ce festival et qui en font pourtant toute sa richesse et contribuent à son succès et, nous l'espérons tous, à sa longévité.

Il y a tout d'abord le remarquable travail effectué auprès des scolaires. Chaque année, tous les niveaux scolaires peuvent participer au Festival Lumière. Pour son édition 2015, plus de 6 600 élèves ont participé. Un quota de places est réservé pour chaque séance aux élèves et à leurs enseignants. Des spécialistes du cinéma se déplacent également dans les écoles et les collèges du Grand Lyon pour réaliser des ateliers autour du cinéma. Et, pour la troisième année consécutive, chaque lycéen ayant participé à une séance pourra voter pour un film

par l'intermédiaire d'Internet pour attribuer le prix des lycéens remis lors de la cérémonie de clôture. Le festival touche chaque année de plus en plus de scolaires et le nombre d'établissements concernés augmente chaque année ; ils étaient 237 en 2015.

Un autre fait méconnu, le Festival Lumière travaille avec plusieurs associations dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle. Parmi les 450 bénévoles qui ont participé au Festival Lumière 2015, une quarantaine d'entre eux l'ont fait dans le cadre de la semaine de l'intégration, qui se déroule la même semaine que le festival. L'objectif est de les intégrer ainsi à un cursus d'insertion professionnelle via la structure des bénévoles.

Par ailleurs, le Festival Lumière ne se joue pas uniquement dans les salles obscures. Des projections ont également lieu dans des lieux d'habitude exclus du cinéma, comme la maison d'arrêt de Corbas et les hôpitaux. Les enfants et les adolescents des services de pédiatrie du groupement hospitalier "est", de l'hôpital femme-mère-enfant de Bron et du Centre Léon Bérard, accompagnés de leurs familles, ont assisté à une projection en partenariat avec l'association Les Toiles enchantées avec laquelle le festival travaille chaque année depuis 2010.

Mais l'aspect le plus méconnu du Festival Lumière est sans doute la démarche bas carbone dans laquelle il est engagé depuis six ans.

Cette démarche vise à compenser l'impact environnemental du festival par le soutien à un projet de développement durable en Région : une part des recettes de vente du catalogue est reversée au projet retenu. Parmi les six projets retenus depuis 2009, on peut citer par exemple le projet de reconstruction du refuge du Dôme du Goûter sur une voie d'ascension du Mont Blanc ou encore la plantation de feuillus dans la forêt communale de Villette de Vienne en Isère.

Le Festival Lumière poursuit également son engagement pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre avec la mise en place de voitures électriques pour le transport des invités mais aussi des copies de film et de tous les éléments de communication et de fournitures techniques dans toute l'agglomération.

Notons aussi l'effort effectué concernant le tri des déchets sur le village du festival et la promotion des transports en commun dans toute l'agglomération.

Démarche d'élargissement à tous les publics, dimension éducative et sociale, démarche bas carbone, autant d'aspects du festival qui mériteraient d'être mis en lumière, justement !

Pour cette nouvelle année, le festival proposera deux jours supplémentaires avec plus de séances afin de répondre à l'affluence grandissante du public, en augmentation déjà de 7 % l'an passé. Il nous faut encore attendre quelques semaines -on l'a dit- avant de découvrir le programme de cette édition 2016 et la révélation du Prix Lumière.

En attendant, c'est avec plaisir que les élus du groupe Socialistes et républicains métropolitains voteront ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix.

Adopté MM. Loïc CHABRIER, Christian COULON, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Institut Lumière ainsi que M. Georges KÉPÉNÉKIAN, Mme Myriam PICOT, délégués de la Ville de Lyon au sein de ce même conseil d'administration, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Les groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, Lyon Métropole gauche solidaires n'ont pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

---

**N° 2016-1221 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Lyon - Régie personnalisée Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention et modification des statuts - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1221. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je rapporte donc une délibération relative aux Nuits de Fourvière. Quelques mots d'abord pour revenir sur ce festival qui est le seul événement soutenu par la Métropole qui englobe toutes les formes du spectacle vivant et, en cela, il est assez unique sur l'ensemble du territoire national.

Depuis 2005, l'événement est confié à un EPIC qui a vu son budget progresser fortement, malgré la stabilité de la subvention du Conseil général puis de la Métropole, grâce à la diversification de ses ressources. La qualité de

son modèle a d'ailleurs été soulignée par la Chambre régionale des comptes dans un rapport qui vous a été présenté lors de notre dernier Conseil.

Pour garantir la qualité du festival, chaque budget des Nuits doit respecter des dépenses d'administration limitées à 15 % du budget et des dépenses techniques et artistiques liées au plateau supérieures à 60 % du budget.

La subvention de notre collectivité est affectée en priorité aux créations ou coproductions et aux missions d'intérêt général de l'EPIC. Les spectacles de variété permettent l'équilibre du budget, ils représentent un levier pour la levée de recettes de mécénats ou du village.

Nous avons célébré l'année dernière le 70<sup>ème</sup> anniversaire des Nuits de Fourvière, avec une édition qui a accueilli plus de 190 000 spectateurs dont 33 000 au parc de Parilly.

Cette année, le festival est placé sous le signe des récits du monde. Il va investir tout autant la Métropole, entre logique de proximité et partenariat avec nos grandes institutions culturelles. Pour la première fois, il va proposer un véritable festival hors les murs avec des chapiteaux de cirque et des guinguettes, en juillet, à Lacroix-Laval. Le théâtre sera bien représenté aussi par la venue des plus grands metteurs en scène contemporains. Plus de 95 000 billets ont déjà été vendus et 18 représentations affichent complet.

Le projet de délibération propose d'abord un avenant à la convention 2012-2018. Cette convention a été signée par le Département auquel la Métropole s'est substituée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle détermine les missions de la régie, parmi lesquelles la mise en valeur du site historique par la production ou coproduction et diffusion de spectacles accessibles à tous les publics. Cette convention prévoit l'attribution d'une subvention de 3 710 000 € pour toute la durée de la convention. L'avenant que nous présentons est donc nécessaire afin de respecter notre cadrage budgétaire. La subvention 2016 a fait l'objet d'une baisse de 6 % ; elle est ainsi fixée cette année au montant de 3 487 400 €.

Enfin, nous proposons une modification des statuts avec la création d'un poste de Vice-Président, conformément au code général des collectivités territoriales.

Avis favorable de la commission.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Synergies-Avenir.

**Mme la Conseillère POULAIN** : Monsieur le Président et chers collègues, dans quelques jours s'ouvrira la 71<sup>ème</sup> édition des Nuits de Fourvière sur une période de deux mois. Le succès remporté par les éditions précédentes s'illustre par une fréquentation croissante et un nombre de représentations en augmentation. Outre la concentration des spectacles dans l'enceinte des théâtres gallo-romains par une obligation de mise en valeur de ces espaces, 12 autres lieux dont 11 métropolitains accueillent quelques représentations et performances artistiques.

Ce festival de renommée mondiale contribue largement au rayonnement et à l'attractivité de l'agglomération lyonnaise. Les retombées économiques sont importantes, autant pour le secteur tertiaire, de l'hôtellerie et de la restauration (3 000 nuitées sont générées) et permettent l'embauche directe de près de 500 emplois. Au niveau local, la régie travaille avec quelques missions locales et est en lien avec la direction de l'insertion et de l'emploi de la Métropole.

Outre les retombées économiques importantes qu'elles génèrent, les Nuits de Fourvière s'inscrivent parfaitement dans une démarche sociale et culturelle : lutte contre les discriminations, actions d'insertion et de diffusion culturelle via le dispositif Culture pour tous auprès de publics en difficulté.

Vous l'aurez compris, l'enthousiasme communicatif de son directeur venu présenter son rapport d'activités et les futurs projets, les résultats positifs qui accompagnent la réussite de ce festival et les actions conduites par la régie ont conquis les élus que nous sommes.

Nous tenons à saluer la gestion de cette régie : la régie n'a pas vu sa subvention augmenter depuis treize ans et, dans le cadre des restrictions budgétaires conduites par la Métropole, elle connaît désormais une restriction de 6 %, ce qui ne l'empêche pas de s'adapter, de tenir une rigueur budgétaire tout en augmentant son capital, de maintenir une programmation de grande qualité et d'accroître le nombre de représentations mais surtout d'avoir innové et de proposer son modèle propre de production en régie et ne pas perdre ainsi sur les marges. Un modèle économique du genre que nous aimerions voir reproduit et s'étendre à d'autres événements soutenus par la Métropole.

En raison de son statut d'établissement public industriel et commercial (EPIC), la Métropole de Lyon a hérité de la complète responsabilité et compétence de ce festival. Il nous semble pertinent que la Métropole contribue au financement de ce festival exemplaire en matière de gestion, malgré des montants qui peuvent apparaître importants. Mais le retour et les retombées sont largement supérieurs. Et c'est bien là le rôle d'une collectivité que d'impulser et soutenir les actions pour des retombées au profit de tous et dans l'intérêt général.

Notre groupe, tout en félicitant le travail accompli par la régie, approuve et votera bien entendu cette subvention.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N° 2016-1224 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Diffusion de la culture numérique et des transformations contemporaines - Attribution d'une subvention à l'association Doc Forum pour l'année 2016 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Képénékian a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1224. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué KÉPÉNÉKIAN, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, je vous présente une délibération pour proposer une subvention de 63 000 € à l'association Doc Forum. Il s'agit d'une association créée en 1996, parrainée au départ par Michel Serres, qui vise à proposer la diffusion de la culture numérique et des transformations culturelles auprès d'une diversité de publics et l'organisation des Entretiens de la Cité.

Cette association s'est enrichie de la participation de plusieurs grandes institutions que sont l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), l'Ecole nationale normale supérieure, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et, depuis 2012, l'Institut français d'éducation et l'INP2-INP3 qui est l'Institut de recherche sur les particules. Cette vocation scientifique permet d'aborder les différentes questions et de créer le débat, en particulier autour du numérique et des grandes technologies.

Doc Forum est soutenu par le Grand Lyon depuis son début, avec un club capital, deux grands entretiens par an, des experts du numérique, revisitant en permanence la culture du numérique par des ateliers découverte et, en particulier, par les Entretiens de la Cité, le dernier ayant été consacré au "progrès malgré tout".

Le programme d'actions 2016 vise à faire évoluer cette association en recréant un nouveau conseil scientifique et se propose de modifier aussi son nom, son appellation pour permettre une meilleure diffusion encore une fois dans les différents espaces de notre Métropole.

**M. LE PRESIDENT** : Bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué KÉPÉNÉKIAN.

---

**N° 2016-1225 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Rapport sur la désensibilisation de la dette toxique - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1225. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Il s'agit donc d'un simple rapport qui ne donnera pas lieu à un vote et je dois dire que beaucoup d'entre vous en connaissent déjà le contenu, non seulement parce qu'ils l'ont lu dans les dossiers qui leur ont été adressés mais également parce que nous avons beaucoup communiqué sur le débouclage des emprunts toxiques. Nous avons communiqué bien entendu en commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale mais nous avons également communiqué -et c'était une volonté délibérée, dans un souci de transparence- avec tous les Présidents de groupe avant la fin des négociations, à l'époque des premières relations transactionnelles puis, ensuite, une fois l'accord intervenu. Donc, pour beaucoup d'entre vous, il s'agit simplement d'un rappel.

*(Projection de diapositives -VOIR annexe 1 page 82-).*

On va vous présenter tout d'abord un tableau qui indique la situation des trois contrats concernés au 1<sup>er</sup> juin 2016 avant sécurisation de la dette.

Pour mémoire, je vous rappelle qu'une partie de la dette transférée du Département du Rhône au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à la Métropole est gérée de façon mutualisée entre les deux collectivités et notamment les trois contrats toxiques qui sont le centre d'intérêt aujourd'hui. Les deux premiers contrats sont portés juridiquement par la Métropole de

Lyon et le troisième par le Nouveau Rhône. Deux contrats sont indexés sur la parité entre l'euro et le franc suisse et l'autre sur le rapport entre le franc suisse, l'euro et le dollar.

Deux faits majeurs ont amené la Métropole de Lyon à envisager de sécuriser sa dette toxique plutôt que de poursuivre les procédures qui avaient été initialement engagées par le Département en son temps.

Tout d'abord, la voie contentieuse, qui était en tout état de cause aléatoire, est devenue une solution très fragile. En effet, une loi du 29 juillet 2014 relative à la sécurisation des contrats de prêt structurés a permis de valider rétroactivement le défaut de mention du taux effectif global, dit TEG, dans les prêts accordés aux personnes morales. Il s'agissait en fait d'une application jurisprudentielle qui a pris en quelque sorte "une puce sur le nez" pour un motif qui n'était pas déterminant sur le nez des banques en considérant que l'on pouvait annuler au moins les intérêts et, le cas échéant, le contrat au motif que ce TEG n'était pas indiqué. Il était évident que si cette jurisprudence s'était poursuivie, c'est tout le système bancaire qui en aurait été ébranlé. D'où cette loi du 29 juillet 2014 qui est en fait une loi de protection du système bancaire qui était en péril du fait de cette jurisprudence.

En outre, j'ai insisté à plusieurs reprises sur la lenteur des procédures, c'est-à-dire que si nous avions poursuivi celles-ci, il n'y aurait pas eu de décision définitive avant la fin de l'année 2019, ce qui avait naturellement comme inconvénient, pendant toute cette période, de nous faire payer les intérêts sur la base des contrats existants. Nous étions dans un contexte contractuel et, nonobstant les taux d'intérêt monstrueux que nous avons constatés, si nous n'avions pas transigé, nous aurions dû payer lesdits intérêts jusqu'à la décision définitive, favorable ou non, qui aurait été rendue.

Nous allons comparer les intérêts 2015 et 2016 pour les contrats.

Le premier sujet avait trait à la fragilité de la procédure.

Le second sujet -et c'est même le plus important- a trait à la décision de la banque suisse d'abandonner son taux plancher qui liait la parité entre l'euro et le franc suisse à un niveau de 1,20. La conséquence sur nos contrats toxiques a été immédiate : le montant des intérêts explose et leur estimation devient imprévisible, sachant que 0,01 point de variation coûte près de 4 M€.

La diapositive que j'ai annoncée un peu prématurément tout à l'heure et qui apparaît maintenant illustre parfaitement les conséquences de la décision de la Banque nationale suisse. Vous voyez très clairement -il suffit de faire la différence entre les deux dernières lignes du tableau- que les impacts financiers du changement de parité entraînent une augmentation des intérêts de 17 M€.

Dès lors, compte tenu de ces deux facteurs que je viens de décrire, la Métropole a décidé d'engager, conjointement avec le Département du Rhône, des négociations avec la SFIL afin d'étudier les possibilités de renégocier ces contrats structurés.

Deux objectifs étaient naturellement identifiés dès le départ : sortir des emprunts aux meilleures conditions financières possibles en préservant une démarche commune entre les deux collectivités et obtenir la possibilité de mener des stratégies de sortie différenciées entre les deux collectivités correspondant à des contraintes financières pour chacune d'elles.

Ces objectifs ont été atteints avec, notamment, une baisse significative des coûts de transaction pour les contrats portés par la Métropole, passant ainsi de 16 % au démarrage des négociations à environ 9 % pour un des contrats, de 11 % à 2 % environ pour le deuxième contrat ; je parle pour les deux contrats qui concernaient directement la Métropole.

Parallèlement, des discussions avec la SFIL ont débuté sans que cela nous engage. Le fait d'entrer en discussions ne nous engageait pas, en effet, à en sortir nécessairement par voie transactionnelle. Ces discussions avec le fonds de soutien étaient destinées à faire bénéficier, le cas échéant, les collectivités porteuses d'emprunts à risque d'une aide au paiement des indemnités de remboursement anticipé, aide versée annuellement (en ce qui nous concerne en 13 annuités).

Le fonds de soutien -je vous le rappelle- était initialement de 1,500 milliard et a été porté ensuite à 3 milliards, ce qui naturellement concernait l'ensemble des emprunts dits "toxiques" contractés par toutes les collectivités françaises.

Nous avons donc déposé un dossier de demande d'aide le 29 avril 2015. Nous avons reçu une notification officielle le 17 mars 2016 nous indiquant des taux d'aide à hauteur de 38,12 % pour le contrat 681 -comme vous le voyez sur le tableau-, 53,39 % pour le contrat 678 et 59,63 % pour le contrat 7013, avec néanmoins un montant plafond de 228,5 M€ pour les deux collectivités, sous forme de recettes annuelles dont je parlais tout à l'heure sur 13 ans.

Les opérations de sécurisation ont été menées en avril 2016 -comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer à ceux que j'avais réuni, notamment les Présidents de groupe-, avec des résultats conformes à nos attentes, soit des

indemnités de sortie proches de celles retenues par le fonds de soutien, à savoir 275 M€ à la charge de la Métropole de Lyon.

Toutefois, l'aide du fonds de soutien à hauteur de 53,7 % nous permettait de limiter le reste à charge qui se situe, pour la Métropole, à hauteur de 128 M€. Il est à noter d'ailleurs -c'est un détail, même s'il est de 1 M€, que nous pourrions obtenir un solde complémentaire sur l'un des contrats nous permettant de ne supporter qu'une charge nette -je n'ose pas dire "seulement"- de 127 M€. En effet, sur le contrat 678, nous avons payé, en décembre 2015, une échéance à un taux dégradé que le fonds de soutien pourrait compenser en partie.

Nous avons donc pu mener ces opérations de désensibilisation de la dette dans de bonnes conditions financières et avec comme avantage principal de la sécuriser. Les taux d'intérêts fortement volatiles sont aujourd'hui remplacés par des taux fixes très bas. A titre d'illustration, les taux d'intérêt élevés que vous avez vu en début de présentation sont désormais fixés à des taux fixes proches de 0,6 % pour le refinancement du capital restant dû. De plus, le taux moyen de notre dette s'en trouve fortement amélioré, passant selon nos estimations de 3,25 %, qui était j'allais dire le taux moyen ancien, à environ 2 %.

Ce nouveau tableau permet de visualiser l'ensemble des sommes en jeu. Un montant de capital restant dû (CRD) de 140 M€ refinancé, montant neutre budgétairement puisque, naturellement, le capital restant dû n'a pas été modifié par les négociations.

Concernant les indemnités de sortie à financer -comme déjà évoqué plus haut-, le reste à charge est de 128 M€, voire 127 M€, avec toutefois un impact sur nos ratios de dettes très limité, avec l'aide du fonds, à seulement 33 M€, soit seulement une variation de 1,5 % de notre encours de dette, qui -je vous le rappelle- est de 2,1 milliards d'euros. En effet, un décret nous a permis de déduire l'aide du fonds de notre encours de dette afin de préserver nos ratios financiers. Les 33 M€ que je viens d'évoquer sont le résultat d'une soustraction : 128 M€ de reste à charge dont je vous ai parlé tout à l'heure moins 95 M€ financés -ainsi que nous allons le voir un peu plus loin- par notre trésorerie.

Enfin, autre intérêt majeur que de sécuriser notre dette : il s'agissait de limiter nos frais financiers.

Le tableau qui vous est présenté permet de constater que, sur la durée résiduelle des contrats, ce gain en intérêts peut être estimé à 216 M€, soit plus de 13 M€ d'économies en frais financiers chaque année en moyenne. J'insiste sur ce chiffre parce qu'il est très important. Si nous avons continué à payer au taux contractuel très élevé dont je parlais tout à l'heure, cela équivalait à dépenser, pour la Métropole, environ 216 M€. Comme je vous l'ai indiqué, c'est en fait une somme de l'ordre de 128 M€ que supportera la Métropole.

Donc nous pouvons dire que nous sommes parvenus à faire des économies d'intérêts. Plus précisément -il y a encore un peu de flou mais le chiffre définitif est très proche-, c'est le résultat d'une soustraction : 216 M€ moins 127 M€, soit 90 M€ d'économie, ce qui est -vous en conviendrez- tout à fait considérable.

Il était par ailleurs nécessaire de veiller à un financement équilibré des indemnités de sortie. Nous avons volontairement diversifié les sources de financement des indemnités de sortie, permettant ainsi de limiter l'impact du paiement des indemnités sur les futurs exercices budgétaires.

Ainsi, le financement des 274 M€ dont je parlais tout à l'heure a été ventilé entre un contrat signé avec l'Agence France local pour 40 M€ avec des conditions excellentes puisqu'il s'agit de l'Euribor 3 mois + 0,55 %, soit un équivalent taux fixe de 0,55 % le 26 mai 2016.

Je vous rappelle que l'on parlait précédemment d'intérêts situés entre 8 et 25 %. Le premier contrat c'était 40 M€ avec l'AFL, le second contrat a été signé avec la SFIL pour 139 M€ avec des taux fixes de 1,32 % et 1,34 %.

Enfin, comme je le disais tout à l'heure, nous avons utilisé une partie de la trésorerie pour financer sans emprunt supplémentaire un montant de 95 M€.

Alors, quelle est aujourd'hui la qualité de la dette après désensibilisation ?

J'ai encore le souvenir des propos que je tenais avec des emprunts F6 qui étaient les emprunts les plus toxiques qui soient. Ce tableau qui vous est présenté permet de constater que la dette ne présente, après désensibilisation, plus aucun risque puisque nous sommes classés à 100 % en A1-B1, selon la charte Gissler qui mesure la sûreté des emprunts. C'est un élément important car cela permet de maintenir notre crédibilité auprès des partenaires bancaires et continuer ainsi à bénéficier des conditions financières satisfaisantes du marché.

Enfin -et j'en aurai terminé-, les prochaines étapes sur ce dossier -je vous le rappelle- vous seront soumises au Conseil du 27 juin, au cours duquel seront soumises à votre approbation deux délibérations :

- la première portant sur une convention à signer avec le Département du Rhône afin de mutualiser l'aide du fonds de soutien pendant 13 ans pour en permettre les reversements réciproques entre les deux collectivités.

En effet, l'Etat versera l'aide au porteur juridique du contrat : pour deux contrats, l'aide à la Métropole et, pour le troisième, l'aide au Département du Rhône et c'est à nous qu'il appartiendra de respecter la clé de répartition de la dette selon le rapport -je vous le rappelle- de 65/35 ;

- la seconde délibération qui sera soumise à votre approbation permettra de décroiser le reste de la dette mutualisée portant sur des contrats non toxiques.

En conclusion, je crois pouvoir dire que le travail que nous avons accompli et principalement le service des finances des deux collectivités ont permis de trouver une solution satisfaisante.

Comme je l'ai déjà dit, entre deux maux il faut choisir le moindre et, en l'occurrence, c'est ce que nous avons fait. Nous avons des emprunts toxiques à gérer : dans une hypothèse de poursuite des procédures, nous étions certains d'un coût d'environ 216 M€ : en l'occurrence, en ayant choisi la voie transactionnelle, ce coût sera "seulement" -et je dis "seulement" avec des guillemets, bien entendu, vous l'aurez compris- de 128 M€.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Avant de donner la parole aux différents groupes, je vous informe que madame Michonneau doit nous quitter et je vous propose de passer le secrétariat de séance à monsieur Damien Berthilier. Je pense que vous n'y verrez pas d'inconvénient.

*(Monsieur Damien Berthilier est désigné).*

J'ouvre donc la discussion. Je commence par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Vice-Présidents et Conseillers, je me permettrai durant cette intervention de m'éloigner un peu de la technique financière présentée dans cette délibération.

Si la technique est importante et s'il convient de la maîtriser, il est indispensable aussi de prendre de la distance un moment pour reposer, dans cet hémicycle, le débat politique et le sens de l'action et de le faire aussi clairement que possible.

Cet effort d'analyse politique est d'autant plus nécessaire que les chiffres en centaines de millions d'euros qui sont brassés dans cette délibération peuvent nous éloigner d'un sentiment de réalité. Nous devons faire cet exercice pour nous, élus, pour être sûrs de prendre les bonnes décisions mais nous devons le faire aussi pour les citoyens et citoyennes que nous représentons, par égard envers celles et ceux pour qui chaque euro compte, qui se confrontent régulièrement aux banques pour un prêt, un découvert, un retard d'encaissement et pour qui boucler une fin de mois n'est pas toujours si facile.

Suite au vote en Conseil de la Métropole du mois de mars dernier, il nous est présenté ce soir, pour que nous en prenions acte, un plan de sortie de la dette toxique dans laquelle notre Métropole est engagée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, à hauteur de 140 M€, 77 M€ pour le Département.

Cette dette -cela a été dit- se répartit entre trois contrats, souscrits à l'époque par le Département du Rhône auprès de l'établissement bancaire Dexia Crédit local et repris en gestion par la SFIL suite au démantèlement de Dexia, trois emprunts classés comme très sensibles car soumis à de très fortes variations potentielles de taux, fortes variations de taux qui ne manquent pas de se produire depuis janvier 2015 et qui rendent ces emprunts intenable pour la bonne santé budgétaire de notre collectivité.

Au vu des risques encourus face à la toxicité de cet emprunt, le Département a engagé, dès 2013, trois contentieux devant le Tribunal de grande instance de Nanterre à l'encontre de la banque Dexia et ses filiales, démarche à laquelle notre Métropole s'était jointe dans un premier temps.

Au mois de mars dernier, il a été proposé que ces deux collectivités mettent fin à ces actions en justice. Nous ne partageons pas ce choix car nous considérons que notre Métropole renonce. Elle renonce à faire valoir ses droits mais aussi le droit de ses contribuables, particuliers comme entreprises. Elle renonce à faire le poids face à un organisme financier qui a failli. Nous le regrettons car d'autres collectivités poursuivent le chemin de l'action en justice, je pense notamment au Département de Seine-Saint-Denis par exemple. Nous le regrettons aussi car nous pensons que, parmi les intérêts d'être une grande et forte Métropole, il y a celui de nous faire respecter par nos partenaires, y compris en ayant recours à la loi quand cela est nécessaire.

Mais au-delà de ce renoncement qui nous pose un problème de principe, nous pensons, au regard de ce qui nous est présenté aujourd'hui, que notre collectivité est la grande perdante des négociations qu'elle a engagées avec la société de financement local (SFIL).

Tout d'abord, s'il est normal, dans le cadre d'une sortie de crise voulue à l'amiable, de rembourser à l'établissement prêteur le capital emprunté, le capital dû, nous trouvons tout à fait anormal de lui verser des pénalités de sortie appelées aussi "indemnités compensatrices dérogatoires".

Non contents d'arrêter nos actions en justice, nous devons en plus indemniser, nous, l'organisme qui nous a conduits en situation financière délicate et à quelle hauteur, qui plus est ! Pour rembourser un capital emprunté à hauteur de 140 M€, nous devons verser en plus 275 M€ de pénalités, c'est-à-dire que non seulement la banque échappe à une action en justice mais elle va en plus percevoir de notre part des indemnités compensatoires.

La délibération nous présente ensuite la manière dont notre collectivité va financer ces 275 M€ de pénalités.

Tout d'abord -et c'est un comble !-, en réempruntant aux mêmes banques qui nous ont mis en difficultés ; une manière sans doute de les encourager à recommencer, une manière en tout cas, pour notre collectivité, de faire un bel aveu de faiblesse.

Ensuite, en faisant appel à l'Etat et à son fonds de soutien en faveur des collectivités et organismes publics concernés par les dettes toxiques ; l'Etat va participer à notre plan de sortie et c'est une bonne chose, d'un point de vue comptable, pour les comptes de notre Métropole. Mais cette aide de l'Etat, c'est bien de l'argent public, c'est-à-dire que nous acceptons que les contribuables métropolitains, qui sont par ailleurs contribuables nationaux, participent aux pénalités que notre collectivité va verser aux organismes bancaires. Cela est parfaitement injuste !

Il nous est expliqué ensuite que la Métropole contribuera au financement des indemnités de remboursement anticipé sur ses fonds propres, et ce à hauteur de 95 M€. 95 M€ de fonds propres consacrés aux pénalités de sorties de dettes ce sont 95 M€ en moins dans la programmation pluriannuelle des investissements de notre collectivité ; ce sont des aménagements, des projets et des services en moins pendant plusieurs années sur l'ensemble de nos territoires et de nos communes. Là aussi, ce sont les habitants et les habitantes de la Métropole qui sont lésés par cette négociation entre notre collectivité et les organismes bancaires.

Mes chers collègues, cette délibération n'est pas soumise à notre vote. Elle est soumise juste pour que nous en prenions acte.

A travers cette délibération qui nous est présentée ce soir et que nous aurions pu intituler aussi "Petit essai pour sortir de la dette publique pour les nuls", le groupe GRAM prend acte que notre Métropole renonce à faire valoir ses droits face à des établissements bancaires et qu'elle renonce au prix fort, celui de pénaliser les habitants et contribuables de la Métropole.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller JACQUET** : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération nous rappelle le contexte, les données et le résultat de la transaction pour sortir des emprunts dits "toxiques". Je résume :

- 217 M€ de capital restant dû ;

- coût de l'opération (toutes collectivités et fonds de solidarité confondus) après négociation : 472 M€, dont 334 M€ d'argent public détournés de l'intérêt général -et j'ajouterai du bon sens même !- ;

On nous dit que, en rapport aux risques encourus si nous avons laissé filer les prêts toxiques ou maintenu le statu quo improbable, par la négociation, nous avons gagné en intérêts, sur la durée résiduelle des contrats, 216 M€ : oui, mais -le moindre mal de monsieur Richard Brumm-, au regard des décisions de justice que l'Etat aurait dû, par sagesse, faire jurisprudence, ce sont 334 M€ nets donnés aux marchés financiers qui n'en ont pas besoin et c'est un alourdissement de notre dette.

Mais pourquoi ce comportement et cette usine à gaz qui fait que Bercy mobilise des fonds qu'il donne aux collectivités et celles-ci en retournent le double à la SFIL et à ses actionnaires que sont l'Etat et la Caisse de dépôts et consignations, donc Bercy ?

On nous dit aussi que les collectivités portent une part de responsabilité. Oui, si la banque a bien fait son travail, c'est-à-dire si elle a bien conseillé la collectivité, si elle l'a bien informée, si elle l'a bien accompagnée ; et cela se mesure par des documents précis comme le tableau des échéances avec plusieurs scénarios et l'indication de TEG, puisque les taux sont variables. Mais, bien souvent, ces tableaux n'ont pas été donnés. Les jurisprudences étudiées montrent que c'est rarement le cas et c'est pourquoi des collectivités comme le Département de Seine Saint Denis, la Ville de Lille et d'autres n'ont pas été bien conseillés, bien accompagnés.

Il se dit encore qu'il ne faut pas fragiliser nos partenaires bancaires et conserver leur confiance mais les quatre banques systémiques françaises parmi les 28 mondiales ont de quoi. Ces dernières constituent l'oligopole bancaire mondial, "véritable hydre dévastatrice pour l'économie mondiale" selon François Morin, économiste et universitaire. La totalité des produits dérivés sur les taux d'intérêts, taux de change, les crédits qu'elles détiennent s'élève, de par le monde, à 710 000 milliards de dollars.

En France, le risque encouru par ces prêts dérivés peuvent, pour les seuls collectivités et établissements publics, s'élever entre 17 et 25 milliards, selon les dérives constatées ou à venir. Pour votre connaissance et votre vigilance, je vous indique que l'ensemble des encours à très grands risques des Communes, Départements, Régions, CCAS, SDIS, EPCI, hôpitaux, OPH s'élevait en 2013 à 18,8 milliards. Donc la fragilité des marchés financiers des banques systémiques réside plus dans ces bulles spéculatives qui risquent d'éclater à tout moment que dans la désensibilisation procédée par les collectivités et les établissements publics.

Quant à la confiance, c'est bien par le comportement des banques qui arnaquent les collectivités que celle-ci se dégrade et non pas l'inverse.

On nous dit enfin que l'on ne peut faire autrement et qu'il ne faut rien faire qui puisse -je cite- "perturber significativement le marché", d'après le document présenté en commission finances. Il s'agit donc de démontrer l'impossibilité de faire autrement que la loi du marché et qu'il n'y a que dans nos rêves qu'existeraient d'autres conceptions de l'utilisation de l'argent plus efficaces et correspondant mieux à l'intérêt général que le profit spéculatif.

Or, avant le dispositif législatif de juillet 2014, les tribunaux ont amplement démontré qu'il était possible de faire autrement, en décidant, par exemple -je cite une décision de justice- : "Par ces motifs, le tribunal annule la stipulation conventionnelle d'intérêts de prêt. Il dit que la société Y devra substituer au taux conventionnel le taux légal, ce taux subissant les modifications, etc." et il dit "que la société Y devra restituer à la commune de X les intérêts trop perçus et condamne la société Y aux dépens...". Voilà une décision de justice qui montre qu'on peut faire autrement et il y en a eu beaucoup d'autres.

Il est donc temps de prendre des initiatives pour que le droit pénal s'applique aux marchés financiers, que la déontologie s'imprègne dans ces milieux à partir de ce qui nous motive et mobilise constamment : l'intérêt général.

Demain s'ouvre le congrès des Maires de France. Celui-ci va beaucoup discuter de la réduction des dotations qui pénalisent nos politiques publiques et nos concitoyens. Il va faire part au Président de la République et aux Ministres des inquiétudes légitimes des élu-e-s devant la réforme de la DGF reportée à 2017.

Nous proposons que ce congrès aborde la question des emprunts toxiques qui alourdissent la dette et donc qu'il soit un moment fort pour exiger que le Gouvernement revienne sur son dispositif législatif de juillet 2014, ne reconnaisse plus comme légal l'absence du taux TEG et fasse légiférer à nouveau, par cette décision simple et de bon sens -je la cite- : "la désensibilisation de la dette toxique suppose de revenir au taux légal, sans frais." C'est simple, c'est de bon sens, cela ne pénalise pas la banque, son capital sera remboursé, je ne vois pas quelle pénalité les banques auraient, sauf sur ce qu'elles avaient prévu de nous piquer ! Cette proposition est très raisonnable, elle ne demande pas la rétroactivité, elle ne demande pas le niveau du taux, qui peut aussi se discuter d'ailleurs.

Donc vous m'avez bien compris, mes chers collègues, il faut demander le Gouvernement ainsi qu'au Président de la République de revenir à la jurisprudence des décisions d'Etat.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe PRG.

**Mme la Conseillère PIANTONI** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je serai brève puisque ce dossier a été voté lors du Conseil de la Métropole du 21 mars dernier. Cependant, le rapport est éclairant et je vous remercie de nous permettre de faire un point après quelques semaines et des informations communiquées au fil du process.

Les indemnités de sortie totale fixées à 274 M€ permettent de sonner la fin d'une situation dont on ne connaissait pas l'issue et qui aurait pu coûter beaucoup plus cher à la collectivité. Alors, loin de nous réjouir de ce montant et au vu du stock de dettes qu'avait contracté le Département, la gestion de cette négociation nous semble satisfaisante.

Je tiens donc à remercier les services et Richard Brumm pour le travail effectué. Toutes les collectivités ne peuvent pas s'enorgueillir d'un taux qui est actuellement à 2,02 et de 100 % des emprunts classés A1 et B1 dans la charte de Gissler.

Nous ne votons pas ce soir mais notre groupe souscrit à ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Rassemblement démocrate.

**M. le Conseiller délégué RUDIGOZ** : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président aux finances, mes chers collègues, oui, il fallait se débarrasser de ces emprunts toxiques comme Amédée dans la pièce de Ionesco a dû se débarrasser de ce cadavre grandissant dans la pièce d'à côté.

Il fallait se débarrasser de ces emprunts toxiques dont la progression géométrique allait finir par emporter notre Métropole dans la mécanique inexorable de la dette et du déficit financier que connaissent de nombreuses collectivités territoriales.

Comme vous l'avez indiqué, monsieur le Président, dans votre récente conférence de presse, les dettes sont bien là et le temps n'allait qu'accentuer l'endettement et compromettre ainsi l'ensemble de nos projets métropolitains. En tenant vos engagements vers l'ancien Département qui a souscrit la totalité de ces emprunts toxiques, la Métropole s'acquitte de la plus grosse partie des dettes départementales dont le stock s'élevait, en 2014, à plus de 860 M€ et dont une partie est issue des emprunts structurés dits "toxiques" contractés auprès de la banque Dexia.

L'histoire de ces produits financiers, des affres dans lesquelles ont été plongées près de 1 500 collectivités et structures publiques (Communes, Départements, Régions, hôpitaux) de toutes couleurs politiques, commence dans les années 90 : c'est déjà en 1995 -pour ceux qui ont la mémoire courte- que la dette du Conseil général a explosé avec le rachat en urgence, par le Grand Lyon et le Conseil général, de la concession du TEO, tronçon nord du périphérique -comme on l'appelait à l'époque-, comme l'a rappelé d'ailleurs la semaine dernière, pour le même type d'intervention et de rapport, monsieur Guilloteau, Président du Conseil départemental.

Si les responsabilités et les négligences de l'ancien Président du Conseil général du Rhône et de ses plus proches collaborateurs sont avérées, n'oublions pas qu'avant cet épisode politico-judiciaire du TEO, le Conseil général du Rhône avait un endettement parmi les plus faibles de France.

Alors, c'est sûr, ces produits financiers semblaient très attractifs en offrant, dans un premier temps, des taux d'intérêts bien plus intéressants que le marché de l'époque. Mais il y avait une deuxième phase qui se déclenchait au bout de quelques années, avec une part de risque très importante liée à l'évolution des taux de change, dont le franc suisse dont vous avez parlé monsieur Brumm. La décision de la Banque nationale suisse de supprimer le plancher du taux de change entre l'euro et le franc suisse le 15 juillet 2015 a alors fait exploser les taux d'intérêts ; ainsi, un de nos emprunts a dépassé les 20 % de taux d'intérêts.

La banque Dexia s'est elle-même prise au piège, s'étant couverte auprès d'une vingtaine de banque d'affaires en souscrivant des options appelées "swaps", des couvertures de risques auxquels elle exposait, dans un deuxième temps, ses clients. En 2008, ces banques ont exigé des appels de marges à titre de garantie, provoquant ainsi la chute de la banque dite à l'époque "banque des collectivités".

On pourra s'étonner aussi que les instances chargées de la surveillance des comptes publics se soient aussi peu souciées du recours à des emprunts qu'accumulaient certaines collectivités. Elles n'auraient, semble-t-il, pas joué leur rôle de garde-fou.

Maintenant, pour sortir de ces emprunts toxiques, il nous a fallu accepter de payer des indemnités faramineuses mais inéluctables fixées donc à 274,7 M€. Mais, contrairement à ce qu'ont dit les précédents intervenants, je pense qu'en matière de justice et de jurisprudence, il est difficile de comparer peut-être certaines petites collectivités qui ont pu bénéficier effectivement de remboursements par rapport à de grandes collectivités comme le Conseil général du Rhône qui disposait d'une direction des finances assez compétente, même s'ils ont malheureusement failli. Indemnité que nous allons régler grâce au financement de la SFIL, structure porteuse du fonds de soutien pour près de 140 M€, le recours à ce fonds n'étant possible que si notre collectivité acceptait de renoncer à un contentieux long et incertain.

Malgré les pratiques dangereuses et malsaines de certaines banques dans leurs démarches commerciales et leur responsabilité évidente face à ce fiasco -ce scandale devrais-je dire- financier, il était nécessaire de sortir de cette ornière par la négociation. C'est ce que vous avez décidé de faire, monsieur le Président, et nous vous soutenons dans cette procédure.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président et chers collègues, plus jamais ça ! Plus jamais de telles dérives financières !

Dexia était à l'époque une banque publique dont les deux principaux actionnaires étaient l'Etat français et l'Etat belge. C'était la banque des collectivités locales. C'est cette même banque qui a imaginé ces prêts au montage exotique et spéculatif ; c'est cette même banque publique qui a conseillé à des dizaines voire des centaines de collectivités locales ces prêts, dont le Département du Rhône. Il y a là manifestement un défaut de contrôle de la part des actionnaires. Dans le même temps, des collectivités ont trop fait confiance aux spécialistes de la finance et n'ont pas vu la dangerosité de ces montages, montages qui étaient présentés à l'époque comme innovants.

Aujourd'hui, nous devons trouver la moins mauvaise solution pour sortir de ces emprunts infernaux. En élus responsables, nous vous donnons crédit, monsieur le Président, monsieur le Vice-Président aux finances ainsi qu'aux services de la Métropole, d'avoir su gérer au mieux les intérêts de notre collectivité dans cette renégociation.

Cette conclusion n'est sans doute pas la plus juste mais elle permettra à notre collectivité de continuer à construire et à investir pour l'avenir.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON** : Monsieur le Président et chers collègues, beaucoup a été dit lors de notre Conseil du 21 mars dernier, Conseil lors duquel notre assemblée vous a donné mandat pour procéder à la désensibilisation et au refinancement des prêts structurés, et ce sous réserve d'obtenir du fonds de soutien une aide d'au moins 33 % du total des indemnités compensatrices dérogatoires..., etc., sommes-nous tentés de dire.

Nous avons constaté que ce mandat était respecté dans les limites proposées. Cela a été exposé lors d'une réunion que monsieur le Vice-Président aux finances a organisée avec l'ensemble des Présidents de groupe juste après la transaction. Cela aussi a été exposé lors de la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale, au cours de laquelle un rapport sur la désensibilisation de la dette a été présenté et encore à l'instant. Donc merci pour ce travail.

Le 21 mars, quelques voix s'étaient élevées quand nous avons utilisé la fusion des mots "banque" et "gangster" qui donnait donc "bangster", terme qui pourtant qualifie parfaitement les agissements des promoteurs de tels prêts.

Alors, aujourd'hui, au mot bangster, nous allons en ajouter deux autres et nous trouvons qu'ils qualifient bien ce qu'il s'est passé : ce seront les mots "hold-up" et "rançon".

Hold-up car toutes les banques ou presque jouent à la "patate chaude" avec des prêts risqués qui se retrouvent en fin de parcours dans l'escarcelle des collectivités, collectivités qui se retrouvent, elles, avec l'obligation de payer voire de repayer des sommes qui n'ont plus rien à voir avec le capital emprunté initial. Car, avec une remarquable habileté mais surtout une redoutable perversité, ces banques ont réussi à inverser le jeu, transformant ainsi les collectivités locales en réassureurs ; habileté qui permet qu'aucun coupable ne soit trouvé puisque toutes les banques pratiquent constamment sur les marchés financiers ce jeu mortifère, mortifère pour les finances de l'Etat et des collectivités.

Rançon parce qu'enfin, les termes utilisés ne rendent pas vraiment compte de la vérité car il est certain qu'à ne parler que de "désensibilisation de la dette" ou encore de "débouclage des emprunts" permettant de procéder à un "refinancement le moins onéreux possible", on en vient à oublier la rude vérité : le nœud coulant du prêt se resserre si fort qu'il faut négocier au mieux mais dans les pires conditions ; je dis bien "au mieux mais dans les pires conditions". Et nous pensons qu'il serait plus compréhensible par tous de remplacer l'expression "indemnité de compensation dérogatoire" justement par le terme "rançon", terme auquel nous pourrions adjoindre un adjectif au choix qui soit "inique" ou "scandaleux", voire les deux.

En effet, notre Métropole se retrouve à payer une rançon de plus de 274 M€, dont une partie effectivement (147 M€ et des "poussières" -si je puis me permettre-) viendra du fonds d'aide, pour éviter de s'enfoncer encore plus profondément ; rançon supérieure -cela a été dit- au capital restant dû dont le montant est de l'ordre de 140 M€. Largement de quoi se payer plusieurs "costards" sans travailler !-

Si nous ne craignons pas qu'on nous réclame des droits d'auteur, nous dirions bien que "notre ennemi, en l'occurrence, c'est bien la finance".

Je réitère le regret de notre groupe que le Gouvernement, au lieu de prendre la défense des collectivités en les fédérant pour mieux les défendre -cela a été dit-, ait fait le choix, avec la loi du 29 juillet 2014 relative à la sécurisation des contrats de prêt structurés, de mettre fin aux jurisprudences, ce qui était favorable aux collectivités.

En conclusion, nous dirons qu'une fois encore, cela se traduit inévitablement par un moindre service à nos concitoyens -cela a été développé par d'autres- qui se retrouvent, par le biais des impôts, soit locaux, soit nationaux, à financer ces sommes. Tout comme -et j'en finirai là-, nous n'en doutons pas, ils vont se retrouver à payer très cher sans avoir à donner leur avis pour recapitaliser tant EDF qu'Areva qui, elles, ont juste oublié de sécuriser les centrales nucléaires.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**M. le Vice-Président CRIMIER** : Monsieur le Président et chers collègues, je vais essayer de raccourcir mon intervention car beaucoup de choses ont été dites. Ce que je voudrais souligner c'est que la décision prise par la Métropole de clore définitivement le chapitre des emprunts toxiques était à la fois difficile et nécessaire. Mais elle fait aussi partie des responsabilités qui sont à assumer par les élus pour préserver au mieux l'intérêt général et notre collectivité.

Ces lignes de crédits exotiques -un mot souvent employé- constituaient en effet une véritable épée de Damoclès pour les finances de la Métropole. Certains pensent, ici ou ailleurs, que nous aurions dû engager un bras de fer avec la SFIL, qui a repris les actifs de Dexia, en poursuivant les recours contentieux engagés. C'est méconnaître la réalité du dossier.

On aurait en effet pu tenter le tout pour le tout. L'exemple du Département de la Seine Saint Denis est souvent cité en référence mais le jugement rendu est en réalité bien plus nuancé qu'il n'y paraît et des choses ont changé réglementairement depuis. Le tribunal n'a annulé lesdits contrats que pour des raisons de forme. Pour les grandes collectivités comme celle du Département du Rhône d'alors, disposant de l'expertise technique nécessaire, il est difficile aujourd'hui de défendre l'argument de la tromperie devant une juridiction.

Qui plus est, la voie contentieuse est longue, très longue. Et il est bien entendu que, pendant ce laps de temps, la Métropole aurait été obligée de rembourser les emprunts avec des taux d'intérêts usuraires, comme nous l'a dit le Vice-Président Richard Brumm.

Dans un contexte financier difficile et alors que la Métropole cherche à dégager des marges d'investissement pour mettre en œuvre l'ambitieuse PPI du mandat, dont la réalisation est nécessaire pour notre agglomération et attendue dans nos Communes, nous avons besoin de visibilité afin d'être en mesure de nous projeter sereinement dans l'avenir. C'est la raison pour laquelle -même si cela peut être difficile à entendre pour certains- l'accord conclu avec la SFIL est la moins pire des solutions. C'est le prix à payer pour lever toute incertitude.

Et il y avait urgence à agir puisque le soutien qu'apporte le fonds de soutien créé par l'Etat pour encourager les collectivités locales à désensibiliser leurs emprunts toxiques était limité dans le temps.

Un autre argument en faveur d'un règlement à l'amiable est le niveau historiquement bas des taux d'intérêts. C'est ce qui nous permet aujourd'hui de nous refinancer. Il fallait donc saisir cette fenêtre d'opportunité. C'est ce qui a été fait, conformément au mandat que cette assemblée a confié au Président de la Métropole.

Regardons désormais vers l'avenir. Au terme de cette opération de désensibilisation, le taux moyen de la dette métropolitaine est nettement amélioré. Si, au final, c'est le contribuable national et local qui règle le coût de la dette toxique -et nous le déplorons vivement-, c'est ce principe d'une gestion financière prudente et rigoureuse que les élus de notre groupe soutiennent et mettent en œuvre activement. La poursuite de la PPI et ses enjeux pour le cadre de vie et les services aux usagers ainsi que ses retombées économiques pour nos entreprises étaient aussi à ce prix-là.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération s'inscrit dans la suite des trois rapports votés lors de notre séance du 21 mars, qui nous autorisaient à recourir au fonds de soutien concernant les prêts toxiques et donc, corollaire obligatoire, à renoncer à toute action contentieuse avec les banques. Par ces mêmes délibérations, l'assemblée métropolitaine vous autorisait, sous seule condition d'avoir obtenu 33 % des indemnités de remboursement anticipé sous forme d'aide du fonds de soutien, à procéder à toute action nécessaire à la désensibilisation et au refinancement des emprunts visés dans cette délibération.

Notre groupe Communiste, Parti de gauche et républicain a voté contre ces délibérations -et je crois qu'il était le seul- parce que nous refusons cet accord perdant-perdant pour les habitants au profit des banques, des marchés financiers et nous refusons aussi ce blanc-seing qui vous est donné. Car, dans la mesure où votre seule obligation est de nous informer, les élus se sont liés les mains et, en cas de désaccord avec vos actions, ne peuvent même pas engager un recours puisque cette délibération et d'autres qui suivront éventuellement ne seront pas mise au vote.

Je fais un petit détour, monsieur le Président, pour revenir au fond : vous avez dit récemment qu'à la place du Président de la République, vous auriez employé plutôt le 49.3 contre ceux qui descendent aujourd'hui dans la rue et se mettent en grève pour défendre le droit du travail, refuser le tout-pouvoir au patronat, le "no future" pour la jeunesse ; ceux-là n'ont toujours pas dit leur dernier mot et vont encore vous surprendre dans les jours qui viennent, ceux qui, comme vous, croient que la messe est dite et entrent un peu vite les conflits sociaux.

Nous ne sommes pas étonnés de vos propos, monsieur le Président. Cela fait un moment que vous affirmez que vous ne voulez pas déranger les marchés financiers, comme votre favori monsieur Macron. Mais les banques, elles, n'ont pas eu besoin d'utiliser le 49.3 à votre égard pour obtenir gain de cause, c'est-à-dire rentrer dans leur argent volé aux contribuables, tandis que ces mêmes contribuables sont soumis à une quadruple peine : après avoir payé le coût d'intérêts exorbitants au travers de leurs impôts locaux, ils vont payer, au travers de ces mêmes impôts, des indemnités et nouveaux prêts et, au travers des impôts sur le revenu, ils vont payer des sommes débloquées par le fonds de compensation et subir les conséquences de toutes ces dépenses supplémentaires sur l'investissement ou les services à la population. Une fois de plus, l'adage appliqué est qu'il est plus facile de faire payer ceux qui ont le moins.

Bien sûr, monsieur le Président, vous n'êtes pas à l'origine de ce scandale d'Etat car c'est bien de cela dont il s'agit. La France, entre autres, a investi des milliards pour sauver Dexia : 3 milliards d'euros pour lui éviter la

faillite, plus 10 milliards de l'Etat pour garantir les prêts toxiques aux collectivités, plus 90 milliards entre la France, la Belgique et le Luxembourg pour garantir la "bad" banque chargée de faire de l'argent avec des actifs décotés et pourris. Et cette banque Dexia a pu sévir contre les collectivités locales et c'est aussi celle qui a le plus œuvré pour l'évasion des capitaux vers les paradis fiscaux -ce sont d'autres sommes que celles évoquées par notre collègue sur les fraudes au RSA- et c'est aussi la banque la plus citée dans le scandale des Panama papers !

Il est honteux que l'Etat ait subventionné l'obtention du fonds d'aide à l'abandon des poursuites judiciaires contre les banques mal-prêteuses. Mais, monsieur le Président, vous qui êtes le Président de la grande Métropole de Lyon, vous auriez pu faire preuve d'un peu plus de courage politique et ne pas renoncer aux poursuites juridiques pour faire payer les banques plutôt que les citoyens car d'autres collectivités l'ont fait, ont obtenu des succès et, aujourd'hui, il y a encore cent recours qui vont passer devant la justice. Et vous auriez, en agissant ainsi, soutenu des collectivités, des services publics de la Métropole et du Département car, dans le secteur hospitalier, il y a 212 M€ de prêts structurés, 119 M€ dans les syndicats mixtes et 137 M€ dans les organismes HLM. Imaginons, si vous étiez allé jusqu'au bout, ce qui ce serait passé...

Vous nous aviez promis un accord gagnant-gagnant mais, au total, c'est une indemnité de 424,3 M€ qui sera versée, c'est 95 M€ d'autofinancement, une dette de la Métropole qui s'accroît et surtout un contribuable français ponctionné de 225 M€. Ces sommes, par exemple celle de l'indemnité globale Métropole-Département de 426 759 344 € est supérieure à la masse salariale de la Métropole, elle est six fois le montant des frais financiers envisagé au budget 2016 de la Métropole et c'est quatre fois le montant de l'Allocation personnalisée d'autonomie... J'en passe, et des meilleures !

Monsieur le Président, la politique ne sort pas grandie quand elle capitule devant la finance.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Monsieur le Président, chers collègues, voilà un rapport qui fait couler beaucoup d'encre et je pense que l'on peut ajouter qu'il fait beaucoup parler. En tout cas, il a beaucoup inquiété par les sommes en jeu. Il y aurait tant à dire mais il est inutile de refaire toute l'histoire et nous préférons l'action aux tergiversations et réfutations.

La Métropole a hérité du Conseil général, dans la corbeille de la mariée, de dettes et emprunts. Oui, le mariage s'entendait pour le meilleur et pour le pire. Et, parmi les éléments de la dette, figuraient des emprunts dits "toxiques".

Tout en étant court, nous allons tout de même structurer notre propos en deux points : le principe de réalité, d'une part, et le principe de responsabilité, d'autre part.

Comment faire face à des prêts qui entraînent leurs souscripteurs dans un gouffre infini ? Comment s'en débarrasser sinon de régler une ardoise démentielle ou renégocier et stopper cette chute effrénée ? Car rappelons que le stock de la dette du Département s'élevait, en décembre 2014, à 884 M€ intégrant les emprunts toxiques. La Métropole a récupéré deux des emprunts toxiques, ce pour 140 M€, sur les trois recensés.

C'est pourquoi, lors d'un précédent Conseil, nous vous avons donné quitus, monsieur le Président, pour engager des négociations. Il ne s'agissait pas de courber l'échine devant la difficulté ni de renoncer mais de choisir la voie de la raison. Il est vrai que celle-ci a un coût non négligeable qui peut apparaître indécent mais cela aurait pu être pire (+ 216 M€ d'économie d'intérêts). Aussi, dans ces turbulences et ces affres financières, la négociation conduite par les services de la Métropole sous votre autorité, monsieur le Président, et celle du Vice-Président, nous apparaît-elle certes coûteuse mais la "moins pire" de toutes les solutions et permet à la Métropole d'assainir sa dette dont elle a assumé la responsabilité bien que n'en étant pas à l'origine.

C'est l'application du principe de réalité.

Mais il y a aussi le principe de responsabilité. Comment en est-on arrivé là ? Séduits par des taux d'intérêts prometteurs, plus de 1 500 collectivités ont souscrit auprès de Dexia -pour ne citer que cet organisme- des prêts pour financer leurs investissements. Mais la banque Dexia avait notamment indexé ses prêts sur une parité avec le franc suisse, on l'a vu. Et les taux d'intérêts s'envolèrent jusqu'à 22 % pour un des emprunts hérités par la Métropole et, dans certains cas, sont montés à 55 % pour d'autres collectivités.

Alors, nous sommes en droit de nous interroger sur les responsabilités des différents acteurs et intervenants, responsables politiques du moment, leurs conseils et les banques qui ont sciemment proposé de tels montages. Ces emprunts dits "toxiques" ne datent pas d'hier et remontent à plusieurs décennies au niveau du Conseil général. La Métropole a dû faire face et a fait face pour éradiquer ces emprunts particuliers par une renégociation de ces prêts et une redéfinition des taux. Le fonds de soutien vient également abonder l'épuration de la dette.

Monsieur le Président, nous traitons par une décision réaliste et douloureuse une conséquence mais il fallait en rappeler la cause, cause que ne manquent pas de mentionner régulièrement les citoyens interloqués, et très critiques, rencontrés dans nos communes.

Merci de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA** : Monsieur le Président, chers collègues, peut-être s'agit-il de l'ultime fois où nous débattons des emprunts toxiques de notre collectivité, peut-être certains voudront tout de même y revenir en juin.

Mais oui, grâce à cette transaction que certains d'entre vous décrivent, nous sommes sortis de l'ornière que constituaient, pour notre action, ces emprunts toxiques. Nous sommes sortis de cette difficulté inédite causée par des emprunts massifs devenus incontrôlables. Alors, il est toujours possible de critiquer le coût de cette sortie, de se plaindre avec des mots forts : renoncement, rançon, capitulation ; plus c'est fort, plus cela doit plaire. Mais ce n'est pas l'indignation qui a permis de se sortir de tout cela, c'est bien l'action.

Nous, élus socialistes et républicains métropolitains, préférons nous tourner vers le futur plutôt que sur le passé : aujourd'hui, grâce à cette transaction, nous avons une dette restructurée, sécurisée à 100 %, avec un taux d'endettement moyen de près de 2 % et des frais financiers annuels maîtrisés. Aujourd'hui, nous ne sommes plus tributaires du cours du franc suisse. Aujourd'hui, nous sommes maîtres de notre destin. La gestion de notre institution est redevenue de notre pleine et entière responsabilité.

Permettez-moi de souligner quelques faits importants de cette séquence particulière de désensibilisation des emprunts toxiques de notre Métropole.

Premièrement, le Grand Lyon n'a jamais contracté d'emprunts toxiques, sa dette a toujours été constituée d'emprunts sécurisés et c'est à l'occasion de la création de la Métropole que notre collectivité a hérité des emprunts toxiques contractés par l'ancien Conseil général du Rhône, emprunts qu'il n'avait jamais réussi à renégocier.

Deuxièmement, ces emprunts hérités s'élevaient à 217 M€ et constituaient 7 % de notre dette. Leurs taux s'étaient envolés suite au déflafonnement du franc suisse. Depuis, les intérêts ne cessaient d'augmenter, sans contrôle ni même prévisions possibles pour la collectivité et atteignaient des niveaux déraisonnables voire même monstrueux.

Au vu du pessimisme des prévisions de conjoncture et des potentiels impacts budgétaires, il y avait urgence à agir, plutôt que d'attendre l'issue d'un procès à la conclusion très incertaine et dont le coût global final s'annonçait faramineux. Nous avons donc ouvert la négociation et notre Conseil a donné tout son accord en mars dernier.

Alors oui, cela nous coûte 127 M€, mais combien cela nous aurait-il coûté sinon ? La simulation peut être faite et monsieur Richard Brumm vient de la faire : 13 M€ de frais financiers durant seize ans, soit 216 M€ !

La dette toxique de près de 20 % de taux d'intérêts très volatiles a été transformée en emprunts absolument sécurisés aux taux fixes de 0,50 % à 0,69 %, grâce à une négociation habilement menée.

Le choix de la transaction s'est donc avéré, de loin, le plus raisonnable et le plus responsable pour rétablir une saine gestion de l'argent public.

En conclusion, comme le Grand Lyon son "ancêtre" et malgré ce lourd héritage du Conseil général du Rhône, la Métropole de Lyon maintient d'excellents indicateurs financiers et bénéficie d'une solide réputation auprès de ses financeurs. Et, il faut le souligner, c'est certainement grâce à cette saine gestion et à cette bonne réputation qu'elle a pu renégocier des taux si bas et qu'elle conserve d'excellents ratios aujourd'hui.

Oui, nous nous félicitons de cette désensibilisation : désormais, l'incertitude que ces emprunts faisaient planer sur notre collectivité n'est plus. Notre gestion va pouvoir se poursuivre plus sereinement, normalement et les investissements prévus s'envisager en toute connaissance de cause. Notre stratégie financière de financer par l'emprunt nos investissements et par l'autofinancement et des recettes fiscales dynamiques nos dépenses sociales va pouvoir se poursuivre avec cet épisode douloureux derrière nous.

Notre toute jeune Métropole vient là de se libérer de l'une de ses principales difficultés issues de sa naissance et elle s'en est libérée rapidement.

Mon groupe remercie l'implication de tous ceux, élus et services, qui ont réussi cette désensibilisation de la dette et qui nous permettent d'envisager notre future action publique dans un cadre sécurisé pour tous et pour chacun, élu et citoyen.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller FROMAIN** : Monsieur le Président, je vais être court. Nous avons écouté l'ensemble des interventions ; on constate souvent des redondances, des banalités pour un dossier qui est déjà voté et dont le but ce soir est de prendre acte des informations qui nous sont données.

Pour notre part, nous avons discuté avec Christophe Guilloteau, Président du Département. Pour le reste, on s'appuiera sur l'analyse du Président de la République : cela va mieux, compte tenu de ce qui s'est passé pour nos prêts. Voyez, moi-même, j'en ris !

Monsieur Richard Brumm, à la sortie de ce bourbier, a bien manœuvré mais n'oublions jamais que les banquiers peuvent de nouveau inclure des clauses dans leurs offres de prêt qui peuvent paraître sans danger au début voire même avantageuses puis, d'un seul coup, se retourner contre nous. Nous devons apprendre de cette claqué que nous ont donnée les banquiers !

Le reste de l'intervention est retiré.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Monsieur Brumm, vous voulez rajouter quelques mots ?

**M. le Vice-Président BRUMM** : Simplement, je voulais dire que sur ce sujet nous sommes rentrés dans un domaine où se mélangent finance et morale. J'ai toujours plaisir à écouter monsieur Jacquet qui parle avec fougue et qui -je le comprends- voudrait que les choses se passent autrement. Il voudrait qu'une loi abroge la loi du 22 juillet 2014 qui a elle-même annulé en quelque sorte une jurisprudence des tribunaux. Chacun voudrait qu'on fasse payer les banquiers.

Mais je vous rappelle tout de même, aux uns et aux autres, qui sont les banquiers : Dexia, banque coupable, avait à son capital l'Etat français à travers le Crédit local de France et l'Etat belge à travers le Crédit communal de Belgique. C'est-à-dire que ces banquiers ce sont des Etats. Et la SFIL, aujourd'hui, qui est-elle ? C'est un successeur de Dexia qui a à son capital, la Caisse des dépôts : 20 %, les Etats : 75 % (Etats au pluriel -je crois que c'est la Belgique et la France-) et la Banque Postale : 5 %.

Voilà de singuliers banquiers ! Et c'est contre eux que nous nous sommes battus. Donc il n'y a pas à rechercher d'autres banquiers aujourd'hui que ceux contre qui la procédure a été lancée, c'est-à-dire la SFIL ; et une fois encore la SFIL c'est notamment l'Etat français.

Voilà ce que je voulais rajouter. Mais, sur le plan de la morale, évidemment, tout cela n'est pas satisfaisant.

**M. LE PRESIDENT** : Simplement quelques mots, d'abord pour faire remarquer que personne n'était obligé de céder à la tentation et que, aussi bien à la Ville de Lyon qu'au Grand Lyon, nous n'avons jamais souscrit d'emprunt toxique. Tout simplement parce qu'évidemment, lorsque dans un premier temps on vous dit qu'on va vous prêter gratuitement, forcément, c'est que quelque part il y a un petit problème qui va apparaître par la suite...

Ceci étant, c'est ce qui a été fait par le Conseil général et, à partir de là, il fallait bien régler le problème. Le problème -comme vient de le dire Richard Brumm- n'est pas un problème avec une banque privée parce qu'on aurait pu procéder autrement ; il nous est arrivé par le passé d'avoir un problème de prêt toxique souscrit par un organisme satellite et nous avons procédé de manière différente parce que, comme la banque existait encore, on pouvait avoir des moyens de pression. Là, comme il n'y a plus de banque, sinon l'Etat français, les moyens de pression s'avèrent un tout petit peu limités.

Donc je crois que nous avons essayé de négocier au mieux. Cela nous a pris beaucoup de temps, avec monsieur le Vice-Président Richard Brumm, avec l'ensemble des services, avec ceux du Conseil général. Je crois qu'aujourd'hui, nous nous en sortons au mieux parce qu'il est évident que lorsqu'on a des prêts avec des taux de 22 %, continuer à avancer avec des taux de 22 %, il faut être totalement irresponsable pour vouloir continuer dans cette voie et donc la solution que nous avons adoptée était évidemment celle de la sagesse, même si, évidemment, c'était forcés et contraints que nous étions obligés de procéder ainsi.

Le débat est donc clos.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Voilà, nous allons passer maintenant au dossier suivant.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2016-1226 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Conseil de discipline de recours (CDR) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1226. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur :** Il s'agit de reconstituer le Conseil de discipline de recours dû à la création de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en désignant trois candidats, monsieur le Président. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Métropole dispose de 3 représentants titulaires au sein du Conseil de discipline de recours mis en place sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Béatrice GAILLIOUT
- Mme Doriane CORSALE
- M. Michel ROUSSEAU

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU.

---

**N° 2016-1227 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale -** Assemblée générale de l'Agence France locale - Société territoriale - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller délégué Eymard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1227. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur :** Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit de désigner un nouveau représentant au sein de l'assemblée générale de l'Agence France locale suite à la nomination qui est à venir de monsieur Richard Brumm en qualité de Vice-Président de cette même Agence. Bien évidemment, cette nouvelle nomination prendra effet au moment de la propre nomination de monsieur Richard Brumm comme Vice-Président de cette Agence. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix .

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Métropole dispose d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'Agence France locale - Société territoriale. Je vous propose la candidature de madame Karine DOGNIN-SAUZE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

---

**N° 2016-1228 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale -** Lyon 2° - Désamiantage et reprise de la structure béton des têtes de trémies du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

**N° 2016-1229 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Mise en accessibilité - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1228 et 2016-1229. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit de deux délibérations qui concernent le Centre d'échanges de Lyon-Perrache. La première est relative au désamiantage et à la reprise de la structure béton des têtes de trémies et la seconde porte sur des travaux de la mise en accessibilité du Centre d'échanges Lyon-Perrache. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe UDI.

**M. le Conseiller GEOURJON** : intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Alors le groupe Socialistes.

**M. le Conseiller délégué BERNARD** : Mes chers collègues, je retire aussi mon intervention.

**M. LE PRESIDENT** : Très bien. Je mets les dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

**N° 2016-1235 - proximité, environnement et agriculture** - Conseil d'administration de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1235. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur** : Il s'agit de la désignation d'un représentant du Conseil au conseil d'administration de la SAFER.

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein du conseil d'administration de la SAFER Rhône-Alpes. Je vous propose la candidature de monsieur Lucien BARGE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRESIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

**N° 2016-1237 - proximité, environnement et agriculture** - Bron - Vénissieux - Marcy l'Etoile - Installation d'un système de vidéoprotection au sein des parcs de Lacroix-Laval et Parilly - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1237. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur** : Il s'agit d'individualisation d'autorisation de programme pour l'installation d'un système de vidéo-protection au sein des parcs de Lacroix-Laval et de Parilly.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, une fois de plus, nous sommes invités à voter une délibération qui prévoit l'installation de caméras vidéos qui, cette fois, ne sont pas de

surveillance mais de protection. Les spécialistes apprécieront la nuance mais, pour les élus écologistes que nous sommes, le principe reste identique et nous nous prononcerons une nouvelle fois contre.

Nous voterons contre non pas parce que nous sommes contre la protection de nos concitoyens et que nous ne sommes pas soucieux de leur bien-être et de leur sécurité mais tout simplement parce que nous sommes convaincus que ce type de dispositif peut ne pas être efficace pour lutter contre la délinquance de manière préventive. Que cela soit utile pour les forces de police et les forces de gendarmerie, cela peut être entendu. Mais est-ce à nous de nous substituer à l'Etat, de pallier ses lacunes en matière de fourniture de matériels d'identification des auteurs d'infraction ?

Nous continuons à nous opposer à cette pensée unique qui privilégie la technologie à l'emploi et déshumanise les lieux publics en les transformant en lieux de surveillance continue.

Nous vous proposons, monsieur le Président, de vous inspirer de ce qui se passe à la mairie de Lyon en matière de police montée. C'est, de notre point de vue, de vraies mesures de prévention qui rendent un peu plus humaines nos sociétés.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe La Métropole autrement.

**M. le Vice-Président BRET** : C'est moi, monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération porte sur l'installation d'un réseau de 37 caméras de vidéoprotection au sein des parcs de Lacroix-Laval et de Parilly.

Ces deux parcs publics, qui sont implantés sur le territoire de plusieurs Communes (Marcy L'Etoile et Charbonnières les Bains pour Lacroix-Laval, Vénissieux et Bron pour Parilly) sont des espaces ouverts au public, dont l'entretien et la conservation relèvent de la Métropole de Lyon. Pour autant, les pouvoirs de police qui s'appliquent continuent de relever des Maires des Communes d'implantation.

On peut donc s'interroger sur la compétence de la Métropole quant au dépôt d'une demande d'implantation d'un tel réseau et, sur le principe, on peut regretter que l'avis des Maires des Communes concernées ne figure même pas explicitement dans le projet de délibération. Pour m'être entretenu ce matin avec Michèle Picard, madame le Maire de Vénissieux, elle me confirme qu'elle n'a pas elle-même été saisie de cette demande. Je ne sais pas ce qui s'est passé pour Bron mais je crois que c'est un peu aussi de l'incertitude.

Je voudrais dire que nous n'avons pas d'a priori idéologique ou de principe par rapport à l'installation ou non de systèmes de vidéoprotection ou de vidéosurveillance. Sur le territoire de Villeurbanne, nous y avons procédé dans des lieux précis (type parkings de surface), clairement délimités et là où les études préalables nous avaient conduits à retenir cette installation. A l'opposé, dans la plus grande partie de l'espace public que sont les rues et les places, les mêmes études préalables, l'analyse des coûts comparatifs tant en fonctionnement qu'en investissement, ne nous ont pas conduits à faire ce choix.

Si la vidéoprotection est incontestablement un moyen supplémentaire d'élucidation -mais il est loin aussi d'être une solution miracle-, ses résultats en matière de protection préventive, qui justifie pourtant son nom, sont beaucoup plus sujets à caution, à interrogations légitimes et rationnelles.

Pour avoir évoqué à plusieurs reprises cette question au sein du forum des Maires pour la sécurité où je siège, les constats et les avis sont nuancés et partagés quant aux résultats obtenus et quant à l'efficacité supposée. Plusieurs études indépendantes, universitaires et scientifiques, vont d'ailleurs dans ce sens. Une étude de la Chambre régionale des comptes avait pointé il y a quelques années l'absence de résultats significatifs en comparant un territoire équipé à un autre que ne l'était pas.

Dans la mesure où cette délibération ne concerne que des espaces appartenant à la Métropole et dont le caractère clairement délimité en fait des cas particuliers, nous la voterons.

Pour autant, cette même délibération n'indique ni le traitement qui sera fait des images -seront-elles renvoyées sur un Centre de surveillance urbain et si oui lequel ?- ni le coût de fonctionnement du réseau. On peut s'étonner du caractère lapidaire et du côté très sommaire de l'exposé des motifs. Je rappelle que la loi sur la vidéoprotection demande que le système mis en place réponde à des objectifs évaluables, disposition qui a d'ailleurs été renforcée par le Conseil constitutionnel. Autant d'imprécisions qui nous incitent à faire preuve d'une grande vigilance dans les suites qui seront données à cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains.

**M. le Conseiller COCHET** : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, voici un dossier sur la mise en œuvre d'un système de sécurité pour les parcs relevant dorénavant de la compétence de la Métropole, qui est certes limité dans son ampleur mais qui n'en est pas moins symbolique.

La sécurité est aujourd'hui sur toutes les lèvres et on peut même dire que le politiquement correct s'est imposé dans ce domaine qui était il y a encore peu un marqueur de la césure gauche/droite, quand la gauche socialiste

ne l'utilisait pas comme épouvantail pour assimiler les positions défendues par Les Républicains à celles de l'extrême Droite.

Depuis, les Socialistes ont donc découvert les vertus de protéger nos concitoyens et ils défendent aujourd'hui la mise en place de caméras de sécurité, les travaux pour protéger les établissements scolaires, le renforcement des moyens d'action de la Police et on pourrait encore en citer.

Je constate d'ailleurs que c'est votre cas, monsieur le Président, puisque vous évoluez dans votre jugement, notamment sur l'armement de la Police municipale qui a été porté par Michel Havard pendant la campagne des élections municipales et que vous refusiez jusqu'à récemment. Nous saluons votre clairvoyance même si elle fut tardive car guidée par les événements tragiques du 13 novembre.

Seulement, monsieur le Président, il y a encore du chemin à faire. La mise en place de systèmes de protection proposés dans ce rapport est une bonne chose mais elle est pensée au coup par coup, en fonction des circonstances. Il n'y a pas de politique de sécurité portée par cette assemblée. Nous vous remémorons notre demande constante de sécuriser les sites des déchèteries par des systèmes de vidéoprotection et nous vous invitons à relire la réponse du Vice-Président Thierry Philip qui découvrait que ces sites pouvaient être des lieux de trafics.

Nous comprenons aussi que vous devez composer avec une majorité dont certains membres sont devenus des experts du contorsionisme. Nous voyons la position des élus de la majorité villeurbannaise qui vont voter les mesures de sécurité prises par la Métropole et, à l'inverse, continuer les grands discours libertaires pour refuser, au nom de on ne sait trop quel fondement, de les mettre en place sur le territoire de leur Commune.

**M. le Vice-Président BRET :** Si vous, vous ne le savez pas, nous, nous le savons.

**M. le Conseiller COCHET :** Ecoutez, monsieur le Maire, je crois que vous avez en plus, en ce moment, des salles de restauration qui sont disponibles. Vous pouvez inviter la population villeurbannaise peut-être à en discuter.

Dans le même esprit, nous constatons le positionnement des élus Europe Ecologie-Les Verts et apparentés qui avaient déjà fait part de leur émoi en commission développement économique, numérique, insertion et emploi sur la subvention versée à la filière sécurité.

Monsieur le Président, nous ne sommes pas des donneurs de leçon. Et les enjeux de la protection de nos populations face au terrorisme sont trop importants pour en faire un débat stérile sur des positions partisans. C'est pourquoi il nous semble qu'au lieu d'essaimer ces dossiers pour faire une pilule plus facile à avaler à votre aile gauche, nous souhaiterions que s'engage une véritable réflexion sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité de nos concitoyens lorsque les compétences et les politiques de la Métropole le permettent.

Sous cette condition, notre groupe Les Républicains et apparentés serait prêt à vous suivre, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Je vais mettre aux voix ce dossier :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Front national ;

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (sauf Mme Baume, M. Charles, Mme Vessiller qui se sont abstenus) ;

- abstentions : Mme Baume, M. Charles, Mme Vessiller (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

---

**N° 2016-1238 - proximité, environnement et agriculture -** Agenda 21 Vallée de la Chimie - Programme d'actions 2016 - Attribution de subventions à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) et à l'association Service compris pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1238. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur :** Il s'agit de la poursuite de deux actions qui sont conduites depuis plusieurs années au sein de l'Agenda 21 de la Vallée de la Chimie, notamment avec l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) qui est une association regroupant des industriels

autour d'actions, avec leurs salariés, de promotion du développement durable, non pas dans le processus de fabrication mais dans toute la vie de la Vallée de la Chimie. La deuxième action est conduite avec les Communes et l'association Service compris est un travail sur la mémoire industrielle de la Vallée de la Chimie. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une demande du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président et chers collègues, brièvement, nous ne voudrions pas que le travail cinématographique sur l'histoire de la Vallée de la Chimie ne finisse, d'ici quelques années, dans un musée du souvenir. C'est pourquoi nous souhaitons qu'au niveau du travail sur le soutien à la Vallée de la Chimie, on en ait une vue plus globale. Ici, c'est une petite action avec l'association des entreprises et des Communes. Mais nous savons que, dans la commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville, une présentation du plan directeur de la Vallée de la Chimie a été faite où on voit qu'on a 100 M€ d'argent public, dont 32 M€ de la Métropole, sur un certain nombre d'actions dans cette Vallée de la Chimie, sur laquelle nous nous inquiétons de son avenir industriel. Peut-être savez-vous que Solvay a arrêté, il y a un an, une activité sur le site historique de Rhodia.

Quel est le bilan global d'activité et de la production réelle sur la Vallée de la Chimie ? On parle parfois de l'avenir de la raffinerie ; surtout, quels sont les moyens mobilisés au total ? Nous sommes tout à fait favorables à l'aménagement urbain de cette Vallée (les enjeux de déplacements, de cadre de vie, de relations avec les entreprises) mais, au total, combien d'argent public est dépensé dans cette Vallée ? Quels sont les montants cumulés du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) touché par les entreprises ? Quels sont les montants de crédit d'impôt recherche ? Et quels sont les investissements privés dans cette Vallée ?

Nous pensons que nous avons besoin d'un vrai bilan de nos relations avec ces entreprises et d'un bilan notamment sur l'emploi. Lorsqu'on regarde les premiers éléments du plan directeur de la Vallée de la Chimie, on évoque des centaines d'emplois liés à un certain nombre de projets mais on ne parle jamais des suppressions. Alors, là, encore, comme je l'évoquai dans le schéma de développement économique, il y a tout de même un grand écart entre la présentation du discours sur l'avenir de la Vallée de la Chimie et le vécu des salariés et des habitants qui voient, eux, les suppressions.

Nous demandons donc qu'un vrai bilan contradictoire du développement de la Vallée de la Chimie soit fait, associant bien sûr les entreprises mais aussi les syndicats, les Communes et les associations et qu'on ait une approche globale des investissements, des aides fiscales et de leurs conséquences sur l'emploi.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. L'indignation, monsieur Millet, est toujours évidemment facile mais l'action est peut-être plus efficace. Vous voyez, moi, je ne m'indigne pas mais j'essaie de travailler pour que la chimie puisse rester dans la Vallée du Rhône.

Et donc je vois, par exemple, le Président de Total pour m'enquérir effectivement du devenir de la raffinerie. Et si on s'inquiète du devenir de la raffinerie, il vaut mieux ne pas la bloquer tous les jours parce qu'à un moment donné, le Président directeur général, dans une période où -comme vous le savez- le pétrole est plutôt excédentaire que minoritaire, pourrait décider finalement de fermer la raffinerie.

De la même manière, je m'inquiète de ce qui peut se passer à Arkema demain. Je ne sais pas si, au-delà de l'indignation, vous vous êtes enquis du devenir des productions qui se font sur Arkema et qu'aujourd'hui, une bataille est en cours qui fait que les firmes américaines s'opposent à la production d'un gaz nouveau et que, si vous n'arrivez pas, à un niveau européen, à mener cette bataille qu'actuellement j'essaie de mener avec monsieur Macron -vous voyez que cela peut servir-, demain, le site pourrait fermer.

De la même manière pour Solvay, je m'en préoccupe tous les jours et je vois le Président de Solvay de manière à ce que les investissements puissent effectivement se faire sur l'usine.

Alors il y a ceux qui parlent puis il y a ceux qui agissent et qui, effectivement, essaient de pouvoir faire que l'on conserve l'emploi dans cette agglomération. Et donc il est mieux de pouvoir essayer d'agir de concert que de multiplier les manifestations. C'est tout de même plus positif pour le devenir de l'agglomération.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2016-1240 - proximité, environnement et agriculture** - Préservation et valorisation de la trame verte - Echanges de données avec le SYMALIM - Subventions à Arthropologia, CDRP du Rhône, CEN Rhône-Alpes, Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Fédération départementale des chasseurs du Rhône, FRAPNA du Rhône, LPO du Rhône et CBNMC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1240. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur :** Monsieur le Président, cette délibération porte sur l'attribution de subventions à 7 associations dans le cadre de la préservation et de la valorisation de la trame verte.

**M. LE PRESIDENT :** J'ai une demande du groupe Front national.

**M. le Conseiller BOUDOT :** Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT :** Donc le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère COCHET :** Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération se situe dans le cadre de l'inscription de notre Métropole dans les schémas fondamentaux pour l'avenir de notre planète. La réussite de la trame verte et bleue suppose bien évidemment d'une implication de tous les acteurs concernés, dont les collectivités territoriales.

Un inventaire des sites sensibles dites "zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique" (ZNIEFF) -quel joli nom !- à protéger a été élaboré par la fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature (plus connue sous le nom de Frapna) et par le Comité ornithologique Rhône-Alpes (CORA).

Une taxe sur les espaces naturels sensibles à hauteur de 1 % du montant des travaux aide au financement des opérations d'achat des terrains et de management de ces espaces repérés. Rappelons que le plafond est en fait de 2 % et que notre investissement pourrait encore être renforcé.

La FRAPNA est aussi bien connue des élèves de notre Métropole car elle est un acteur majeur de la sensibilisation sur la défense des lieux naturels. Ses campagnes et kits pédagogiques permettent en effet une prise de conscience et une réflexion à la fois théorique et pratique.

La FRAPNA participe aux activités du Centre de ressources pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue, notamment avec la problématique "nature sans frontières". Réalisés avec des enseignants, des animateurs nature, des biologistes universitaires, leurs kits éducatifs -que chacun d'entre nous doit connaître- permettent aux jeunes et aussi aux moins jeunes d'apprendre par l'observation et l'analyse de cas concrets ; 255 000 personnes tout de même sont sensibilisées par an.

Signalons la tenue du forum des gestionnaires "génie écologique et trame verte et bleue" à Paris, le 13 novembre prochain, qui permettra un échange entre tous les acteurs désireux de partager leurs expériences (gestionnaires, universitaires, collectivités, bureaux d'études, entreprises, services de l'Etat, collectivités territoriales évidemment) pour réfléchir à la création, la restauration et la gestion de milieux naturels de qualité, fonctionnels et connectés, dans le but de construire et mettre en œuvre concrètement la trame verte et bleue partout.

Nous sommes donc tout à fait favorables et enthousiastes de ces subventions octroyées dans ce cadre.

Merci de votre attention.

**M. LE PRESIDENT :** J'ai une demande de temps de parole du groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Pardon, excusez-moi, je mets aux voix ce dossier et nous passons ensuite au dossier suivant présenté par monsieur Charles.

Adopté à l'unanimité, M. Bruno CHARLES, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

---

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, peut-on regarder si le quorum est toujours présent ?

**M. LE PRESIDENT :** On va demander à ce que l'on puisse aller voir dans les couloirs.

---

**N° 2016-1241 - proximité, environnement et agriculture -** Sentier et plan départemental-métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée - Révision et valorisation - Conventions types - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1241. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur :** Monsieur le Président, il s'agit de la poursuite du plan, autrefois départemental et aujourd'hui métropolitain, des itinéraires de promenade et de randonnée, notamment sur le territoire des Communes des Monts d'Or, et des conventions à passer avec les Communes. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je donne la parole au groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets aux voix le dossier

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2016-1242 - proximité, environnement et agriculture** - Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) 2010-2016 - Attribution de subventions à l'association Le Bol, au Syndicat mixte des Monts d'Or, au Syndicat d'apiculture de la région lyonnaise, à l'association Bioconvergence et au Réseau des AMAP Auvergne Rhône-Alpes - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Barge a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1242. Monsieur Barge, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit de divers financements dans le cadre du PSADER, le projet stratégique agricole et de développement rural. Il s'agit d'un cofinancement avec la Région, avec le Département quand c'est dans le Département et avec la Métropole quand c'est dans la Métropole.

Il s'agit de subventionner diverses associations ou structures : les circuits courts, le syndicat d'apiculteurs afin d'améliorer les techniques d'élevage des abeilles ; le syndicat des Monts d'Or -c'est la plus grosse part- afin d'acheter une propriété pour permettre l'installation d'agriculteurs et de sièges d'exploitations ; l'association Le Bol afin de promouvoir l'agriculture biologique et de proximité, la bio-convergence en direction des restaurants et, enfin, les AMAP, ce sont les paniers de légumes.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE** : Monsieur le Président, chers collègues, le Syndicat mixte des Monts d'Or, de par sa vocation et la volonté des Communes qui le composent depuis son origine, a toujours joué un rôle innovant dans la gestion de l'espace agricole et naturel au sein de notre territoire.

Le projet qu'il porte aujourd'hui, que nous allons soutenir au travers du PSADER et de cette délibération, permettra de créer des logements pour les exploitants agricoles de notre territoire ainsi que deux locaux de production sur un même site à Curis au Mont d'Or. Plutôt que de générer de nouveaux déplacements ou d'être obligés de sacrifier de nouveaux espaces à l'immobilier, nous avons tout intérêt à soutenir et privilégier ce type de projets en rachetant et réhabilitant d'anciens bâtiments agricoles. Nous affichons ainsi notre volonté de nous approprier cette nouvelle compétence agricole héritée de l'ancien Département.

Au travers de cette délibération, nous affichons également notre volonté de maintenir un vrai tissu de production agricole sur le territoire de la Métropole en palliant ainsi l'effet pervers de la pression immobilière. Nous allons permettre à des agriculteurs de résider au plus près de leur outil de production en leur proposant des logements accessibles et réservés. En effet, aujourd'hui, certains d'entre eux sont obligés de se résoudre à habiter à plus de vingt ou trente kilomètres de cet outil, compte tenu des difficultés à se loger dans les Monts d'Or alors qu'une surveillance et une proximité sont plus qu'indispensables pour cette activité.

Les circuits courts, la conservation de notre patrimoine, la gestion des espaces agricoles et naturels sont autant de sujets primordiaux, aussi bien dans le cadre alimentaire qu'environnemental ou encore économique.

L'autosuffisance alimentaire de la Métropole est très certainement aujourd'hui utopique mais redonner le goût et l'envie du "bien manger", qui plus est local, est lui, par contre, tout à fait réaliste : aspiration de plus en plus sollicitée par les habitants que nous voyons se manifester par la recherche d'autres voies, l'engouement pour les marchés, l'accroissement de structures comme les AMAP, ventes en direct ou les ruches.

Nous participons ainsi à recréer ce lien si important que nos aînés entretenaient avec la terre, en développant des modèles adaptés.

Nous pouvons enfin rajouter que nous ne contribuons pas, par cet investissement, à l'appauvrissement de la Métropole mais au contraire à son enrichissement.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Je donne la parole au groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère de MALLIARD :** Monsieur le Président, mes chers collègues, ces dossiers de subventions sont souvent l'occasion de votes unanimes et conciliants -de votes ni de gauche ni de droite, dirait un certain Ministre- et nous savons en ce moment combien cela compte pour vous, monsieur le Président. Nous y sommes donc particulièrement attentifs.

Aussi, sur un tel dossier de versement de subventions au profit de notre agriculture locale, nous ne pouvons qu'approuver, même si nous avons quelques remarques à formuler.

Concernant l'achat de la ferme de la Morelle, nous aurions aimé que ce projet soit instruit dans une vraie stratégie d'aide à l'installation ou au maintien des agriculteurs dans des locaux leur permettant d'exercer leur profession. Mais non : encore une fois, on trouve un dossier et, après quelques échanges entre amis, on trouve aussi le financement. Tant mieux pour ce dossier, tant pis pour les autres usagers qui seraient dans une situation similaire et qui n'ont pas la chance d'avoir des relais.

Aussi, sur l'aide à l'agriculture biologique, il est difficile d'acter que "l'agriculture biologique est la production qui respecte le plus l'environnement". En effet, est-ce que les bananes bio ont un meilleur bilan carbone que les nectarines produites dans nos régions ? Je vous pose la question mais un de nos collègues spécialiste en agriculture va certainement nous expliquer ce positionnement.

Nous aurions préféré que l'on travaille sur une aide à la production locale en incluant la production bio. Mais pour cela, monsieur le Président, il faudrait sortir de la posture qui consiste à vouloir satisfaire toutes les sensibilités politiques de votre majorité et s'engager dans de vrais choix politiques.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur Charles, vous voulez dire un mot ?

**M. le Vice-Président CHARLES :** Bien sûr, parce que je voudrais remercier notre collègue de son intervention mais aussi lui dire qu'elle a mal lu la délibération parce qu'il s'agit précisément de ce que nous faisons.

D'une part, nous n'avons la compétence agriculture que depuis un an, depuis 2015 et, avec Lucien Barge, on essaie de rencontrer tous les partenaires pour essayer de définir une politique pérenne pour la collectivité. Dans les politiques que nous mettons en œuvre, il y a bien sûr l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, dans un secteur où le foncier est compliqué puisque la proximité de la Métropole rend le foncier cher. Alors, il ne s'agit que d'une opportunité. Même si là, en l'occurrence, on a le Syndicat mixte des Monts d'Or qui travaille sur la question depuis longtemps et qui est effectivement un relais important, on n'est pas dans les "petits arrangements entre amis" -je récusé complètement cette accusation qui est absolument mal fondée et je pourrais être plus méchant que cela encore- mais simplement dans le début d'une politique d'installation et de maintien puisque que l'on sait aujourd'hui que beaucoup d'installations de jeunes agriculteurs se font hors cadre familial et donc il n'y a pas la transmission de la ferme par héritage. Il s'agit donc bien d'une politique que nous mettons en œuvre.

Dans la deuxième partie que vous avez encore plus mal lu parce qu'il s'agit bien justement de travailler sur l'agriculture locale et sur les circuits courts, les circuits de proximité, pour développer, en lien avec la Chambre d'agriculture, dont le discours a beaucoup changé par rapport à il y a une dizaine d'années ; la Chambre d'agriculture porte les circuits courts pour développer l'alimentation à partir des productions locales. Dans ce dossier, il y a même le travail sur les variétés anciennes de légumes créées à Lyon. Nous sommes exactement dans ce que notre collègue demande, donc je lui demande peut-être de relire la délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Vous voyez le mal partout. Relisez, relisez, imprégnez vous !...

Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

---

**N° 2016-1243 - proximité, environnement et agriculture -** Bron - Chassieu - Corbas - Décines Charpieu - Feyzin - Lyon - Meyzieu - Mions - Saint Fons - Saint Priest - Solaize - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Jonage - Mise en oeuvre du plan de sauvegarde de l'oedionème criard sur la plaine de l'Est lyonnais - Avenant n° 1 à la convention-cadre de partenariat 2015-2017 - Convention avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône et l'Association Porte de l'Isère environnement pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1243. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur :** Monsieur le Président, les mesures compensatoires pour la biodiversité ont fait l'objet de plusieurs débats dans cette enceinte, plusieurs collègues et vous-mêmes s'étant émus du coût trop important de ces mesures. Permettez-moi de m'arrêter quelques minutes sur ce dossier.

Ce dossier qui nous est présenté ce soir nous permet un exemple de ce qu'il est possible de faire lorsqu'on anticipe et que l'on peut réunir toutes les parties prenantes pour concilier les différents enjeux, que ce soit le logement, l'activité économique ou l'agriculture, avec la préservation des espèces menacées. Ce dossier porte sur un drôle d'oiseau, l'œdicnème criard dont l'autre nom est également le courlis de terre. Cette espèce a cette particularité de faire son nid directement sur le sol, ce qui le rend particulièrement vulnérable.

Les effectifs européens et français de cette espèce sont en déclin et donc elle est protégée au titre de la convention de Berne et de la directive Oiseaux. En conséquence, le Conseil national de la protection de la nature impose pour l'œdicnème criard la recréation de son milieu naturel d'une surface trois fois plus importante que celle détruite lors de n'importe quelle opération d'aménagement, ce qui pose des difficultés à la fois de maîtrise foncière, de gestion environnementale à long terme. Concrètement, cela signifie que pour un hectare de terrain aménagé lors d'une opération, il faudrait en théorie reconstituer trois hectares de terrain favorable à la nidification de l'espèce dans l'espace de la Métropole. Vous en convenez, ce serait un exercice difficile. C'est précisément ce que nous permet d'éviter la mise en place d'un plan local de sauvegarde pour cette espèce.

La Communauté urbaine a ainsi approuvé, en décembre 2014, ce plan qui est aujourd'hui porté en commun avec d'autres partenaires : la Communauté de Communes de l'est lyonnais, la Communauté de Communes du pays de l'Ozon et la CAPI pour les portes de l'Isère. Ce dispositif est animé par deux associations de protection de la nature : la LPO qu'on a citée tout à l'heure et l'association Portes de l'Isère environnement. Ce plan a été validé ensuite par le Comité scientifique régional de protection de la nature le 12 décembre 2013 et s'articule autour de deux mesures phares : d'une part, la protection de l'espèce dans les espaces agricoles tout en préservant l'usage agricole ; concrètement, les nids sur le sol sont signalés par des piquets que l'agriculteur s'engage à éviter, ce qui permet la reproduction de l'espèce. D'autre part, le maintien de l'espèce au sein des zones aménagées en organisant des sites favorables à sa reproduction, dans un ratio d'un hectare par tranche de trente hectares aménagés.

Concrètement, grâce à ce plan de sauvegarde, nous passerons donc d'une obligation de compensation de trois hectares reconstitués pour un aménagé à une obligation d'un hectare reconstitué pour trente aménagés, ce qui change évidemment beaucoup de choses. Tout le monde y trouve son compte, en premier lieu, les agriculteurs qui peuvent poursuivre leur activité. La Chambre d'agriculture m'a personnellement témoigné qu'elle tenait à la pérennité de ce plan, les aménageurs aussi et, bien évidemment, l'espèce et les associations de protection de la nature.

Alors, pour conclure, je pense qu'il faut que nous franchissions une nouvelle étape. Dans le mandat précédent, nous avons fait des progrès très importants dans la connaissance de notre patrimoine naturel végétal, en particulier par le recensement de toutes les espèces végétales sauvages présentes sur le territoire de la Métropole, avec leur géolocalisation et la mise en place d'un système d'information géographique. Le PLU-H, dont nous arrêterons le projet en décembre, intègre ces progrès grâce à la prise en compte des continuités naturelles, des trames vertes et bleues et de la biodiversité végétale.

Je crois que nous devons faire aujourd'hui un saut qualitatif comparable avec les espèces protégées et passer d'une vision au coup par coup, que la Métropole ne maîtrise pas forcément puisque c'est sur les aménageurs que porte l'obligation de mise en œuvre des mesures compensatoires -et c'était le cas des dossiers dont on a parlé précédemment et la Métropole ne les a eus qu'en aval-, à une vision intégrée où la connaissance de la biodiversité permettra d'anticiper, de concilier les différents intérêts et les différents usages en présence et, bien sûr, à conduire une politique de préservation de la biodiversité compatible avec des coûts raisonnables pour notre collectivité.

Et si vous me permettez, pour conclure, que le courlis survive dans la Métropole est bien la moindre des choses.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Intervention retirée, monsieur le Président, après les bonnes précisions fournies et je remercie les services pour les précisions fournies sur nos questions... et le Vice-Président -excuses-moi !- Bruno Charles, qui portaient sur le financement de mesures que nous soutenons par ailleurs.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE :** Je vais raccourcir l'intervention puisque je suis en total accord avec Bruno Charles. Simplement une précision : l'œdicnème criard s'appelle aussi courlis de terre, qu'il est aussi présent dans le nord du territoire et que nous nous devons de respecter au fil des conseils et garder à l'esprit l'intérêt de

tous les habitants de la Métropole, qu'ils soient humains ou à plumes, à poils ou sans, à écailles ou du règne végétal. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Donc je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2016-1245 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Est métropole habitat - Désignation d'une personne qualifiée - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1245. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Monsieur le Président, avis favorable de la commission pour les trois dossiers de désignations, puisque ce sont les trois mêmes dossiers pour les trois mêmes offices publics de l'habitat qui consistent à redésigner un représentant suite à la démission de membres de la Caisse des dépôts et consignations. Avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je propose la candidature de monsieur Olivier Morel représentant de la Caisse des dépôts et consignations.

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N° 2016-1246 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation d'une personne qualifiée - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1246. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : C'est le même. Je m'étais permis de faire un avis favorable pour les trois dossiers, parce que ce sont trois désignations pour les trois offices.

**M. LE PRÉSIDENT** : On va voter pour les trois en même temps. Tout le monde est d'accord ?

Je propose la candidature de monsieur Olivier Morel représentant de la Caisse des dépôts et consignations.

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL

---

**N° 2016-1247 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de Lyon Métropole habitat - Désignation d'une personne qualifiée - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1247. Il faut tout de même que je précise que la candidate pour l'Office public de l'habitat (OPH) de Lyon Métropole habitat serait madame Marie-Claude Louembe, représentante de la Caisse des dépôts et consignations.

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N° 2016-1248 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Mions - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole de Lyon - Réhabilitation du stade des Tilleuls - Procédure de modification n° 12 - Approbation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1248. Monsieur Llung, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président LLUNG, absent momentanément** : Oui, en son absence en tant que Président, c'est un avis favorable de la commission pour ce dossier concernant Mions et le stade des Tilleuls.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une demande de temps de parole du groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Monsieur le Président, chers collègues, inutile de vous cacher que nous avons été très étonnés, en tout cas pour la quasi-totalité des membres de notre groupe, quand nous avons appris, j'allais dire presque découvert qu'il y avait dans la délibération une modification n° 12 du PLU ! Oui, une modification n° 12 !

Pourquoi cette consternation ? Tout simplement parce que certaines Communes, face à de lourdes contraintes et confrontées à des obstacles pour certains aménagements nécessaires, dont certains liés à des obligations réglementaires, ont sollicité depuis plus d'un an une modification n° 12. Cette modification aurait permis à certaines de lancer des investissements attendus, de ne pas générer des contraintes supplémentaires ni des retards dans leur programmation d'investissements, dont les conséquences s'accroissent dans le temps.

Alors, à ces demandes a été opposé un refus net et catégorique par les services. Les raisons invoquées pour justifier ce refus étaient la proximité des négociations dans le cadre de la révision totale du PLU-H et la préparation de l'enquête publique, les services étant totalement affectés à ces tâches, ce que nous pouvons très bien comprendre. De fait, il n'y aurait aucune nouvelle modification, et ce malgré les quelques demandes plus que légitimes des Communes placées dans l'urgence.

Alors, monsieur le Président, pour faire court, à l'occasion de cette modification, il aurait été préférable de revenir vers les Communes qui en avaient fait la demande pour intégrer des modifications et prendre en compte très simplement les demandes urgentes et prioritaires de ces mêmes Communes qui avaient sollicité une modification, bien sûr dans le cadre de l'intérêt général et de leurs projets.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Effectivement, nous avons vu qu'il y avait un certain nombre de réalités qui nécessitaient qu'on prenne en compte une modification. Donc les services vont travailler dans les temps qui viennent pour effectivement pouvoir prendre en compte un certain nombre de remarques et il y aura donc une modification n° 13 -donc tout le monde entend- si effectivement il y a des points à mettre dans cette modification.

Donc je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL, en remplacement de M. le Vice-Président LLUNG, absent momentanément.

---

**N° 2016-1249 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Saint Fons - Vénissieux - Quartier prioritaire de la politique de la ville Minguettes-Clochettes - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Ouverture de la concertation préalable - Définition des objectifs poursuivis et modalités - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1249. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération proposée concerne donc l'ouverture de la concertation préalable dans le cadre du nouveau plan de renouvellement urbain

pour le quartier prioritaire, au titre de la politique de la ville, quartier qui a la particularité d'être un quartier intercommunal, qui est donc celui des Minguettes situé sur la Commune de Vénissieux et celui des Clochettes sur la Commune de Saint Fons. Avis favorable de la commission sur cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller BOUMERTIT** : Pour ce qu'il en reste... *(Rires dans la salle)*.

Monsieur le Président, chers collègues, le Conseil de la Métropole délibère ce soir pour le lancement de la concertation légale du programme de renouvellement urbain du quartier intercommunal politique de la Ville Vénissieux-Minguettes/Saint Fons-Clochettes.

Je saisis cette occasion pour prendre la parole sur divers enjeux liés à la mise en œuvre sur Vénissieux de la convention locale d'application du contrat de ville 2015-2020 et du nouveau programme de renouvellement urbain.

Sur le nouveau programme de renouvellement urbain, le lancement de la concertation réglementaire est une première étape dans la préparation du déploiement du nouveau PRU. A Vénissieux, nous avons élaboré et validé un projet à horizon 2030 de qualité et d'ampleur pour poursuivre la transformation engagée dans le cadre de la première convention ANRU 2005-2015, convention qui a vraiment marqué une évolution significative du paysage urbain.

Nous avons conscience que le nouveau programme de renouvellement urbain arrive dans un contexte financier très contraint pour tous et est donc marqué du sceau de l'incertitude. Aujourd'hui, nous nous interrogeons fortement sur la capacité à mettre en œuvre ce programme dans la mesure où on ne connaît pas encore le taux de subvention ANRU des opérations sous maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon. Certaines informations laissent entendre 10 à 15 % de subvention ANRU, ce qui est très faible.

Néanmoins, les habitants reçoivent très positivement ce projet, qui est une ambition pour eux et pour leur ville. Nous l'avons constaté lors de deux réunions publiques de lancement des processus de relogements en vue de futures démolitions. Les habitants vivent encore des situations très difficiles et saisissent la transformation urbaine comme une opportunité pour changer leur parcours ; c'est ce que nous voulons : que l'urbain soit au service de l'humain !

Enfin, nous avons lancé, en partenariat avec l'Etat et la Métropole, le Conseil citoyen de Vénissieux, conformément à la loi le 16 mars dernier, qui a fait l'objet d'un arrêté du Préfet, n'en déplaise à notre opposition Vénissienne !

Sur la diversification des logements et la mixité sociale dans les QPV, l'Agence nationale de renouvellement urbain demande que, pour les Minguettes, le taux de logement locatif social soit ramené de 77 % en-deçà de 50 % à terme. Cet objectif n'a pas fait l'objet de concertation avec la Commune. Michel Le Faou avait pourtant insisté, en défendant le dossier à Paris, sur la prise en compte de l'histoire des quartiers et des villes.

Nous parlons de quartiers populaires qui, certes, cumulent des difficultés sociales et parfois de rupture républicaine mais qui concentrent aussi des services et des solidarités. Un seul exemple illustratif : le marché des Minguettes est essentiel à l'approvisionnement de nombreuses familles. De plus, les succès des réalisations en accession de l'ANRU 1 ne peuvent cacher le défi permanent qu'elles représentent pour les promoteurs et donc le réalisme auquel nous devons projeter leurs évolutions.

Au total, nous savons tous que les chiffres de zéro logement social et 2 000 accessions sont irréalistes. Le travail se poursuivra pour faire avancer des dossiers concrets, en n'oubliant pas que -ce qui n'était pas connu au moment de la rédaction de cette convention- la Ville de Vénissieux est passée en 2015 sous le seuil des 50 % de logement locatif social.

Aussi, l'action de la Métropole sur les quartiers populaires, c'est -ou ce devrait être- désormais un engagement plus fort sur les volets développement économique et social du contrat de ville. J'attire votre attention sur deux points qui sont loin d'être exhaustifs.

Sur la jeunesse, priorité du contrat de ville de la Métropole, nous demandons une mobilisation plus forte des services de la Métropole sur ce sujet, au titre de sa mission d'animation de la politique de la ville. Ainsi, récemment, cinq villes, dont Lyon et Vénissieux, se sont associées pour construire ensemble une réponse à un appel à projets sur la jeunesse lancé par l'ANRU, avec l'obligation d'une réponse de niveau intercommunal. Cette réponse aurait dû être facilitée et impulsée par la Métropole, ce qui n'a pas été le cas.

Je voudrais dire que l'urbain ne peut pas tout et qu'il faut absolument que la Métropole s'investisse fortement sur ce sujet de la jeunesse, sur ses compétences qui sont la prévention, l'accès au logement, le sport et la culture et particulièrement sur l'insertion et le lien avec les entreprises.

Sur l'insertion et l'accompagnement à l'accès à l'emploi de jeunes en QPV plus particulièrement, la Métropole a délibéré sur le plan métropolitain d'insertion pour l'emploi en décembre dernier. Nous gérons une situation transitoire difficile avec le PLIE Uni-Est. Nous voulons être certains qu'il n'y aura pas de rupture d'actions envers

les publics des QPV, quel que soit le dispositif retenu au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Nous sommes très inquiets et nous attendons des précisions sur la place des Communes dans le nouveau dispositif pour maintenir le lien de proximité avec les opérateurs et les publics.

De la même manière, il nous semble essentiel de dynamiser le travail avec la Région pour préciser son intervention sur le renouvellement urbain, la politique de la ville en général et pour travailler à des dispositifs de formation pleinement adaptés aux besoins immenses des publics en QPV. La situation pour l'emploi des jeunes est dramatique dans les quartiers populaires tels que Vénissieux, Saint Fons, Vaulx en Velin, Saint Priest, Rillieux la Pape et bien d'autres. Nous savons tous que l'accès à la formation reste un gage d'accès à un emploi stable et durable.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**Mme la Conseillère déléguée FRIER** : Monsieur le Président, chers collègues, vous savez que j'interviens fréquemment sur la question du renouvellement urbain mais ce dossier revêt une importance particulière.

D'abord, parce que ce projet a une singularité qui est pour moi un atout : il est intercommunal. Ce projet Minguettes-Clochettes, c'est la prise en considération du plateau comme un tout, comme un territoire cohérent, avec des habitants qui rencontrent des problématiques similaires, même si bien sûr il y a des différences selon les quartiers. Nous travaillons main dans la main avec Vénissieux et la Métropole pour faire aboutir ce projet. Nous le devons aux habitants et nos territoires en ont besoin.

L'ANRU, dans son comité d'engagement du 7 janvier 2016, a d'ailleurs reconnu la pertinence de ce projet avec les projets de renouvellement urbain présentés par la Métropole. Nous avons pu le défendre, Michèle Picard et moi, avec une même énergie, avec la même volonté de voir les mots se transformer en actes. Au sujet de ce comité d'engagement, je tiens à exprimer mes remerciements à la Métropole pour le soutien qui nous a été apporté.

Sur ce projet Minguettes-Clochettes, il importe de dire plusieurs choses.

D'abord, la nécessité de valoriser ce plateau et de garantir un parcours résidentiel aux habitants en maintenant une offre diversifiée, en rénovant l'habitat existant et en veillant toujours à plus de mixité sociale, ce qui implique de rendre le quartier attractif. Ce projet est l'occasion -mais nous le faisons tous très souvent- de rompre avec une image fautive qui règne encore dans l'esprit des gens au sujet du plateau.

Je n'oublie pas, par exemple, que sur Saint Fons c'est un lieu foisonnant pour la culture, les sports, à proximité du parc Victor Basch, le parc le plus grand de la commune. Je n'oublie pas non plus -et la Métropole en a conscience dans ce projet- que notre collègue Alain se trouve dans ce quartier ; sa rénovation n'est donc pas sans lien avec le renouvellement urbain que nous allons engager. De même, Vénissieux œuvre pour dynamiser et valoriser les Minguettes avec succès et nous devons toutefois passer un pallier avec ce projet,

Pour cela, deuxième enjeu, nous devons veiller à maintenir une bonne qualité de service public et une offre commerciale dynamique. La topographie éloigne les habitants du centre-ville. Il faut retisser du lien entre ces différentes parties de la ville mais il faut aussi garantir une vie de quartier agréable par la présence des commodités nécessaires au quotidien.

Pour cela, troisième et dernier enjeu -mais sans doute le plus important- que j'ai déjà eu l'occasion de défendre ici ou auprès du SYTRAL, les transports doivent permettre de désenclaver le quartier. Trop souvent, les habitants se sentent prisonniers de leur quartier alors qu'ils pourraient tout à fait en sortir. Notre responsabilité est de mieux faire connaître le réseau, améliorer son maillage également. Les études en cours vont montrer cette nécessité.

Le quartier des Clochettes et celui des Minguettes sont séparés par le boulevard Yves Farge. Nous devons travailler pour faire de ce boulevard non pas un mur infranchissable mais un pont. D'abord, pour que les quartiers et leurs habitants dialoguent mieux entre eux ; ensuite, parce qu'il importe que les Sainfoniards puissent accéder au tramway. Si nous ne disposons pas, sur le territoire de la Commune, d'une grosse infrastructure de ce type, nous avons la chance d'être proches de la ligne T4 qui passe justement à Vénissieux du côté des Minguettes. Nous devons travailler tous ensemble, nos Communes avec la Métropole, pour améliorer la liaison entre les deux quartiers et faire bénéficier de cette infrastructure d'intérêt métropolitain tous les habitants qui en sont proches. C'est aussi une question de justice sociale et territoriale.

Sur Saint Fons, vous le savez, nous avons plusieurs projets. Ce soir, certes, le plateau des Clochettes est à l'honneur. Je n'oublie pas que nous venons de lancer officiellement, ce vendredi 27 mai, la concertation sur le projet Arsenal-Carnot-Parmentier, qui va profondément transformer le centre-ville. La réunion publique l'a montré, les habitants sont curieux et ils sont impatients. Ces projets sont pour eux l'occasion d'exprimer l'ensemble de leurs besoins en matière de services publics, d'aménagements et aussi, disons-le, de tranquillité publique sur laquelle la conception des espaces publics et le bâti ont un impact réel.

C'est un renouvellement urbain mais ce projet doit rester d'abord humain. Aussi, le lancement de cette concertation sera l'occasion, je l'espère, de valider nos orientations auprès des habitants.

Nous devons renouveler, changer la ville non pas tirer un trait sur le passé ou cacher le présent mais parce que les habitants en ont besoin pour bâtir leur avenir.

Le groupe Synergies-Avenir votera cette délibération et je remercie l'assemblée pour son soutien.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains.

**M. le Conseiller GIRARD** : Monsieur le Président, chers collègues, les deux quartiers concernés par cette délibération sont effectivement en très grande difficulté. Le dire avec des mots est une chose, le constater sur le terrain est beaucoup plus troublant voire révoltant. Notre groupe Les Républicains et apparentés votera donc favorablement ce nécessaire projet.

Mais, avant ce vote, nous souhaitons attirer l'attention de chacun ici présent sur plusieurs points de vigilance indispensables concernant plus particulièrement la Commune de Vénissieux.

Un premier point concerne la volonté affichée dans cette délibération de faire monter la Commune de Vénissieux à 75 000 voire 85 000 habitants d'ici moins de quinze ans. A-t-on déjà oublié qu'il y a seulement quelques années, la population a été ramenée de 75 000 à quelque 55 000 habitants à grand renfort de financements publics et de destructions de logements ? Amnésiques ou machiavéliques, nous sommes aujourd'hui repassés à 62 000 habitants. Le bétonnage tourne aujourd'hui à plein régime. Parler d'atteindre d'ici moins de quinze ans les 85 000 habitants est tout simplement une insulte à la raison et relève d'une logique mortifère.

Deuxième point de vigilance : cette délibération est soumise à votre vote pour lancer la concertation relative à ce projet de renouvellement urbain. Or, en matière de concertation, chers collègues, après avoir entendu de vos propres oreilles dans cette enceinte les communistes vénissiens faire la honteuse, l'ignominieuse, la scandaleuse apologie de la gouvernance chinoise élevée au rang de "modèle social", vous comprendrez sans doute que j'attire votre attention sur les méthodes plus que douteuses de la municipalité de Vénissieux en matière de concertation.

La présente délibération mentionne que le Conseil citoyen sera "impliqué durablement dans toutes les étapes et sur tous les champs thématiques du contrat de ville".

Alors que j'ai déjà dénoncé, en vain, les conditions scandaleuses et inquiétantes de la mise en place de ce Conseil citoyen à Vénissieux, une habitante courageuse vient d'écrire au Préfet pour lui demander de retirer l'arrêté reconnaissant la constitution de ce Conseil citoyen du fait du non-respect du cadre de référence préconisé par la loi. Je tiens à préciser au camarade Millet qu'à ma connaissance, cette habitante de Vénissieux n'appartient pas à la CIA.

Ce courrier mentionne notamment : "Alors que la loi souligne la nécessaire neutralité des Conseils citoyens, il ressort, preuve à l'appui, que 13 des 20 personnes du collège des habitants font partie du comité de soutien de madame Picard aux dernières élections. Alors que la loi souligne la nécessaire indépendance de ses membres, trois membres du collège des habitants sont agents municipaux ; au sein de la République démocratique populaire de Vénissieux, on imagine facilement quelle indépendance ces employés municipaux peuvent avoir. Alors que la loi précise que le Conseil citoyen doit en particulier représenter les personnes les plus éloignées des instances de concertation classiques, par le plus pur des hasards, 100 % des personnes désignées par le tirage au sort sont issues des Conseils de quartier, dont il est notoire qu'elles sont elles-mêmes largement noyautées. Enfin, alors que la loi stipule que la liste des personnes soumises au tirage au sort doit être constituée après un appel à candidatures largement diffusé, il ressort que cet appel à candidatures s'est fait en arrière-boutique et dans la plus grande des discrétions."

Acceptons-nous que l'on bafoue ainsi les principes démocratiques à dix minutes d'ici ?

Enfin -et j'en viens au sujet le plus grave, le plus scandaleux car il touche directement à l'humain-, on vous demande de voter ce soir pour une réhabilitation de quartiers difficiles. Mais à quoi cela sert-il si en même temps rien n'est fait pour que la population s'en sorte ? L'humain a toute son importance. Or, à Vénissieux, tout porte à croire que trop souvent, volontairement, on cherche à accumuler la misère, à la faire perdurer pour maintenir le terreau de la révolte, le terreau du vote révolutionnaire. Je vais trop loin ? Vous ne me croyez pas ?

Vous croirez alors peut-être le témoignage du fondateur d'Habitat et Humanisme, le respectable et respecté Père Bernard Devert que vous connaissez tous et qui, mercredi dernier, m'autorisait encore à vous rapporter ce soir sans réserve son expérience éclairante avec Vénissieux. Par avance, j'invite la presse et toute personne ayant du mal à croire ce qui suit à se faire confirmer directement par le Père Bernard Devert ces propos. Ecoutez bien, c'est très éclairant : alors que Bernard Devert vient rencontrer monsieur André Gerin, Maire de Vénissieux, pour étudier la possibilité de projets avec son association, il a la surprise d'être accueilli par : "Vous ne vous installerez pas à Vénissieux." Eberlué, Bernard Devert reste sans voix. Monsieur André Gerin enchaîne alors : "Et oui, qu'est-ce qu'ils vont devenir ces gens quand ils sortiront de chez vous ? Ils vont voter socialiste."

**Mme la Conseillère PEYTAVIN** : Ils ne vont pas voter pour vous également !

**M. le Conseiller GIRARD** : CQFD, un Vénissien qui s'en sort ne vote plus communiste. Voilà le scandaleux logiciel du communisme municipal à Vénissieux. Ce logiciel ne doit pas prêter à sourire, il est scandaleux. Il est scandaleux car il génère de la souffrance. Je vous invite à venir constater sur le terrain cette souffrance.

Il faut que cessent, dans ce pays, les réflexes culturels qui portent à condamner fermement tout risque, même potentiel, d'extrémisme s'il est étiqueté de droite et à s'amuser gentiment des pires exactions quand elles viennent de l'extrémisme de gauche car cet extrémisme de gauche mène à la souffrance d'hommes, de femmes, de jeunes, d'enfants.

Alors, oui, il faut voter cette délibération mais j'invite chacun et la presse et tous les acteurs impliqués dans cette opération à être d'une vigilance extrême sur le fait de ne pas sombrer à nouveau dans le bétonnage inhumain, à être d'une vigilance extrême sur le fait qu'une réelle concertation soit mise en place avec la population vénissienne, à être d'une vigilance extrême sur les jeux pervers de l'entretien de la misère.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller MILLET** : Je croyais que le Front national était absent mais non !

*(Rumeurs dans la salle).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2016-1252 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel Nord - Approbation du dossier de réalisation, du programme des équipements publics (PEP) et des modalités prévisionnelles de financement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1252. Monsieur Llung, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur** : Le dossier suivant concerne la zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel Nord. Il s'agit de l'approbation du dossier de réalisation, du programme des équipements publics (PEP) en particulier et du budget, équilibré en dépenses et en recettes, d'environ 94,5 M€. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Monsieur le Président et chers collègues, les écologistes sont, depuis le début, favorables à ce projet urbain pour le centre-ville de Villeurbanne, ambitieux, innovant, exemplaire dans ses différentes composantes, à l'aune des enjeux urbains écologiques et sociaux du XXI<sup>ème</sup> siècle comme l'avaient été les Gratte-Ciel par rapport aux enjeux de leur époque dans les années 30.

Qualité architecturale et urbaine -on l'espère- bien sûr, construction durable sur le plan énergétique mais avec des matériaux biosourcés -nous le souhaitons- végétalisation à la fois des toitures et/ou des façades et de l'espace public, réduction de la place de la voiture, mise en commun de places de stationnement qui seront construites en sous-sol avec la piétonisation de l'avenue Henri Barbusse prolongée mais aussi -espérons-le- de l'avenue Henri Barbusse actuelle.

En matière d'habitat, nous nous félicitons de la part du logement social à 29 %, une forte part d'accession sociale et d'accession abordable, même si nous regrettons qu'à ce jour, le programme ne comprenne pas d'opérations d'habitat coopératif alors que des collectifs sont porteurs de projet.

Sur l'espace public, nous avons souvent évoqué à Villeurbanne l'enjeu que représente la future place devant le futur lycée qui a, pour nous, des dimensions trop restreintes dans le projet alors qu'elle devrait être le cœur de ce nouveau quartier pour être un lieu aussi vivant et approprié que l'actuelle place Lazare Goujon, la végétalisation en plus.

Mais nous voulons surtout insister aujourd'hui sur un autre point fondamental du projet et pourtant le grand absent : c'est la question de la future ligne de transport en commun T6 qui reliera Debourg à la Doua en passant par Villeurbanne, dont une partie de la ligne, entre Debourg et hôpitaux Est, sera mise en service en 2019 et dont on sait pourtant, depuis des années, qu'elle devra passer par les Gratte-Ciel. En soi, l'idée est intéressante. Mais où doit-elle passer précisément pour bien desservir ce futur quartier des Gratte-Ciel ainsi que les autres quartiers de Villeurbanne ?

La ligne T6 est prévue en tramway pour moins de 20 000 voyageurs par jour. Je ne referai pas le débat du tramway C3 -merci- mais je rappelle qu'il est tout de même étonnant que, pour une ligne qui aura la moitié moins de voyageurs que la ligne C3, le choix du tramway ait été une évidence sur cette ligne T6 alors qu'il ne l'a jamais été sur C3. Mais passons !

Nous révisons actuellement le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) qui doit définir les axes forts de transports en commun et densifier la ville autour de ces axes. Nous révisons le plan de déplacements urbains (PDU) qui doit lui aussi se préoccuper de ces axes de transports en commun. Les études de cette ligne T6 ont pourtant démarré en 2010, cela fait maintenant au moins six ans. Avec un PDU, un PLU-H et des choix urbains qui sont à faire très prochainement et très précisément, nous n'avons toujours pas de tracé de la ligne T6 dans Villeurbanne. Il ne faudrait pas qu'une fois les voiries de la ZAC Gratte-Ciel aménagées, on revienne casser des espaces publics comme on le fait aujourd'hui avec T6 dans le huitième arrondissement car, sur cet axe, on ne pourra pas dire qu'on ne savait pas.

Pour nous, la faire passer sur l'axe Barbusse actuel et futur n'a rien d'évident et mérite largement un débat sur différents scénarios car l'avenue Henri Barbusse a une vie propre, une qualité urbaine et architecturale qu'une ligne de tramway pourrait obérer, notamment lors de différentes animations où la rue est un vaste espace public sans véhicule. Or, vous conviendrez que l'on ne détourne pas facilement une ligne de tramway plusieurs jours par an comme on le fait avec un bus.

Ensuite, au nord de la ZAC, l'usine ACI constitue une vraie contrainte pour relier les Gratte-Ciel à la Doua. C'est pourquoi nous sommes favorables à l'étude de scénario alternatif où, tout en passant au Gratte-Ciel, la ligne ne pourrait pas emprunter cette avenue Henri Barbusse, mais peut-être la rue Paul Verlaine, puis la rue Jean Bourgey, puis la rue Edouard Vaillant ou la rue Rollet et la rue des Bienvenus, autant de solutions qui permettent aussi une bonne connexion au métro A et qui paraissent intéressantes.

En tout cas, puisque aucune solution simple ne s'impose dans ce contexte urbain particulier, nous sommes favorables à un grand débat citoyen où l'étude des tracés alternatifs, qui existent probablement au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et au Grand Lyon, puisse être présentée aux Villeurbannais et débattue, comme l'ont été les autres points du projet, dans le cadre de la concertation.

Si vous acceptez de l'organiser, monsieur le Président, monsieur le Maire de Villeurbanne et madame la Présidente du SYTRAL -même si elle n'est pas là, je m'adresse à elle-, nous en serions des acteurs actifs et constructifs.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Très bien. On fera un grand débat citoyen, comme à Vénissieux. On essaiera d'élargir.

Ensuite, nous avons le groupe La Métropole autrement.

**M. le Vice-Président BRET :** Monsieur le Président, chers collègues, Gratte-Ciel centre-ville -comme l'a dit très rapidement son rapporteur ce soir, Richard Llung- est un projet de renouvellement urbain sans équivalent en France car il s'agit du doublement du centre-ville, dans un espace urbain déjà contraint et en tissu habité. Ce projet est d'autant plus exigeant qu'il s'inscrit dans un quartier historique, au patrimoine architectural remarquable et symbolique : symbolique d'une ville qui s'est dotée, dans les années 30, d'un véritable centre, qui alors n'existait pas alors qu'elle atteignait déjà les 80 000 habitants ; symbolique aussi d'une volonté politique, celle du Maire de l'époque, à travers la réalisation d'un ensemble urbain associant logements sociaux, équipements publics, dimension de solidarité et dimension culturelle avec le Palais du travail contenant à la fois un théâtre et une piscine.

La délibération soumise au vote aujourd'hui est particulièrement importante car elle acte définitivement la réalisation du projet Gratte-Ciel centre-ville. Projet lancé depuis les années 2006-2007, date des premières études et, de manière plus officielle, en 2011 lors de la création de la ZAC, le projet arrive ainsi à son ultime étape administrative avant le lancement opérationnel des travaux de construction, dont la fin est prévue à l'horizon 2027.

Nous avons aujourd'hui les premiers projets, les premiers architectes, les premiers permis de construire déposés et les premiers calendriers de réalisation. La première phase de construction va débuter fin 2016 et concerne le lycée, le complexe sportif, les premiers programmes de logements et le groupe scolaire Rosa Parks de 20 classes, réalisé par la Ville de Villeurbanne.

Gratte-Ciel centre-ville a été pensé comme un ensemble innovant où devra perdurer l'esprit avant-gardiste des Gratte-Ciel de 1934. Plusieurs architectes se sont investis dans la démarche, sous la houlette de l'architecte-urbaniste en chef Nicolas Michelin, afin de donner au projet une cohérence d'ensemble, indispensable pour répondre à celle du projet de Mörice Leroux dans les années 30. Le projet présente ainsi des fortes ambitions architecturale et environnementale.

Une ambition architecturale car le passé, d'une certaine manière, nous oblige à nous dépasser. Il faut être à la hauteur de ce geste architectural et urbain qui a été fondateur pour Villeurbanne et qui est reconnu aujourd'hui

comme une référence de l'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle. Il ne s'agit évidemment pas de réaliser un pastiche des Gratte-ciel des années 30 mais de s'inscrire dans une certaine continuité dans laquelle la rue, la trame urbaine, les volumes, les terrasses des immeubles, l'accès à la lumière aussi servent de fil conducteur. Il s'agit aussi de faire un seul quartier, les Gratte-Ciel d'hier et d'aujourd'hui et les Gratte-Ciel de demain, pour ne pas réaliser deux quartiers côte à côte qui coexisteraient sans véritablement vivre ensemble.

C'est aussi une ambition environnementale -je le dis à madame Vessiller-. Nous y avons particulièrement travaillé, donc il n'y a pas ici le monopole de l'environnement et de l'intention écologiste par rapport aux immeubles et par rapport à l'urbain en général car cette approche environnementale dans ce quartier sera un peu ce qu'a été l'hygiénisme dans les années 30. Gratte-Ciel centre-ville doit puiser dans les exigences contemporaines du développement durable les éléments de sa modernité.

Le nouveau quartier Gratte-Ciel -et je terminerai mon propos par là- doit par ailleurs répondre à des exigences contemporaines de mixité sociale et de dynamisme économique, les deux vont ensemble et doivent aller ensemble : 900 logements sont prévus, dont près de 50 % en logements aidés et 20 % en accession sociale ; 21 000 mètres carrés d'équipements publics, dont -je les ai évoqué tout à l'heure- un lycée, un complexe sportif, un groupe scolaire, un équipement petite enfance et aussi sans doute un complexe cinématographique aussi destiné à la jeunesse ; à cela s'ajoutent 21 000 mètres carrés de commerces et services, dont le développement sera assuré -c'est une façon de faire le lien entre le passé et l'avenir- par une société d'économie mixte, la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU), qui avait été mise en place au moment de la construction des Gratte-Ciel et qui gère déjà le patrimoine et les commerces des Gratte-Ciel.

Vous l'avez compris, c'est un projet d'une envergure exceptionnelle, à la portée symbolique très forte. Les élus et le Maire que je suis mesurent la chance et aussi la responsabilité d'avoir à conduire un tel projet. Ce choix est symbolique car nous avons décidé de continuer d'écrire ensemble l'histoire des Gratte-Ciel.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Monsieur Le Faou.

**M. le Vice-Président LE FAOU** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais élargir le propos au travers de cette délibération relative à la ZAC des Gratte-Ciel et avoir un propos plus métropolitain.

La Métropole est attractive et attire chaque année de nouveaux habitants : 150 000 habitants supplémentaires sont prévus d'ici 2030. Notre rôle est de permettre l'accomplissement de cette attractivité et de répondre aux besoins de ces nouveaux habitants, tant du point de vue de logement que des équipements, services et commerces.

Notre ambition est de poursuivre le rythme de construction de 8 000 à 9 000 logements par an sur le territoire de la Métropole. Le marché immobilier est dynamique et permet ce développement sur tous les segments de production, du logement aidé au logement de grand standing, du logement étudiant au logement adapté à nos seniors. Et c'est aussi un corollaire du développement économique car sans capacité disponible pour réaliser du logement, nous rencontrerons des difficultés pour l'accueil de nouvelles activités économiques. Je le répète souvent, le développement économique et le développement urbain fonctionnent l'un et l'autre en étroite synergie.

Or, depuis quelques mois, nous vivons une baisse du stock de logements mis en vente par les opérateurs. Nous sommes à moins de sept mois de stock disponible à la vente. Or, la demande est pourtant là ! Cela doit nous alerter à plusieurs titres : d'une part, car c'est porteur de risque en matière d'inflation des coûts de l'accès au logement et, d'autre part, car cela met en tension toute une filière économique. C'est dans ce contexte que la Métropole poursuit un objectif ambitieux de mener d'importants projets urbains, permettant non seulement de fournir du foncier pour de nouvelles constructions mais également pour maîtriser la programmation dans le détail et répondre aux autres défis poursuivis, notamment celui de la qualité environnementale et celui du financement et de la réalisation des équipements publics.

Si nous évoquons souvent ici les grands projets lyonnais comme la Confluence, Part-Dieu, Gerland ou La Duchère, notre objectif est de diversifier la production et de développer des projets urbains dans un objectif de Métropole multipolaire, au plus proche des dessertes en transports en commun notamment. C'est ainsi que la ZAC Gratte-Ciel est pensée pour doubler le centre historique de Villeurbanne -Jean-Paul Bret l'a rappelé tout à l'heure- et confirmer la dynamique de ce quartier, avec 900 logements qui seront construits d'ici 2027 et les sept hectares seront aménagés avec plus de deux hectares d'espaces publics ; un lycée, une école, une crèche et un complexe sportif assureront les besoins de l'ensemble du secteur.

Notre ambition se porte au-delà du secteur centre, sur d'autres communes comme à Bron sur Terraillon, à Rillieux la Pape sur les Balcons de Serménaz, à Vénissieux le long de la ligne de tramway T4 (Vénissy, Armstrong) ou à Sathonay Camp sur la ZAC de la Castellane. Autre exemple, le Domaine du Contal à la Tour de Salvagny propose, par exemple, une forme d'habiter à taille humaine entre petits immeubles et maisons individuelles, à proximité du centre-bourg et en connexion directe avec l'environnement des Monts du Lyonnais tout proche. Autre exemple encore, les Ilots verts à Saint Priest mettent l'accent sur la qualité paysagère avec des résidences de taille modérée au milieu de jardins d'agrément et de jardins partagés. Les PUP, enfin, projets urbains partenariaux, viennent compléter ces quelques ZAC que je viens d'évoquer et permettre de poursuivre

les mêmes objectifs, les mêmes ambitions, sur des terrains non maîtrisés par la collectivité mais développés en lien avec des partenaires privés.

Le nouveau programme de rénovation urbaine va venir compléter nos moyens pour engager la rénovation d'autres quartiers identifiés pour leurs besoins de rénovation, de mixité sociale et urbaine.

Soyons collectivement tous conscients de la nécessité de la mobilisation en faveur de la production de tous types de logements et en assurant la diversité des produits requise pour la situation de chacun de nos concitoyens, il en va de l'attractivité de notre territoire et de sa capacité à poursuivre son développement.

C'est en conjuguant ces actions et ces politiques urbaines que nous transformerons notre territoire en quartiers durables, pour le bien-être et le bien-vivre de nos concitoyens.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets donc aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

---

**N° 2016-1256 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Sainte Foy lès Lyon - Saint Genis Laval - Saint Priest - Villeurbanne - Vénissieux - Vaulx en Velin - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Approbation de la convention 2016 d'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) fixant la participation annuelle de l'Etat à leur fonctionnement - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -**

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1256. Madame David, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère DAVID, rapporteur** : Cette délibération qui porte sur la convention 2016 d'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) dans notre agglomération a reçu l'avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**M. le Vice-Président CRIMIER** : Monsieur le Président, chers collègues, juste quelques mots à l'occasion de ces délibérations qui semblent aller de soi sur la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Je rappelle que c'est un dossier qui avait mobilisé pas mal d'énergie dans les Communes et ce plan d'accueil des gens du voyage a grandement facilité cet accueil -il était important de le signaler-, de même que les opérations d'habitation pour sédentariser un certain nombre de personnes qui le souhaitaient ou qui vivaient dans des conditions difficiles.

Simplement une observation : cela a facilité cet accueil mais, en cas d'inobservation, il faut également que la loi soit appliquée plus rigoureusement ou plus rapidement pour qu'effectivement, à la fois sur les aires d'accueil momentanées ou les aires de grand passage, on soit dans une application complète des dispositions de la loi.

Ensuite, une interrogation sur la poursuite de ce schéma qui n'était pas tout à fait achevé dans le mandat précédent et il faudra trouver une prolongation pour répondre aux besoins qui surgiraient encore dans ce domaine.

Voilà, monsieur le Président, ces quelques réflexions sur cette délibération. Puisque nous en sommes à la gestion, cela veut dire que cela fonctionne aussi dans les différentes communes et c'est important de le noter.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller GASCON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, s'agissant de la convention de financement qui nous est proposée, notre groupe se prononcera bien évidemment favorablement.

Néanmoins, nous souhaitons profiter de cette délibération pour exprimer à la fois nos interrogations et une certaine exaspération.

En notre qualité d'élus, nous avons naïvement pu croire que le respect par les Communes de la loi Besson du 5 juillet 2000 et donc du schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui en découle leur permettait d'obtenir des services de l'Etat la mise en œuvre effective de l'expulsion des groupes de passage stationnant illégalement sur des terrains, qu'ils soient publics ou privés.

Car si la loi fixait des obligations aux collectivités, elle visait aussi à diminuer fortement les installations illégales. Force est de constater que cet objectif n'est pas atteint. Et je ne parle pas uniquement des grands passages de l'été qui ne sont qu'un aspect du problème. Pour vous donner un exemple très récent, ce ne sont pas moins de

cinq groupes qui se sont installés en l'espace de trois semaines sur la Commune de Saint Priest, pour plus de 500 véhicules stationnés en toute illégalité.

Alors, lorsque le bilan 2015 de l'Association humanitaire, d'entraide, sociale à proximité (ARTAG) annonce -et je le cite- "une quasi-disparition des stationnements spontanés", on peut se demander si Saint Priest est toujours situé dans le territoire de la Métropole. Drôle de stratégie qui consiste à ignorer un problème pour le faire disparaître !

La population de nos Communes mais aussi nos entreprises vivent et subissent cela toute l'année. Portails fracturés, clôtures arrachées, éclairage public squatté au risque de provoquer des incidents électriques sur le réseau... Et la liste est longue. Je me permettrai d'ailleurs, en fin d'année, de vous communiquer le coût pour la Commune de remise en état et de sécurisation des terrains publics communaux squattés. Les services de la Métropole pourraient également s'astreindre à ce petit exercice.

Lorsque le bilan d'activité 2015 de nos aires d'accueil métropolitaines énonce que toutes ces aires, y compris celles dites "de passage", ne sont plus occupées aujourd'hui que par des familles en cours de sédentarisation ou tout du moins installées sur le territoire de la Métropole, je me demande si nous sommes capables de faire autre chose que d'observer et gérer une situation qui nous dépasse.

Lorsque l'on me conseille de négocier le temps d'occupation des terrains avec les groupes en infraction, je crois rêver. Force ne serait donc pas à la loi ? La loi de la République serait donc négociable quand il s'agit des gens du voyage ?

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous souhaitons que l'exécutif métropolitain prenne à bras-le-corps les difficultés provoquées par ces situations car le Maire se sent bien seul ; une fois de plus, ai-je envie de dire.

Les travaux préalables à l'élaboration du prochain schéma, le schéma actuel arrivant à échéance en 2017, seront une opportunité pour fixer avec l'Etat des engagements réciproques. Nous comptons sur votre détermination.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Yves-Marie UHLRICH -Union des Démocrates et indépendants (UDI) et apparentés- n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

---

**N° 2016-1257 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Actions favorisant l'accès et le maintien dans le logement - Attribution de subventions 2016 aux associations - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

**N° 2016-1258 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Parc privé existant - Actions favorisant l'information, l'accompagnement des ménages et le développement d'une offre de logements abordables et de qualité - Attribution de subventions 2016 aux associations - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1257 et 2016-1258. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, en introduction de ces deux délibérations, permettez-moi d'abord de préciser que je rapporte ces dossiers, étant donné que nos collègues Michel Le Faou et Corinne Cardona ne peuvent le faire puisqu'ils président chacun une des associations dont il est question dans les deux délibérations : l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) pour Michel Le Faou, l'Association pour la gestion du fichier commun de la demande pour madame Cardona et qu'ils ne pourront pas non plus participer aux débats.

Dans le domaine du logement et notamment son volet social, notre politique métropolitaine s'appuie bien sûr sur les bailleurs sociaux avec les aides à la pierre et les contrats de plan avec nos trois offices. Mais notre action s'appuie aussi sur un réseau d'associations partenaires qui ont chacune dans leur objet, leurs missions, un rôle tout à fait important pour permettre l'information, l'accompagnement, l'accès et le maintien dans le logement ainsi que la production d'une offre de logements dans le parc privé pour des ménages modestes ou en insertion.

Vu le nombre de ménages pour qui le logement est une priorité avec des situations de grande fragilité, la Métropole souhaite donc conventionner, comme l'a fait la Communauté urbaine et le Conseil général, avec une quinzaine d'associations spécialisées dont les compétences sont différentes et ne se recoupent pas. Ainsi, nous finançons des projets, des actions définies selon l'objet de chaque structure.

La délibération numéro 2016-1258 porte sur le soutien à l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) qui assure l'information et l'orientation des ménages, à l'Association d'aide au logement des jeunes

(AIOJ), à l'Action soutien logement insertion meublé (ASLIM), à Régie nouvelle-Habitat et humanisme Rhône, à Soliha solidaires pour l'habitat Rhône et Grand Lyon pour la captation de 86 logements en 2016 pour des publics particulièrement fragiles, à l'agence locale du Rhône pour assurer la médiation pour la mise en relation de l'offre et de la demande, tout cela pour un montant de 591 000 €.

La délibération numéro 2016-1257 porte sur l'accès et le maintien dans le logement avec un soutien à l'Action lyonnaise pour l'insertion sociale par le logement (ALPIL) qui informe et oriente les ménages, l'association de gestion du fichier commun de la demande que la Communauté urbaine a mis en place avec ses partenaires en 2012, à l'association des bailleurs et constructeurs HLM (ABC HLM) sur la question de la mobilité résidentielle notamment, à la Maison de la veille sociale qui oriente les demandeurs d'hébergement, à plusieurs associations de défense des locataires ou de lutte contre les discriminations, à des structures qui accompagnent des publics spécifiques : les logements des jeunes, les colocations solidaires, l'habitat coopératif et, enfin, à des associations impliquées dans l'animation de dispositifs, que ce soit le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PLALHPD) ou la commission de prévention des expulsions, le tout pour un montant de 807 000 €.

La commission a donné un avis favorable à ces deux dossiers et j'ajoute que tous ces acteurs sont aussi très présents dans les Assises de l'habitat "Habiter, se loger" que vous avez lancées il y a quelques jours, monsieur le Président, qui se tiennent ces jours-ci, auxquelles, chers collègues, vous êtes invités, notamment pour la séance de clôture le 9 juin prochain.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération présente les actions et dispositifs en faveur de l'accès et le maintien dans le logement, actions portées par des associations implantées sur notre Métropole. Parmi ces associations, on peut citer notamment l'ALPIL, l'association de gestion du fichier commun du Rhône, la Confédération nationale du logement (CNL), l'ABC HLM du Rhône, l'Habicoop, l'AMVS, l'ASLIM, l'AIOJ, l'Association de la fondation étudiante pour la Ville (AFEV), la Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) de Lyon, la Confédération syndicale des familles (CSF), entre autres.

Nous nous félicitons du soutien apporté par la Métropole à chacune de ces associations qui œuvrent dans le champ du droit au logement. Nous voulons aussi, à l'occasion de cette délibération, témoigner de la manière dont ces associations font preuve d'innovation et contribuent à alimenter nos politiques publiques. Les associations ne sont pas des prestataires. Elles sont d'abord des forces de proposition, d'imagination, de création. Elles constituent une vraie richesse pour notre territoire et notre collectivité. Notre partenariat avec elles est à conforter dans un climat de co-élaboration de nos politiques publiques.

D'autre part, dans la délibération, il est fait état des documents cadres que sont le PLH et l'ancien PDALPD. C'est l'occasion pour le GRAM de souligner le travail actuellement en cours d'élaboration du futur plan métropolitain pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées. Ce plan devrait être soumis à l'approbation de notre assemblée à l'automne prochain. Ce sera un document cadre majeur pour notre politique publique de l'habitat. Nous observons qu'il se travaille et se prépare dans la concertation avec les groupes politiques et élus volontaires autour de monsieur Le Faou et de ses services ; nous tenions à l'en remercier et participons à ce travail avec intérêt.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe PRG.

**Mme la Conseillère PIANTONI :** Monsieur le Président, mes chers collègues, habiter dans un logement pérenne constitue l'un des pieds de l'intégration sociale de chaque individu, au même titre que l'emploi ou la santé qui sont d'ailleurs intimement liés. Vous le savez, monsieur le Président, et c'est pour cela que des actions ont été menées en ce sens. Dès 2002, une démarche partenariale santé psychique et logement a d'ailleurs réuni de nombreux acteurs (collectivités, Etat, bailleurs, professionnels de l'action sociale) afin de se saisir de situations complexes.

L'accès et l'insertion par le logement peut être un processus long, parfois périlleux, où de nombreuses difficultés s'entremêlent : précarité, isolement, accidents de la vie rendent en effet complexe ce qui, pour bon nombre, est une formalité. Alors, que faire face à des problématiques d'impayés, de contentieux, de modification de la structure familiale ou de diminution des ressources des ménages qui sont autant d'éléments qui peuvent compromettre le maintien dans le logement ?

La connaissance des lois et des dispositifs en la matière est complexe, reconnaissons-le. C'est pour cela que des associations existent. Elles jouent alors un rôle primordial et fondamental et peuvent intervenir et accompagner

des publics qui, éloignés de l'emploi, qui en rupture familiale ou sociétale, qui par les aléas de la vie ne sont pas en mesure de recourir au droit commun.

Les chiffres sont éloquents : 2 755 ménages ont été reçus par l'ALPIL en 2015. Ces chiffres sont en constante hausse et révèlent que le besoin est bien présent. Face aux situations particulières, les associations accompagnent les ménages en situation de mal logement avec brio en agissant concrètement et avec pragmatisme.

A l'origine de ces problématiques, des distorsions sont à l'œuvre : le délai théorique d'attente d'un logement social avoisine les 42 mois à Lyon. 62 % des Lyonnais sont éligibles au logement social alors qu'un tiers seulement du parc de logements du Grand Lyon est conventionné. En ce qui concerne la part la plus précaire, les PLAI représentent 20 % de la production de logements neufs et 80 % de la demande. Depuis 2010, la part des logements très sociaux augmente mais c'est encore insuffisant et cela continue de créer des situations de tension que les associations citées dans le rapport ont bien du mal à gérer avec des moyens limités et, qui plus est, en légère baisse.

Monsieur le Président, cette baisse avait été actée dans le budget et nous l'avons votée, ce n'est donc pas une surprise. Nous savons les efforts que doit fournir la Métropole mais nous savons également toute la souffrance et les difficultés des publics précaires et nous entendons les difficultés des associations qui leur viennent en aide.

Nous voterons bien entendu cette délibération sans sous-estimer la nécessaire poursuite des actions qui visent à limiter les tensions du parc social et à accompagner ces associations qui œuvrent concrètement sur le terrain et qui sont le dernier rempart contre la misère sociale.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

**Mme la Conseillère PANASSIER** : Monsieur le Président, chers collègues, ces rapports nous donnent l'occasion d'abord de souligner l'initiative de la Métropole d'organiser les ateliers "habiter et se loger", temps de réflexions et d'échanges qui réunissent les acteurs associatifs, sociaux et privés de ce secteur.

Nous le savons tous, les contextes ont bien évolué et il est impératif de renouveler les diagnostics, les approches et les modes de faire. On sait les contraintes financières, les exigences environnementales, notre attachement au patrimoine et notre volonté, largement partagée dans cette assemblée, d'agir pour l'accès au logement pour tous et notamment ceux qui sont dans des situations économiques et sociales difficiles.

Et nous sommes encore une grande majorité à vouloir poursuivre la politique de mixité mise en place de façon exemplaire dans notre agglomération, comme l'a rappelé Michel Le Faou : mixité sociale au sens des revenus, des statuts, des compositions des ménages mais aussi mixité culturelle pour que les gens de même pays d'origine ne se retrouvent pas à nouveau concentrés dans de mêmes immeubles, dans de mêmes quartiers.

C'est une volonté forte des concitoyens, quelles que soient les cultures d'origine. C'est aussi tout le sens que nous donnons à cette politique de mixité puisqu'elle est un élément fort de ce que l'on appelle rapidement le "vivre ensemble", un élément fort de la vie sociale, un élément fort de lutte contre le repli sur soi, la ségrégation et toute forme de communautarisme et de ghettoïsation, bref, contre la fragmentation de la société.

Cet objectif est difficile à atteindre car, très souvent, les ménages étrangers ou d'origine étrangère sont plus nombreux à demander un logement social du fait de leurs plus faibles revenus et de leurs difficultés d'accès dans le parc privé. Sur cette difficile question comme sur tant d'autres, ces journées, et comme le rôle des associations, sont de belles occasions et de belles opportunités pour apporter des diagnostics, débattre mais aussi apporter des solutions.

Ces rapports nous donnent également l'occasion d'attirer l'attention sur la nécessité d'améliorer encore l'accès, -comme cela a été souligné dans les interventions précédentes- et peut-être et surtout aujourd'hui, dans le logement social. En effet, force est de constater que peu de ménages peuvent abîmer la vie quotidienne de nombreux autres. Quand tout semble être devant un individualisme exacerbé ou encore face au trafic ou à une propagande religieuse extrémiste, il est fondamental de rappeler ce qui fonde notre République.

N'oublions pas que l'immense majorité des gens n'inspire qu'à vivre tranquillement et en bonne entente avec ses voisins. L'accompagnement dans le logement prend ainsi tout son sens. Il est certes de la responsabilité des bailleurs mais pas que. Nous sommes tous concernés dans nos comportements, nos discours, nos actes. L'éducation, la culture, le vivre ensemble dans le respect de chacun sont les garants d'une société solidaire.

De notre point de vue, il est de notre devoir de soutenir l'action des associations quand elles agissent en ce sens. C'est pourquoi nous voterons ces rapports avec détermination.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai ensuite le groupe Communiste.

**M. le Conseiller MILLET :** Monsieur le Président, chers collègues, n'en déplaise à monsieur Girard, un communiste fier de citer François Mauriac : "Seule dans sa masse, la classe ouvrière est restée fidèle à la patrie profanée." L'anticommunisme mène toujours au même endroit !

Ces délibérations prolongent les actions et dispositifs cruciaux face à la crise du mal logement. Nous les voterons.

Le rapport régional de la Fondation Abbé Pierre en rappelle le contexte : une démographie dynamique, une progression du chômage et de la pauvreté et, derrière un maintien apparent de la construction sociale, une forte progression des PLS qui ne répondent pas à la situation de la majorité des demandeurs. Il confirme d'ailleurs le rôle inégal du développement métropolitain ; et je citais tout à l'heure la construction de logements qui a baissé de 10 % dans la région alors qu'elle progresse sur la Métropole.

On ne peut parler de l'accès au logement sans situer ce contexte dominant de l'insuffisance de l'offre, quantitativement mais pas seulement. Une étude récente constate que, si le parc social augmente, le parc PLAI diminue malgré les constructions. Le résultat est connu, sur la file d'attente des demandeurs de logements bien sûr et, en bout de chaîne, sur le nombre des demandeurs d'hébergement en attente dans le Rhône qui augmente de 1 % par mois : 8 805 fin 2015, pour moitié issus du 115. Le nombre de recours DALO augmente et seulement 14 % ont été relogés, les deux tiers ayant reçu un avis défavorable. L'engorgement du DALO met la Préfecture dans une situation ingérable. De nombreuses attributions deviennent d'ailleurs difficiles, l'accompagnement social nécessaire est fragilisé par les ruptures qu'impliquent des changements de territoires et nous n'avons pas d'évaluation des suites des attributions DALO.

La Fondation Abbé Pierre conclut en espérant que le prochain PLALHPD sera ambitieux pour prendre ce sujet à bras-le-corps. C'est dans cet esprit que nous proposons que, loin d'une simple reconduction, il innove et affirme son objectif de réduire significativement le mal logement.

Car les assignations et décisions d'expulsions pour impayés continuent à augmenter de plus de 1 % par an. Les demandes de concours de la force publique augmentent un peu moins, ce qui montre l'importance de tout le travail social réalisé et, en même temps, son insuffisance pour renverser la tendance. L'exemple de Vénissieux où le nombre de concours diminue alors que le nombre d'assignations augmente montre l'efficacité des dispositifs soutenus dans cette délibération, expérimentés à Vénissieux, comme les CCAPEX qu'il faut généraliser.

Mais, comme le disait Michèle Picard le 2 mai dernier, si le travail social redouble face à l'urgence, le compte n'y est pas. Vous lui avez répondu, monsieur le Président, qu'il fallait des expulsions pour que les opérateurs du logement acceptent de construire. Réponse bien politicienne ou alors vous connaissez mal la ville et son dynamisme du logement, comme la qualité des relations entre la Ville et les acteurs du logement. Ils savent, eux, que le travail préventif et politique de la ville contre les expulsions est au contraire un atout, une bataille pour le droit au logement sans laquelle tous se retrouvent face à l'augmentation sans fin des attributions prioritaires.

Lors de la Conférence intercommunale du logement, un Maire de l'ouest lyonnais disait : "L'expulsion ne règle rien, une famille expulsée dans ma commune a été relogée en droit au logement opposable (DALO) quelques semaines plus tard, à quelques mètres de son ancien logement." Oui, la bataille de Vénissieux contre les expulsions est la pointe avancée de la revendication de la Fondation Abbé Pierre d'interdire toute mise ou remise à la rue sans solution.

Le prochain plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) devrait affirmer ce principe. L'expulsion sans relogement n'est jamais une solution.

Concernant la maison de la veille sociale (MVS), on ne peut qu'être frappé par le ratio des opérations pérennes rapportées aux nouvelles demandes : seulement 38 %. Comment se satisfaire d'un tel résultat ? Là encore, le PLALHPD devrait y répondre avec de nouveaux moyens. Pour cela, nous avons besoin d'une connaissance beaucoup plus fine des parcours, autant de l'hébergement que du suivi des locataires en procédure d'expulsion. Nous ne connaissons de ces parcours de vie chaotiques et précaires, de tous ceux qui cherchent désespérément l'accès ou le maintien dans le logement, que des cas particuliers et quelques éléments statistiques globaux comme les orientations MVS ou les assignations du Tribunal. Certains semblent avoir les données quotidiennes des situations suivies par la MVS mais pas nos Communes qui ne sont, dans ces dispositifs, que des demandeurs ; allo le 115 et, le plus souvent, malheureusement, pas de solution. Nous avons besoin d'un véritable observatoire partagé des parcours d'hébergement, d'expulsion et de relogement qui sont étroitement liés, ce qui suppose un véritable lien entre tous les acteurs, dont la MVS et les Communes.

Nous vous avons entendu, monsieur le Président, évoquer la pression que les demandeurs d'asile et les réfugiés mettraient sur le système global de l'hébergement. Nous avons entendu des messages répétés de tous ceux qui parlent de fluidifier le système. Considérant que, de toute façon, nous ne pouvons pas faire plus sur l'offre et qu'il faut donc "faire tourner" en quelque sorte ce qui serait non pas un droit mais le cadeau d'un logement aidé ; comme le dénonçait ce Premier Ministre qui aime à jouer aux durs : le logement social ne doit pas être une rente de situation.

Mais les chiffres de la vacance des attributions comme les données sociales des locataires, tout montre au contraire que le logement social ne résiste pas à la pression qu'exerce la paupérisation croissante dans notre Métropole pourtant si dynamique pour les catégories socioprofessionnelles supérieures ; la contradiction entre la

mobilisation de l'offre pour les publics prioritaires et l'objectif affiché de mixité sociale éclatent toujours plus fortement.

Oui, si nous voulons relever le défi du mal logement, il nous faut faire plus, nettement plus, sur tous les aspects : plus sur l'offre, plus sur l'accès, plus sur le maintien.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

**Mme la Conseillère TIFRA** : Monsieur le Président et chers collègues, ces délibérations concernent le soutien de la Métropole à des associations qui interviennent en faveur des occupants des logements du parc social et privé. Notre groupe y est bien évidemment favorable.

Le logement constitue aujourd'hui une question cruciale pour de nombreux citoyens car ils sont, pour ceux logés dans le parc privé, plus de 20 % à dépenser plus de 40 % de leur revenu pour se loger, plus particulièrement dans notre Région Auvergne-Rhône-Alpes, malgré une baisse significative des loyers observée en 2015 (- 3,1 %). Depuis 1998, les loyers ont augmenté en moyenne de 2,8 % par an. La Région Auvergne-Rhône-Alpes reste l'une des régions les plus chères en France en matière de loyers. La Métropole se doit ainsi de soutenir toute action qui vise le développement d'une offre de logements abordables pour répondre aux besoins des ménages modestes.

Les associations œuvrant dans l'accompagnement au logement jouent un rôle qualitatif dans l'accompagnement des demandeurs. Pour ne citer que deux exemples que je connais, l'Association villeurbanaise pour le droit au logement (AVDL) ou encore l'Association d'aide au logement des jeunes (AULOJ) ont accueilli, en 2014, plus de 1 700 ménages pour un volume allant de 6 à 7 000 demandeurs, ce qui n'est pas négligeable. Sans la présence de ces acteurs sur le terrain particulièrement indispensables, de nombreux ménages modestes n'auraient pas vu aboutir leur demande de logement.

Soutenir ces associations est indéniablement une très bonne chose. Cela vient compléter de nombreuses initiatives de la politique volontariste de la Métropole dans ce domaine ; par exemple, le plan 3 A que nous avons voté récemment, les secteurs de mixité sociale, l'intégration dans les programmes d'aménagement des mesures visant à limiter les prix de ventes de logements ou encore l'objectif de 25 % de logements sociaux dans les nouvelles constructions.

Notre groupe souhaite que la politique métropolitaine de soutien à la construction de logements s'accompagne d'une stratégie pour contenir autant qu'il est possible les prix de sortie du logement, à commencer par mobiliser les outils qui influent sur le prix du foncier.

Parmi les axes de travail, je vais citer trois pistes qui nous semblent importantes.

La première piste : l'intervention de la collectivité devra être efficace à tous les stades, de la production jusqu'à l'attribution des logements. Cela se traduit principalement par la poursuite de la production de logements conventionnés, en veillant à une meilleure répartition géographique sur le territoire de la Métropole. C'est historique, 70 % des logements conventionnés ont été construits en majorité sur l'est de la Métropole. Si on ne refait pas l'histoire, il s'agit de veiller à ne pas reproduire des schémas du passé.

La deuxième piste : le développement de la politique métropolitaine en faveur de l'accession sociale à la propriété pour les ménages modestes, notamment le prêt social location-accession (PSLA), constitue également une priorité. Cela nécessite de faire preuve d'innovation dans les outils financiers pour mieux accompagner les ménages. Nombreux sont ceux qui ne bénéficient que d'un CDD, ce qui limite l'accès aux crédits, les banques les considérant comme des précaires. Nous devons ainsi accompagner les acteurs qui développent des outils financiers particuliers et innovants. Nous pouvons citer par exemple Urbancoop pour répondre à cette difficulté. En outre, l'accession à la propriété contribue, certes de manière peu significative mais néanmoins importante, à accroître le flux de logements sociaux libres.

Enfin, la troisième piste particulièrement importante : l'accélération du travail avec les bailleurs pour débloquer le problème des demandes de mutation au sein du parc de logements sociaux. Il s'agit aujourd'hui de faciliter la mobilité et les parcours résidentiels des ménages tout en permettant de fluidifier le parc de logement social.

Parmi les expérimentations prévues dans le cadre de la loi ALUR, le projet mobilité active porté par des bailleurs volontaires qui suppose un système de location choisie ; cela consiste à permettre aux demandeurs de logements de passer d'un régime d'attribution à un régime de choix de leur logement. Ce qui est une avancée significative car, aujourd'hui, les statistiques font état de plus de 41 % d'insatisfaction dans les demandes de mutations provenant des ménages. Le travail sur ces dispositifs est aujourd'hui en cours à la Métropole et cela mérite d'être salué.

Notre groupe votera cette délibération avec le plus grand soutien.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Ensuite, le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller PIEGAY** : Monsieur le Président et chers collègues, voici deux délibérations dont les objets sont le financement, par des subventions métropolitaines, de plusieurs associations pour favoriser l'accès et le maintien ou l'accompagnement des ménages et le développement d'une offre de logements abordables et de qualité.

Nous ne doutons pas de la nécessité et de l'utilité des actions développées par ces associations en complément de dispositifs existants, qu'ils soient nationaux ou métropolitains, et qui s'inscrivent dans la politique de logement. Le logement est une priorité et c'est le premier poste de dépenses des ménages.

Cependant, l'impression que donnent toutes ces associations est parfois celle d'une jungle ou d'une forêt, d'un parcours du combattant pour l'usager : nombre d'entre elles interviennent sur le même terrain, sans doute avec la meilleure volonté mais parfois et souvent les mêmes objectifs. Comment l'usager va-t-il s'y retrouver ?

Nous savons que le fonctionnement de telles structures a un coût. Aussi, à l'heure où l'on évoque les restrictions budgétaires, les chantiers de marges de manœuvre, les diminutions de 6 % pour les attributions de subventions et surtout à l'heure où on recommande les opérations de mutualisations, de fusions de Communes, de suppression de syndicat intercommunal, ne serait-il pas nécessaire d'inciter ces associations à se regrouper, à mutualiser certains de leurs moyens et outils pour améliorer la lisibilité de leur action et, de plus, la rendre plus efficiente par une meilleure transversalité de leur organisation ?

Nous souhaiterions qu'une réflexion préalable soit engagée dans ce sens entre les directions concernées de la Métropole et ces associations. Ceci éviterait ce sentiment de saupoudrage financier, cette dilution des financements pour une réduction des frais de fonctionnement au profit d'une concentration des moyens au service des usagers. Le fichier commun du logement créé en 2012 procède d'une démarche similaire qui a permis de simplifier grandement les démarches des demandeurs et de mutualiser la gestion des demandes. Pourquoi ne pas initialiser une démarche analogue avec les différents acteurs ?

Enfin, vous le savez, notre groupe est très attentif à l'évaluation des actions et à l'efficacité de la dépense publique. Des chiffres nous sont donnés mais d'ordre quantitatif ; nous n'avons que peu de retour sur les aspects qualitatifs, la pertinence des actions conduites, leur portée sur les usages, le taux de satisfaction des publics atteints et l'articulation avec les politiques en matière de logement. Nous souhaiterions simplement qu'un bilan précis au retour des actions de ces associations, voire un audit, quant à la définition des objectifs soit présenté à notre assemblée avant le vote de leurs subventions.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Conseiller LONGUEVAL** : Merci, monsieur le Président. Très rapidement, puisque beaucoup de choses ont été dites et le groupe Socialistes et républicains métropolitains s'associe à la plus grande partie des propos des différents groupes, peut-être juste quelques mots.

En préalable -comme l'a dit monsieur Le Faou tout à l'heure-, s'il est tout à fait important d'accompagner les ménages, le plus important reste de tenir les objectifs de construction puisque si effectivement notre Métropole est attractive, c'est bien parce que l'offre de logement existe. L'importance aussi de construire des logements partout, de les répartir sur le territoire, ce qui nécessairement amènera moins de tensions pour l'ensemble des ménages.

Deuxième point, je voudrais aussi dire que nous votons ce soir -et je pense que tout le monde est d'accord- le soutien à des associations qui œuvrent pour informer et orienter les ménages. Il faut aussi dire et redire que, dans nos CCAS, dans nos villes, les travailleurs sociaux de la Métropole agissent beaucoup également ; ce ne sont pas que les associations. Les associations viennent en complément et, pour certaines d'entre elles, ont des formes de délégations de service public mais beaucoup de travailleurs sociaux de nos collectivités interviennent déjà pour aider les ménages à se loger et les orientent parfois sur ces mêmes associations. Ces associations essaient de prévenir les expulsions ; c'est également le rôle de nos travailleurs sociaux. D'ailleurs, beaucoup de ménages qui reçoivent des courriers des différents bailleurs relatifs à des expulsions se rendent dans les permanences et sollicitent des accompagnements pour des actions de prévention. Il est sûr que tout le monde s'accorde à dire que l'expulsion est un échec. C'est bien la prévention et l'action conjointe des travailleurs sociaux de nos collectivités et des associations qui peuvent prévenir les expulsions.

Dernier point, sur la nature des actions : je pense que, par rapport à ce que disait le groupe Synergies-Avenir, il faut tout de même savoir que 5 associations sur les 21 que nous aidons représentent les deux tiers du financement et agissent de façon coordonnée sur des missions précises. La Maison de l'habitat de l'ALPIL gère des permanences d'accueil et d'accès au droit ; elle reçoit 3 000 ménages, elle est là pour renseigner les ménages qui sont en difficulté. La Maison de la veille sociale est centrée sur l'hébergement d'urgence et le traitement des situations vraiment les plus vulnérables, notamment elle oriente et accueille vers des centres d'hébergement -et il reste beaucoup à faire sur ce sujet-. L'ADIL est, lui, plutôt sur un guichet d'accueil pour toutes les questions juridiques et fiscales des propriétaires, sur les questions liées à la gestion des copropriétés et aussi pour aider le locataire dans son rapport avec le bailleur privé. On voit bien qu'il n'y a pas forcément de chevauchement mais une répartition plutôt pertinente entre ces différentes associations.

Je voudrais aussi noter, pour finir, l'action de Soliha (ex-Pact Arim) de lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements au vieillissement, avec un objectif quantitatif de projets d'adaptation de logements et noter l'importance du soutien aux associations de défense des locataires, parce que je pense qu'il est vraiment nécessaire -et il faut le répéter- d'avoir, au niveau de nos Communes et également de la Métropole, une politique de soutien à ces associations de locataires qui portent eux-mêmes leur destin et qui, parfois, témoignent dans les différentes concertations des difficultés qu'ils vivent et cela nous permet d'orienter nos politiques publiques.

Voilà pour le principal. Je pense qu'il faut aussi que l'on mène quelques expérimentations. Un certain nombre ont été citées. Je pense à l'habitat participatif, je pense aussi à des projets d'habitat solidaire, aux actions menées par l'AFEV ; ce n'est pas le même registre que pour les associations qui touchent des financements plus importants mais il est nécessaire, en parallèle, certes de pouvoir soutenir les missions de service public et nos propres missions, de pouvoir aussi soutenir des expérimentations menées par des associations innovantes qui nous conduisent à nous interroger sur nos politiques et certaines de ces expérimentations peuvent, à terme, se leur innovation amènent aussi à généraliser sur tout le territoire de la Métropole.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera cette délibération, bien entendu.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

Adopté à l'unanimité, Mme Corinne CARDONA (pouvoir à M. Vergiat), M. Thomas RUDIGOZ, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône, ainsi que Mmes Zorah AIT-MATEN, Catherine PANASSIER, déléguées de la Ville de Lyon au sein de cette même association, M. Michel LE FAOU, Mme Dominique NACHURY, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), n'ayant pris part ni au débat ni au vote des dossiers n° 2016-1257 et n° 2016-1258 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**M. LE PRESIDENT** : Nous avons un certain nombre de dossier sans débat.

---

## PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demandes  
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

---

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

---

**N° 2016-1195** - Boulevard périphérique nord de Lyon - Gestion du péage - Modification des tarifs des abonnements mensualisés pendant la période des travaux de mise en sécurité prévue par la délibération n° 2015-0861 du Conseil du 10 décembre 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2016-1203** - Travaux de gros entretien, renouvellement et déploiement des équipements de sécurité pour les voies rapides et les tunnels de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1195 et 2016-1203. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur** : Monsieur le Président je peux vous confirmer un avis favorable pour ces deux dossiers.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

---

**N° 2016-1196** - Aménagements de carrefours pour la mise en place d'un système de priorité aux feux pour les lignes de trolleybus C13 et C18 - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2016-1198** - Poleymieux au Mont d'Or - Aménagement des voies de la Tour Risler (chemin du Robiat/chemin du Pavillon/rue de l'ancienne église) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2016-1199** - Meyzieu - Rue Mélina Mercouri - Aménagement de voirie - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2016-1201** - Travaux de réfection définitive des tranchées en enrobé sur chaussées, trottoirs, promenades - accords-cadres à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer 7 marchés de travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2016-1204** - Interfaçage entre les systèmes vidéo des flux routiers pour la réalisation du déport des images vers la police nationale - Autorisation de signer la convention - Attribution d'une subvention - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1196, 2016-1198, 2016-1199, 2016-1201 et 2016-1204. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE absent momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

Les dossiers numéros 2016-1198 et 2016-1199 font l'objet d'une note au rapporteur

**- 2016-1198 :**

Avant "Vu ledit dossier ;" il convient d'ajouter la phrase suivante :

"Les travaux relatifs au mur de soutènement sont réalisés pour le compte d'un tiers. Ils n'entrent pas dans le patrimoine de la collectivité et ne font pas l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme ;"

Dans le dispositif, il convient d'ajouter le paragraphe suivant :

"3° - **Les dépenses** relatives au mur de soutènement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal pour un montant de 100 000 € TTC - exercice 2016 - compte 615238 - fonction 844 - opération n° 0P09O5078."

**- 2016-1199 :**

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "L'aménagement actuel de la voie ne permet pas, etc.", il convient de lire "En effet, il n'existe pas de cheminements sécurisés dédiés aux piétons et cyclistes permettant de rejoindre le complexe sportif des Servizières et le futur centre de formation de l'OL." au lieu de "En effet, il n'existe pas de cheminements sécurisés dédiés aux piétons et cyclistes permettant de rejoindre le complexe des Servizières et le futur centre de formation de l'OL."

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Les travaux prévoient :", il convient de lire l'énumération suivante :

"- la mise aux normes d'un passage piéton surélevé et la création d'un quai pour la desserte par cars des sites sportifs,"

au lieu de :

"- la mise aux normes d'un passage piéton surélevé et la création d'un quai bus au droit du centre de formation de l'Olympique Lyonnais,"

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE absent momentanément.

---

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

---

**N° 2016-1205** - Attribution d'une subvention à l'association Université populaire de Lyon (UNIPOP) pour l'organisation de sa saison 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur du dossier numéro 2016-1205. Monsieur Bret, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRET, rapporteur :** Avis favorable de la commission pour ce rapport, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

---

**N° 2016-1206** - Attribution d'une subvention à l'association La cuisine du Web pour l'organisation de la 4<sup>e</sup> édition de l'événement BlendWebMix à Lyon les 2 et 3 novembre 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**M. LE PRESIDENT :** La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2016-1206. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable de la commission sur ce rapport.

**M. LE PRESIDENT :** Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**N° 2016-1207** - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société BliNk Biomédical pour le programme de recherche et de développement (R&D) Humaxis - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**M. LE PRESIDENT :** La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur du dossier numéro 2016-1207. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

### III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

---

**N° 2016-1214** - Fonds départemental-métropolitain de compensation du handicap (FDMCH) - Approbation de la convention pour la période 2016-2018 et versement de la dotation pour l'exercice 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées -

**M. LE PRESIDENT :** La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère déléguée Rabatel comme rapporteur du dossier numéro 2016-1214. Madame Rabatel, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

---

### IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

---

**N° 2016-1219** - Politique sportive métropolitaine - Orientations stratégiques - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

**M. LE PRESIDENT :** Le dossier numéro 2016-1219 est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré).*

---

**N° 2016-1222** - Lyon 5° - Rénovation des loges mises à disposition des Nuits de Fourvière - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur du dossier numéro 2016-1222. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N° 2016-1223** - Dardilly - Travaux sur la passerelle et le mur de soutènement du boulodrome - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Barral comme rapporteur du dossier numéro 2016-1223. Monsieur Barral, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

---

#### **V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE**

---

**N° 2016-1230** - Equipement en matériels et outillages des services techniques des territoires et de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Programmation 2016 des investissements - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction des ressources territoires -

**N° 2016-1232** - Assurance tout risque exposition - Lot n° 6 - Autorisation de signer le marché de prestation de service à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1230 et 2016-1232. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

---

**N° 2016-1231** - Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Mission d'assistance à la prévention des risques professionnels - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône pour l'année 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

**N° 2016-1233** - Tableau des effectifs - Maintien d'une activité accessoire - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1231 et 2016-1233. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour les deux dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

---

**N°2016-1234** - Répartition du fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2016-1234.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM absent momentanément** : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM absent momentanément.

---

## VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

---

**N° 2016-1236** - Bron - Vénissieux - Marcy l'Etoile - Travaux de mise en conformité des blocs sanitaires des parcs de Lacroix-Laval et Parilly - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2016-1236. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

---

**N° 2016-1239** - Politique de soutien de la trame verte - Agriculture - Convention de partenariat avec l'Agence de services et de paiement (ASP) et la Région Auvergne Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur du dossier numéro 2016-1239. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur** : Avis favorable de la commission sur ce dossier, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme Anne BRUGNERA n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2016-1239 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2016-1244** - Vaulx en Velin - Projet de réalisation d'une chaufferie biomasse - Avenant à la convention de participation financière de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Belaziz comme rapporteur du dossier numéro 2016-1244. Madame Belaziz, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ.

---

## VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

---

**N° 2016-1250** - Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Gervais Bussière - Aménagement des voiries et espaces publics - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune - Lancement de la consultation pour l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Llung comme rapporteur du dossier numéro 2016-1250. Monsieur Llung, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

---

**N° 2016-1251** - Vaulx en Velin - Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Réalisation des travaux d'espaces publics - Versement des participations à la Commune pour la période 2016-2018 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

**N° 2016-1254** - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur Tase - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1251 et 2016-1254. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

---

**N° 2016-1253** - Lyon 3° - Opération Lyon Part-Dieu - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Secteur Béraudier - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

**N° 2016-1259** - Lyon 3° - Projets pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L - Etudes liées aux procédures administratives - Avenant à la convention de groupement de commandes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1253 et 2016-1259. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu sur le dossier numéro 2016-1253.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2016-1255** - Pierre Bénite - Haute Roche - Quartier prioritaire de la politique de la ville - Restructuration urbaine - Aménagement des espaces publics et extérieurs du secteur Haute Roche 2 - Approbation du bilan de clôture définitif de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour le mandat de travaux et versement du quitus - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2016-1255. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ce dernier rapport, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**QUESTIONS ORALES**

---

**Question orale du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés****Le pacte de cohérence métropolitain (PCM), et après ?**

**M. LE PRESIDENT** : J'ai ensuite une question orale de monsieur Geourjon.

*(VOIR annexe 2 page 96).*

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, très rapidement, il y a cinq mois, on adoptait dans le tumulte le pacte de cohérence métropolitain...

**M. LE PRESIDENT** : Mais dans la gaieté !

**M. le Conseiller GEOURJON** : Mais dans la gaieté, bien évidemment.

Dans ce pacte, il y avait notamment 21 propositions ouvertes à l'expérimentation à destination des Communes pour articuler, co-articuler, mutualiser ou déléguer des compétences.

Dans un souci de transparence, les élus du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés souhaiteraient avoir un point d'étape sur l'avancement de ce dossier. Quelles sont les Communes qui ont répondu favorablement à cette ouverture de proposition de délégations, dans quels domaines et quels périmètres ? Où en sommes-nous en termes de conventionnement entre la Métropole et les Communes ? Par ailleurs, au niveau de la Ville de Lyon, quand les arrondissements seront-ils associés à cette demande ? A ce jour, les élus lyonnais n'ont reçu aucune information sur les propositions que monsieur le Maire de Lyon a faites à monsieur le Président de la Métropole de Lyon.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur Georges.

**M. le Conseiller GEORGE** : Merci, monsieur le Président. Cela fait effectivement longtemps, trop longtemps que nous n'avons pas parlé ensemble du pacte de cohérence métropolitain (PCM). Je ne peux donc que comprendre votre légitime impatience.

Cela dit, si je puis me permettre, monsieur le Conseiller, un petit correctif à votre propos : un amendement avait été déposé au Conseil du 10 décembre 2015 -amendement proposé par le groupe Les Républicains et apparentés, si mes souvenirs sont bons-, amendement qui souhaitait qu'on se donne un peu plus de temps pour la période d'appel à manifestations d'intérêts. Nous avons donc dit que la période de trois mois de l'appel à la manifestation d'intérêts démarrerait à réception par chaque Maire de la notification écrite de la délibération concernant le pacte, c'est-à-dire à partir de la fin janvier 2016.

Nous avons donc reçu différentes manifestations d'intérêts jusqu'à la toute fin du mois d'avril et nous sommes encore en mai pour quelques jours. 59 Communes devaient nous faire part de leurs intérêts parmi 21 propositions. Nous avons reçu en tout 668 manifestations d'intérêts, soit plus de 11 manifestations d'intérêts en moyenne par Commune ; rajoutez à cela 38 sujets d'expérimentation proposés, 49 propositions de sujets concernant la mise en place de plate-formes de services. Vous avez là tous les éléments de la mobilisation massive des Maires et des Conseils municipaux en faveur d'un meilleur service public, d'une simplification souhaitée, je crois, de nos modes de coopération et d'une préoccupation -que nous partageons tous- pour une plus grande efficacité de notre action publique. Nous pouvons donc collectivement nous en féliciter.

Alors, naturellement, compte tenu du nombre et de la diversité des intérêts, un temps d'analyse et de cadrage est nécessaire. Il va falloir qu'on priorise certains sujets, qu'on discute avec les Communes, toutes ensemble dans un premier temps pour certains sujets, par bassin de vie pour d'autres, Commune par Commune pour d'autres encore et, bien sûr, pour la contractualisation lorsqu'on sera parvenu à un accord Commune par Commune.

Une Conférence métropolitaine des Maires a déjà été fixée le 20 juin prochain, me semble-t-il. Elle nous permettra, je l'espère, de faire un premier retour à l'ensemble des Maires sur ces réponses à la manifestation d'intérêts et préciser alors le cadre et les modalités de travail pour le processus d'élaboration des contrats.

Vous avez rajouté à votre propos quelques mots sur les arrondissements de la Ville de Lyon qui n'y étaient pas initialement. Je ne me permettrai naturellement pas de répondre à cette question-là mais je vous le répète, à partir du moment où la Conférence des Maires aura été informée des modalités, je ne doute pas un instant que les élus d'arrondissement sont également informés de la façon dont les choses vont se passer.

Voilà, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci.

---

**Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés****Participation de la Métropole de Lyon à la Commission locale d'information de la centrale nucléaire du Bugey**

**M. LE PRÉSIDENT** : Deuxième question, le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

(*VOIR annexe 3 page 97*).

**M. le Conseiller HÉMON** : Monsieur le Président, cela concerne justement là aussi une question d'âge avancé, comme le faisait remarquer avec délicatesse mon prédécesseur, mais l'âge avancé des centrales nucléaires.

Suite au vœu que notre groupe avait proposé lors du Conseil du 21 mars 2016, la Métropole de Lyon avait fait la demande auprès du Conseil général de l'Ain de participer à la commission locale d'information de la centrale de production nucléaire du Bugey. Or, la convocation à la réunion du 10 juin prochain de la CLI de cette centrale nucléaire du Bugey stipule, dans son ordre du jour, le rejet de la demande d'intégration de la Métropole de Lyon alors que l'extension du périmètre de sécurité à 20 kilomètres autour du site y sera également abordée. Et on sait qu'à 20 kilomètres, la Métropole et une partie de la Métropole est intégrée à ce périmètre.

Notre question, monsieur le Président, se ramène à deux sous-questions :

- la première : avez-vous été informé des raisons de ce rejet ?
- la deuxième : comptez-vous réitérer avec insistance cette demande d'intégration de notre Métropole à la CLI du centre de production nucléaire du Bugey ?

Voilà, je vous remercie. Si vous pouvez me répondre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai effectivement reçu de la Vice-Présidente du Département de l'Ain la lettre suivante qui disait :

"J'ai bien reçu votre courrier en date, etc. A ce jour, la composition de cette instance répond à des critères géographiques liés au périmètre du plan particulier d'intervention délimitée par une zone de 10 kilomètres autour de l'installation. La Ministre de l'environnement envisage d'élargir ce périmètre à 20 kilomètres mais l'application de cette disposition n'aurait pas de conséquence pour la collectivité que vous présidez. La seule exception à cette règle est accordée au représentant du canton de Genève, en vertu de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui stipule que les commissions locales d'information d'installations nucléaires de base implantées dans des départements frontaliers devront être ouvertes à des membres étrangers, article L 125-26. C'est la raison pour laquelle je suis au regret de ne pouvoir accéder à votre requête. Croyez bien que je le regrette mais cette décision est motivée par des dispositions strictement réglementaires."

Voyez que la Vice-Présidente était vraiment désolée mais peut-être, en même temps, voulait-elle me ménager.

---

**Questions orales  
du groupe Les Républicains et apparentés**

---

**Privatisation de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons encore une question orale de monsieur Cochet.

(*VOIR annexe 4 page 98*).

**M. le Conseiller BUFFET** : Monsieur le Président, c'est moi qui poserai la question, je ne voudrais pas vous décevoir !

Monsieur le Président, la privatisation de l'aéroport de Saint-Exupéry a été annoncée en 2015 par le Gouvernement et la Métropole, au titre de sa participation au capital, a intégré la table des discussions.

Depuis, vous avez été reçu à Paris par le Ministre de l'économie en présence des autres Présidents d'exécutifs locaux concernés.

Dans le cadre de la procédure suivie, 7 offres indicatives ont été déposées le 12 mai dernier. Les candidats ont maintenant jusqu'au 4 juillet pour déposer une offre ferme. Les collectivités locales qui détiennent une part du capital -modeste soit-elle, j'en conviens-, dont la Métropole, vont avoir connaissance des projets industriels présentés par les candidats.

Lors du Conseil du 2 novembre 2015, notre groupe vous avait interrogé sur les critères de choix qui seraient retenus. Nous avons insisté sur le développement de l'infrastructure dans son environnement territorial, sur l'accompagnement des politiques locales, notamment le tourisme et sur la nécessité de poursuivre le plan d'investissement actuellement en cours.

Considérant l'importance de cette privatisation pour notre territoire et du projet proposé par les acquéreurs, nous souhaitons, monsieur le Président, que vous puissiez nous communiquer toutes les informations que vous avez concernant les projets déposés et qu'un débat au sein de notre collectivité soit organisé et que cette assemblée puisse émettre un avis.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Donc nous serons représentés à partir de demain puisque, jeudi prochain, les différents candidats viendront présenter leur candidature. Mais nous sommes liés par un accord de confidentialité et donc, évidemment, je suis au regret que nous respecterons cet accord de confidentialité. Mais je ne doute pas, puisque par exemple tous les rapports provisoires de la Chambre régionale des comptes doivent être confidentiels, que nous aurons bien sûr, dans tous les journaux, de larges extraits de ces auditions et donc les Conseillers métropolitains pourront être largement informés.

---

#### Déclassement A6/A7

**M. LE PRESIDENT :** J'ai encore une question, toujours de monsieur Cochet, sur A6/A7.

*(VOIR annexe 5 page 99).*

**M. le Conseiller RANTONNET :** Merci, monsieur le Président. Lors du dernier Conseil, vous nous annonciez, monsieur le Président, avoir obtenu le déclassement des autoroutes A6/A7 dans les secteurs urbains de la Métropole et de la Ville de Lyon A vos côtés, nous remercions le Gouvernement de s'intéresser enfin à la situation de notre territoire. Cette annonce améliorera sans aucun doute la qualité et le cadre de vie des Lyonnais et des Métropolitains que nous sommes.

Mais, au-delà de cette phase de communication et d'autocongratulation, les habitants de la première couronne sont légitimement inquiets sur votre silence sur les conséquences de vos annonces.

Tout d'abord, par courrier du 3 mai, le Secrétaire d'Etat chargé des transports évoque les secteurs urbains de la Métropole et de la ville de Lyon mais il parle du déclassement "de certaines portions limitées de cet axe autoroutier", celles dont "la situation urbaine est pénalisante". Et, s'il fallait en rajouter dans la limitation du linéaire déclassé, il précise qu'il faut travailler sur "l'identification des portions d'autoroute susceptibles d'être déclassées".

Pour notre groupe, le déclassement devait concerner l'intégralité, de la portion entre Ecully du quartier des Sources le Pérollier, le tunnel sous Fourvière mais aussi le quartier de Perrache, de Confluence, de la Saulaie à Oullins et de Pierre Bénite jusqu'à l'A450.

Pouvez-vous, monsieur le Président, nous confirmer que c'est bien votre choix ?

Ensuite, le courrier du Secrétaire d'Etat démontre, s'il en était besoin, que l'annonce du déclassement n'est pas accompagnée de solutions alternatives. Comment, monsieur le Président, allez-vous réussir le tour de magie d'une évaporation soudaine de plusieurs dizaines de milliers de véhicules par jour sous le tunnel de Fourvière ?

Selon le secrétaire d'Etat, votre proposition est que "la Métropole s'appuie sur l'attractivité et l'efficacité de son système de transports collectifs pour compenser les conséquences de cet aménagement sur les déplacements locaux".

Comprenez l'inquiétude de nos concitoyens alors que ni dans la PPI ni dans le plan de mandat du SYTRAL de telles mesures de transports collectifs n'ont été prévues. Que ce soit pour les communes concernées par le déclassement ou dans les villes qui vont être impactées par le report du trafic, à ce jour, nos villes n'ont aucune garantie d'investissement sur leur territoire pour accompagner les conséquences de cette décision.

Par ailleurs, lors des réunions de concertation sur l'Anneau des sciences (TOP), le déclassement ne pouvait intervenir qu'après le contournement ouest de Lyon (COL). Aujourd'hui, le COL s'évapore comme les 110 000 véhicules du tunnel de Fourvière et le projet d'Anneau des sciences tarde à prendre forme.

Nous avons évoqué l'étude d'une option à l'est pour relier l'A7 et l'A432. Nous souhaitons une concertation sur une éventuelle liaison A432/A46 qui inquiète les Communes du sud lyonnais. Nous avons demandé un débat ouvert et transparent avec les collectivités partenaires sur le projet d'A45 et son débouché sur notre agglomération.

Mais, à lire le Secrétaire d'Etat, vous avez oublié d'en parler ! Pour lui, le groupe de travail doit "caractériser les aménagements éventuellement réalisables à court terme et les modalités de gestion du réseau routier permettant de garantir la continuité de l'exploitation routière".

Lors de l'unique réunion de travail sur les infrastructures, que notre groupe a obtenu après deux ans de réclamations, vous avez conclu avec notre Président, Philippe Cochet, que le déclassement de la portion A6/A7 devait être concomitant avec la réalisation des barreaux nord et sud.

Aujourd'hui, notre groupe a le sentiment d'un passage en force sans prise en compte de l'inquiétude des villes dont les grands axes urbains déjà saturés ne peuvent pas servir d'itinéraire de délestage aux véhicules exclus des autoroutes déclassées.

Quelle est donc votre réelle stratégie monsieur le Président ?

Enfin, si vous confirmez engager des travaux concomitants au déclassement, nous nous interrogeons sur le financement de ceux-ci et, par conséquent, sur le délai de leur réalisation.

C'est très simple, le Secrétaire d'Etat l'évoquait ainsi dans son courrier : "J'ai bien noté que la Métropole de Lyon assume entièrement la responsabilité et les conséquences des modifications envisagées." Sachant que l'Etat décline tout engagement financier sur ce projet, qui sera, monsieur le Président, le financeur ? La Métropole devrait donc porter seule les choix de reports de trafic et aller chercher des hypothétiques aides financières.

Mais comment financer les millions d'euros nécessaires aux aménagements indispensables pour déplacer à l'extérieur de Lyon la thrombose automobile des autoroutes actuelles ?

Nos Communes attendent depuis deux ans le lancement de la PPI de la Métropole. Alors que ce projet du déclassement de Fourvière n'a pas été inscrit à la PPI, il devient subitement prioritaire puisque, pour Lyon, nous avons bien noté que votre volonté de lancer les aménagements était avant 2020. Que cette date limite soit l'année des élections locales est certainement due au hasard ! Allez-vous opérer un glissement des sommes promises aux projets communaux dans la PPI vers les travaux d'accompagnement au déclassement ?

Quel est votre plan de financement de ces infrastructures, monsieur le Président ?

Au regard des enjeux, la concertation lancée avec les élus ne peut pas se limiter à la création d'un groupe de travail pour les élus des Communes concernées. Compte tenu des conséquences du déclassement de Fourvière pour toutes les villes de la première couronne, envisagez-vous, monsieur le Président, de nous proposer une méthode de travail transparente sur l'ensemble de ce projet, avec un budget prévisionnel et un calendrier précis ?

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je vous rappelle que nous avons eu une réunion qui comprenait tous les groupes politiques plus les Maires concernés éventuellement par le déclassement de l'autoroute A6/A7, que je vous avais demandé, à l'époque, si effectivement vous étiez d'accord, les uns et les autres, pour qu'on puisse avancer sur ce projet, un projet important puisque j'ai regardé, depuis 2001, depuis que j'exerce des responsabilités à la tête de cette Métropole, il est passé pas moins de huit Ministres des transports ; pour une fois qu'un Ministre des transports répond positivement à un souhait de tous les Lyonnais, je pense qu'il faut s'en féliciter.

Après, évidemment je ne suis pas l'Houdini de l'autoroute A6/A7 et donc il n'y a pas de coup de baguette magique qui permette de transformer du jour au lendemain mais, par contre, un travail va s'entreprendre avec, d'abord, les services techniques, à la fois ceux de la Métropole et ceux de l'Etat, dans une coopération avec les élus de cette assemblée et c'est comme cela que nous progresserons tous ensemble. Mais nous avons déjà franchi un grand pas parce que, vous voyez, je croise tout de même beaucoup d'habitants dans cette agglomération et j'en trouve assez peu qui me disent : "Monsieur Collomb, quelle bêtise vous avez fait de demander cela !".

Voilà, merci, chers collègues, nous en avons terminé pour aujourd'hui.

*(La séance est levée à 21 heures 45).*

---

---

## Annexe 1 (1/14)

Désensibilisation de la dette toxique (Dossier n° 2016-1225)

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm

**Rapport sur la désensibilisation  
de la dette toxique**

Conseil de la Métropole

30 mai 2016

## Annexe 1 (2/14)

## Les conditions initiales des produits à désensibiliser

Vous trouverez, ci-dessous, les conditions initiales structurées sur lesquelles les deux collectivités étaient engagées, avant sécurisation :

Identification et titulaire du prêt	Échéances Date de fin	Capital restant dû au 01/06/2016	Détermination du taux d'intérêt
678 : Métropole de Lyon (MIN502630EUR)	Annuelles Décembre 2031	63 696 482,34 €	Si parité EUR/CHF $\geq$ 1,40 alors EURIBOR 12 MOIS - 0,80% sinon EURIBOR 12 MOIS - 0,80% + 50,00% x (1,40 / parité EUR/CHF - 1,00)
681 : Métropole de Lyon (MPH502635EUR)	Trimestrielles Juin 2032	70 474 005,04 €	Si parité EUR/CHF $\geq$ parité EUR/USD alors taux de 3,34% sinon 4,34% + 29,00% x (par. EUR/USD – par. EUR/CHF)
701-3 Département du Rhône	Annuelles Décembre 2032	82 546 218,75 €	Si parité EUR/CHF $\geq$ 1,45 alors taux de 3,60% sinon 4,60% + 50,00% x (1,45 / parité EUR/CHF - 1,00)

## Deux faits majeurs fragilisant la voie contentieuse

### 1/ la loi de consolidation rétroactive

- Après les décisions successives des TGI de Nanterre et de Paris, en février 2013 et en mars 2014 en faveur des collectivités (Département de Seine St Denis, de Lille Métropole, St Maur) et de nombreuses assignations contre la SFIL, l'Etat réagit face à un risque estimé à 17Mds€ :
- **LOI n° 2014-844 du 29 juillet 2014 relative à la sécurisation des contrats de prêts structurés souscrits par les personnes morales de droit public**

=>Les conséquences : La loi de validation rétroactive met fin aux jurisprudences favorables et **limite fortement les chances pour la Métropole de gagner son contentieux/ SFIL,**

### 2/ Le décrochement de la BNS

- Le 15 janvier 2015 la banque nationale suisse décide d'**abandonner le taux plancher** de 1.20 liant la parité entre le CHF et l'euro.
- Les 3 contrats structurés subissent l'impact du décrochement de parité entre l'euro et le franc suisse. La devise euro/chf est soumise à de fortes variations de 0.9 à 1.10.

=>Les conséquences : **de très fortes variations imprévisibles**

## Annexe 1 (4/14)

## Comparaison des intérêts 2015 et 2016 pour les contrats

Des taux élevés avec de fortes variations imprévisibles :

	intérêts au 01/01/2015	intérêts au 20/04/2016 <i>Anticipés</i>	taux au 01/01/2015	taux anticipés au 20/04/16 *
<b>Contrat 678 Annuel au 01/12</b>	4 809 676 €	8 508 482 €	7,86%	<b>13,14%</b>
<b>Contrat 681 Trimestriel</b>	3 229 458 €	3 893 257 €	3,34%	<b>5,36%</b>
<b>Contrat 7013 * Annuel au 1/12</b>	4 772 751 € **	17 433 614 €	5,50%	<b>20,77%</b>
	12 811 885 €	<b>29 835 353 €</b>		

\* Le contrat 701-3 est à taux fixe jusqu'en décembre 2015 puis sa formule de calcul rebascule sur la parité euro/CHF

\*\* part départementale et part métropole

## Huit mois de négociations avec la SFIL

- Les négociations ont été engagées en poursuivant deux grands objectifs :
  - **Minimiser autant que possible le coût net de sortie des emprunts toxiques pour les deux collectivités territoriales :**  
préserver la confidentialité des discussions et négociations ; disposer de la contre-expertise de conseils spécialisés ; ne pas perturber significativement le marché lors de la conclusion des opérations de débouclage ; minimiser les coûts de transaction ; rester dans la limite des plafonds d'indemnité prévu par le fonds de soutien pour maximiser le taux d'aide obtenu ;
  - **Obtenir des conditions de refinancement répondant aux besoins spécifiques de chacune des deux collectivités territoriales :**  
négociation des conditions de refinancement du capital restant dû et de la capitalisation, totale ou partielle, des indemnités de remboursement anticipé.
  - **Les négociations ont permis de faire diminuer fortement les coûts de transactions des contrats portés par la Métropole**  
Le montant de l'I.C.D dépend d'une partie conjoncturelle : le marché des changes, et d'une partie structurelle : les coûts de transaction de la banque

## Annexe 1 (6/14)

## Les opérations de sécurisation de fin mars, début avril 2016

- Plus d'un an de travail avec le FDS aboutissant à la notification officielle des taux d'aide le 17 mars 2016 :
  - 38,12 % pour le contrat 681,
  - 53,39 % pour le contrat 678,
  - 59,63 % pour le contrat 701-3,
- et un plafonnement du montant total de l'aide à **228,5 M€** pour les deux collectivités, à recevoir sur 13 ans.
- Au vu des conditions financières obtenues, les deux collectivités ont choisi de valider les termes proposés par la SFIL et le marché interbancaire, et donc de renoncer aux contentieux en cours pour bénéficiaire de l'aide du fonds.
- **En effet, les échéances des contentieux (pas avant 2020 avec les voix de recours) et l'aléa judiciaire faisaient peser de forts risques, alors que dans le même temps les intérêts annuels exigibles s'avéraient insupportables.**

## Les opérations de sécurisation de fin mars, début avril 2016

Des résultats conformes aux attentes, permettant une désensibilisation définitive de la dette

- Des indemnités de sortie proches de celles retenues en référence par le fonds de soutien :
  - 275 M€ à la charge de la Métropole de Lyon
  - 150 M€ à la charge du Département du Rhône
- Largement financées par le fonds de soutien, pour plus de la moitié (53,7%), dans le respect du mandat reçu par les Présidents, et limitant le reste à charge des collectivités à :
  - 128 M€ pour la Métropole de Lyon (une aide complémentaire pourrait être obtenue sur le contrat 678 au titre de l'échéance dégradée de 2015, l'aide totale pourrait être de 147,6 M€, la charge nette serait ainsi de 127 M€)
  - 69 M€ pour le Département du Rhône
- La charge nette du refinancement sera étalée sur la durée de vie des contrats refinancés.

## Annexe 1 (8/14)

## Les opérations de sécurisation de fin mars, début avril 2016

### Des taux avantageux et sécurisés

- **La désensibilisation permet de sortir d'emprunts à taux élevés qui pouvaient encore augmenter et fortement volatiles, pour les transformer en de nouveaux contrats en bénéficiant de taux très bas et entièrement sécurisés**
- La Métropole de Lyon bénéficie ainsi du refinancement du capital restant dû par des prêts à taux fixe proches de 0,6 %, et fait le choix de diversifier le refinancement de la part des indemnités de sortie qui sont à sa charge.
- Le taux moyen diminue fortement de 3,25% avant négociation à **2,02%** après désensibilisation.
- Le Département du Rhône refinance l'ensemble de l'opération à un taux fixe homogène de 3,25 %, permettant de limiter l'impact de la désensibilisation sur son stock de dette.
- **Grace à l'aide du fonds de soutien, le stock de dette sera donc augmenté, pour le calcul des ratio financiers, d'un montant limité à :**
  - **33,2** M€ pour la Métropole de Lyon
  - 31,4M€ pour le Département du Rhône

## Annexe 1 (9/14)

## Les opérations de sécurisation de fin mars, début avril 2016

Pour la Métropole de Lyon (hors aide sur coupon dégradé du 678) :  
Un reste à charge net limité grâce à l'aide du fonds de soutien de **128,8M€**

Emprunts 678, 681 et 701-3	Top 1 du 31 mars	Top 2 du 11 avril	Top1 du 14 avril	Top 2 du 20 avril	Total
Parité €/CHF	1,0947	1,0884	1,0885	1,0925	
Parité €//\$	1,1367	1,1390			
<b>CRD refinancé</b>	43 428 974 €	43 428 974 €	26 718 973 €	26 718 973 €	<b>140 295 894 €</b>
<b>Indemnités</b>	67 213 000 €	68 379 000 €	69 878 000 €	69 264 000 €	<b>274 734 000 €</b>
<b>Aide du Fonds de soutien (*)</b>	31 528 490 €	32 083 524 €	41 142 864 €	41 142 864 €	<b>145 897 741 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>35 684 510 €</b>	<b>36 295 476 €</b>	<b>28 735 136 €</b>	<b>28 121 136 €</b>	<b>128 836 259 €</b>

Un impact sur les ratios limité grâce à l'aide du fonds de soutien de **33M€**

## Annexe 1 (10/14)

## Les gains en intérêts sur la durée résiduelle

- Sur la durée résiduelle des contrats, le gain financier en intérêts entre le statu quo et la situation après renégociation peut être estimé à un total de près de **216M€**,
- Même s'il s'agit d'amortissement progressif donnant lieu à une répartition annuelle progressive des intérêts, le montant moyen des économies d'intérêts peut être estimé chaque année pendant 16 ans à près d'environ **13M€**,

ref des contrats	statu quo situation actuelle*	contrats CRD renégociés	nouveaux financements	gains financiers estimés
678	74 600 645	2 806 360		71 794 285
681	44 302 840	2 473 667		41 829 172
7013 crd+ icd	127 134 740	3 457 715	-18 469 282	105 207 743
AFL	0	0	-3 087 342	-3 087 342
<b>Total des gains en intérêts sur 16 ans après renégociation *</b>				<b>215 743 858 €</b>

\*estimation basse des taux futurs à la date du 21/04

## Le financement des indemnités de sortie

- Outre l'aide du fonds de soutien, le recours à **l'autofinancement** permet à la Métropole de limiter l'impact du paiement des indemnités de sorties sur les années futures.
- Le financement des indemnités de la part Métropole pour les 3 contrats toxiques de 274M€ est effectué de la manière suivante :
 

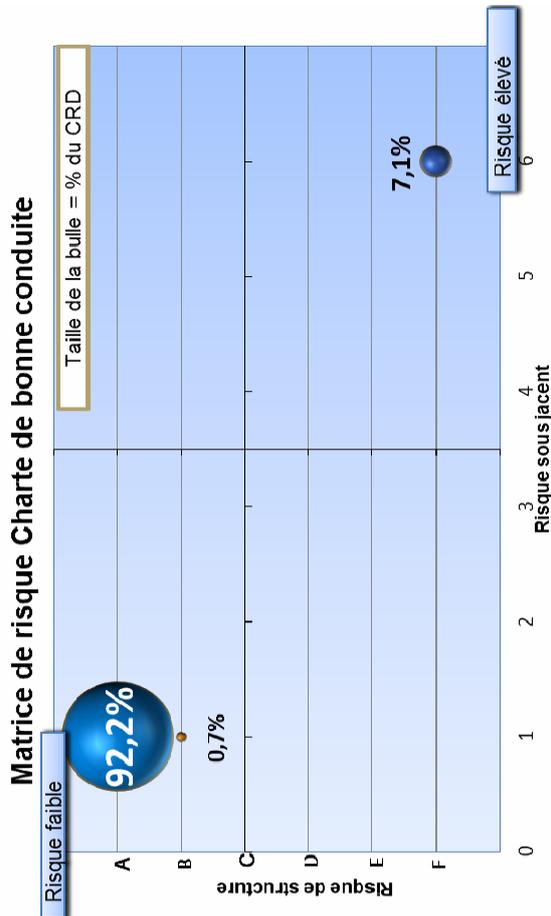
✓ Autofinancement	95 592 000€
✓ Emprunt AFL (euribor 3M+0,55%)	40 000 000€
✓ Refinancement SFIL de du contrat 7013 initialement porté par le CD (taux fixe à 1,32% et 1,34%)	139 142 000€
	274 000 000€

Annexe 1 (12/14)

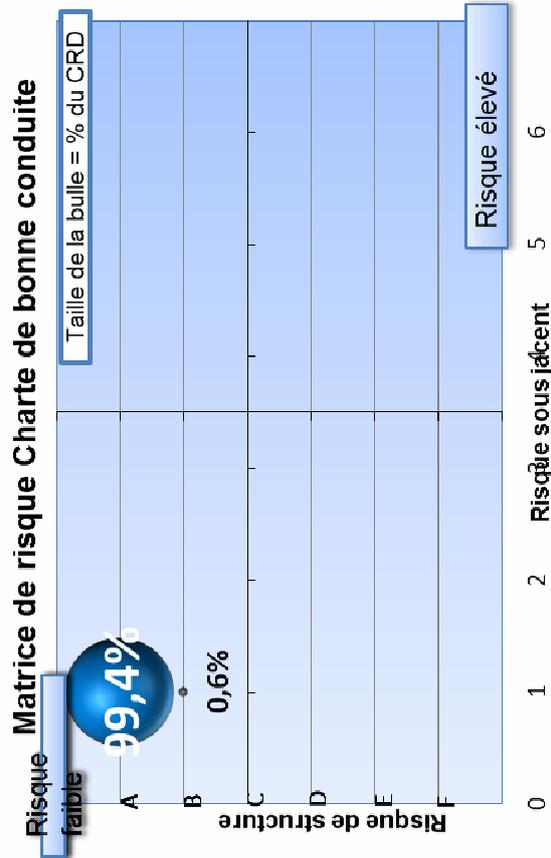
# La dette Métropole après désensibilisation

Les fondamentaux de la dette métropole après désensibilisation :  
 maîtrise du risque selon la charte Gissler avec **100% en A1-B1**

## AVANT



## APRES



## Conseil du 27 juin

- **L'élaboration d'une nouvelle convention entre collectivités pour le reversement de l'aide du fonds**
  - ✓ L'aide du fonds versée pendant 13 ans donnera lieu à des flux de compensation entre collectivités selon la clé ciert
  - => **Délibération pour signature de la convention de reversement de l'aide**
  
- **La fin de la dette mutualisée**
  - ✓ Des transactions non structurées (autres que celles qui ont fait l'objet de la sécurisation) ont été conservées intégralement par le Département (encours total de 81,9 M€ au 1/01/2016) ou transférées intégralement à la Métropole de Lyon (encours total de 161,4 M€ au 1/01/2016)
  - ✓ la clé CLECRT de ventilation de la dette (35,263 % Département du Rhône et 64,737 % Métropole de Lyon) respectée donnait lieu à des flux de compensation mutuels,
  - ✓ **Il convient d'y mettre fin par une convention de transfert.**
  
- => **Délibérations de scission de l'ensemble de la dette mutualisée, concordantes du Département et de la Métropole aux conseils de l'été (Métropole 27/06 et Département 12/07).**

Annexe 1 (14/14)

# Débats & Questions

## Annexe 2

Question orale du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés

Pacte de cohérence métropolitain



## Question orale du groupe « UDI et Apparentés »

### Le pacte de cohérence Métropolitain (PCM), et après ?

Monsieur le Président,

Cela fait maintenant 5 mois que nous avons mis en place le Pacte de Cohérence Métropolitain. Ce Pacte a notamment pour objet d'articuler, de déléguer et de mutualiser les moyens et les compétences entre la Métropole et les 59 communes.

Dans cette optique, les communes avaient 3 mois, c'est-à-dire jusqu'en mars, pour manifester leur intérêt vis-à-vis des 21 propositions d'expérimentation. Pour mémoire, les domaines ouverts à l'expérimentation couvraient l'action sociale, la santé, l'insertion, la voirie, l'économie, la vie étudiante, la politique de la ville, la propreté, l'éducation, la culture et enfin le sport. Une contractualisation devait avoir lieu entre chaque commune et la Métropole.

Dans un souci de transparence et de suivi de cette démarche importante pour notre Métropole et nos communes, nous souhaitons connaître l'état d'avancement de cette démarche : le nombre de communes intégrant le dispositif d'articulation, les propositions retenues par chacune d'entre elle et l'état d'avancement du processus de contractualisation.

Je vous remercie,

**Christophe Geourjon**

Président du groupe « UDI et apparentés » de la Métropole de Lyon

## Annexe 3

## Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés

## Participation de la Métropole à la commission locale d'information de la centrale nucléaire du Bugey

Groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts de la Métropole de Lyon

---

Conseil de la Métropole du 30 mai 2016

## QUESTION ORALE

**PARTICIPATION DE LA METROPOLE DE LYON A LA COMMISSION LOCALE  
D'INFORMATION DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE BUGEY**

Suite au vœu proposé par le groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts lors du conseil de la Métropole du 21 mars 2016, la Métropole de Lyon avait fait la demande auprès du conseil général de l'Ain de participer à la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire de Bugey.

La convocation à la réunion du 10 juin prochain de cette CLI de la centrale nucléaire de Bugey stipule dans son ordre du jour le **rejet de la demande d'intégration de la Métropole de Lyon** alors que l'extension du périmètre de sécurité à 20 kms autour du site y sera également abordée (ci-joint l'ordre du jour).

**Question :**

**Monsieur le Président de la Métropole avez-vous été informé des raisons de ce rejet et comptez-vous réitérer avec insistance cette demande d'intégration de notre Métropole à la CLI du Centre de Production Nucléaire du Bugey ? Et ce d'autant plus que le rayon du périmètre particulier d'intervention vient d'être porté à 20 kms, intégrant de ce fait une partie de notre territoire.**

**Pierre Hémon**

Président du groupe des élu-e-s  
Europe Écologie Les Verts  
de la Métropole de Lyon

**Annexe 4**  
**Question orale du groupe Les Républicains et apparentés**  
**Privatisation de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry**



**Conseil du 30 mai 2016**

**Question orale**

*Article 67 du règlement intérieur*

**Objet : Privatisation de l'aéroport Lyon – Saint Exupéry**

Monsieur le Président,

La privatisation de l'aéroport Saint-Exupéry a été annoncée en 2015 par le Gouvernement et la Métropole, au titre de sa participation au capital, a intégré la table des discussions.

Depuis lors, vous avez été reçu à Paris par le ministre de l'Économie en présence des autres présidents d'exécutifs locaux concernés.

Dans le cadre de la procédure suivie, 7 offres indicatives ont été déposées le 12 mai dernier. Les candidats ont maintenant jusqu'au 4 juillet pour déposer une offre ferme.

Les collectivités locales qui détiennent une part du capital, dont la Métropole, vont avoir connaissance des projets industriels présentés par les candidats.

Lors du Conseil du 2 novembre 2015, notre groupe vous avait déjà interrogé sur les critères de choix qui seraient retenus. Nous avons insisté sur le développement de l'infrastructure dans son environnement territorial, sur l'accompagnement des politiques locales notamment le tourisme et sur la nécessité de poursuivre le plan d'investissement actuellement en cours.

Considérant l'importance de cette privatisation et du projet proposé par les acquéreurs, nous vous demandons Monsieur le Président

- Que vous puissiez nous communiquer toutes les informations que vous avez concernant les projets déposés ;
- Qu'un débat au sein de notre collectivité soit organisé et que cette Assemblée puisse émettre un avis.

Annexe 5 (1/2)  
Question orale du groupe Les Républicains et apparentés  
Déclassement A6/A7



les Républicains et Apparentés  
GRAND LYON MÉTROPOLE

**Conseil métropolitain du 30 mai 2016**

**Question orale**

*Article 67 du règlement intérieur*

**Objet : Déclassement A6 / A7**

Monsieur le Président,

Lors du dernier conseil métropolitain vous annonciez avoir obtenu le déclassement des autoroutes A6/A7 dans les secteurs urbains de la Métropole et de la ville de Lyon. A vos côtés, nous félicitons le gouvernement de s'intéresser enfin à la situation de notre territoire et donc de cette annonce qui améliorera la qualité et le cadre de vie des Grands Lyonnais.

Au-delà de cette phase de communication et d'autocongratulation, les habitants de la 1<sup>ère</sup> couronne sont légitimement inquiets de votre silence sur les conséquences de vos annonces.

D'abord par courrier du 3 mai, le Secrétaire d'État chargé des transports évoque les secteurs urbains de la Métropole et de la ville de Lyon mais parle du déclassement « de certaines portions limitées de cet axe autoroutier », celles dont « la situation urbaine est pénalisante ». Et s'il fallait en rajouter dans la limitation du linéaire déclassé, il précise qu'il faut travailler sur « l'identification des portions d'autoroutes susceptibles d'être déclassées ».

Pour notre groupe, le déclassement devait concerner l'intégralité de la portion entre Ecully du quartier des Sources Perollier, le tunnel sous Fourvière, le quartier de Perrache, de Confluence, de la Saulaie à Oullins et de Pierre-Bénite jusqu'à l'A450.

**Pouvez-vous confirmer que c'est bien votre choix ?**

Ensuite, le courrier du Secrétaire d'État démontre, s'il en était besoin, que l'annonce du déclassement n'est pas accompagnée de solutions alternatives. Comment allez-vous réussir le tour de magie d'une évaporation soudaine de plusieurs dizaines de milliers de véhicules/jour sous le tunnel de Fourvière ?

Selon le Secrétaire d'État, votre proposition est que « la Métropole s'appuie sur l'attractivité et l'efficacité de son système de transports collectifs pour compenser les conséquences de ce réaménagement sur les déplacements locaux ».

Nous ne pouvons être qu'inquiets de cela alors que ni dans la PPI, ni dans le plan de mandat du SYTRAL de telles mesures de transports collectifs ont été prévues. Que ce soit les communes

**Annexe 5 (2/2)**

concernées par le déclassement ou les communes qui vont être impactées par le report de trafic, elles n'ont aujourd'hui aucune garantie d'investissement sur leur territoire pour accompagner les conséquences de cette décision.

Par ailleurs, lors des réunions de concertation sur l'anneau des sciences (TOP), le déclassement ne pouvait intervenir qu'après le Contournement Ouest de Lyon (COL). Aujourd'hui, le COL s'est évaporé lui aussi et le projet d'anneau des sciences tarde à prendre forme.

Nous avons évoqué l'étude d'une option à l'Est pour relier l'A7 et l'A432. Nous souhaitons une concertation sur une éventuelle liaison A432 / A46 qui inquiète certaines communes. Nous avons demandé un débat ouvert et transparent avec les collectivités partenaires sur le projet d'A45 et son débouché sur notre agglomération.

Mais à lire le Secrétaire d'État vous avez oublié d'en parler ! Pour lui le groupe de travail doit « caractériser les aménagements éventuellement réalisables à court terme et les modalités de gestion du réseau routier permettant de garantir la continuité de l'exploitation routière » !

Lors de l'unique réunion de travail sur les infrastructures, que notre groupe « Les Républicains et apparentés » a obtenu après 2 ans de réclamations, vous avez conclu avec notre Président Philippe COCHET, que le déclassement de la portion A6/A7 devait être concomitant avec la réalisation des barreaux nord/sud.

Aujourd'hui, notre groupe a le sentiment d'un passage en force sans prise en compte de l'inquiétude des communes dont les grands axes urbains déjà saturés serviront d'itinéraire de délestage aux véhicules exclus des autoroutes déclassées.

**Quelle est donc votre réelle stratégie ?**

Enfin, si vous confirmez engager des travaux concomitants au déclassement, nous nous interrogeons sur le financement de ceux-ci et donc sur le délai de leur réalisation.

Sachant que l'État décline tout engagement financier sur ce projet, qui sera le financeur ? C'est très simple, le Secrétaire d'État l'annonce dans son courrier : « J'ai bien noté que la Métropole de Lyon assume entièrement la responsabilité et les conséquences des modifications envisagées ». La Métropole devra donc porter seule les choix de reports du trafic et aller chercher des hypothétiques aides financières.

Mais comment financer les millions d'euros nécessaires aux aménagements indispensables pour déplacer à l'extérieur de Lyon la thrombose automobile des autoroutes actuelles ?

Nos communes attendent depuis 2 ans le lancement de la PPI de la Métropole. Ce projet qui n'a même pas été inscrit à la PPI devient donc prioritaire puisque pour Lyon nous avons bien noté votre volonté de lancer les aménagements avant 2020. Que cette date limite soit l'année des élections locales est certainement un hasard ! Allez-vous opérer un glissement des sommes promises aux projets communaux dans la PPI vers les travaux d'accompagnement au déclassement ?

**Quel est votre plan de financement de ces infrastructures ?**

Au regard des enjeux, la concertation lancée avec les élus ne peut se limiter à la création d'un groupe de travail pour les élus des communes concernées, il convient d'ouvrir un débat large et transparent sur l'ensemble du projet de déclassement des autoroutes A6/A7 et ses conséquences.

---

---

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 19 septembre.2016.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb.

Elsa Michonneau

Damien Berthlier

---

---